idi

document de référence 2009

comportant deux parties :

1. rapport de gestion du gérant
2. informations juridiques et financières

AMF | AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document de référence, composé du rapport de gestion du gérant (pages 7 à 55) et des informations juridiques et financières (pages 57 à 142), a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29/04/2010, conformément aux dispositions de l'article 212-13 du Règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Message du Président

Chers actionnaires,

La crise financière et économique que nous venons de traverser a eu d'importantes conséquences sur le marché du capital investissement en 2009. La grande majorité des sociétés de gestion et des sociétés d'investissement a dû faire face à une juxtaposition de problématiques de natures distinctes : baisse des performances opérationnelles des sociétés en portefeuille, tensions sur les financements bancaires et restructurations financières nombreuses, assèchement des sources de financement, report des processus de cession d'actifs et ralentissement des processus d'investissement.

Quelles seront à long terme les conséquences structurelles de ces phénomènes sur l'industrie du capital investissement ? S'il est encore trop tôt pour en dresser la liste exhaustive, quelques grandes lignes apparaissent déjà : un allongement probable des durées de détention des actifs, un retour aux fondamentaux du métier d'investisseur dont le rôle est avant tout d'accompagner et de soutenir le développement des entreprises ; ainsi une confiance plus grande est accordée aux acteurs traditionnels qui ont su se tenir à l'écart des excès des dernières années.

Dans cet environnement complexe et en recomposition, l'IDI dispose de nombreux atouts et ses spécificités lui ont en effet une nouvelle fois permis de démontrer la force et la capacité de résistance de son modèle. Doté d'une base de capitaux investis pérenne et bénéficiant de la grande souplesse de son horizon d'investissement, le Groupe a pu en 2009 se concentrer très efficacement sur la défense du portefeuille et la gestion très rigoureuse de ses actifs. Conséquence des efforts menés par les équipes de l'IDI, l'ANR du Groupe a repris sa progression avec une croissance de 10,2 % en 2009.

Cette phase de rigueur nécessaire nous parait désormais en grande partie derrière nous. Les premiers signes d'une amélioration des conditions de marché sont désormais visibles : retour d'opportunités d'investissement plus nombreuses, amélioration des financements d'acquisition, meilleure visibilité sur les performances opérationnelles des sociétés.

Le Groupe IDI dispose fin 2009 de plus de 100 millions d'euros pour investir : 61 millions d'euros de trésorerie nette, 30 millions d'euros d'actifs financiers liquides et 15 millions d'euros de ligne de crédit non tiré.

Première opération d'importance, la signature récente de l'acquisition d'AGF *Private Equity*, opération structurante pour votre Groupe et démonstration du rôle actif que votre Groupe entend jouer au sein du paysage français et européen de l'investissement alors que celui-ci traverse une période de transformation importante. Dès la finalisation de cette opération, encore soumise à l'approbation des autorités de contrôle, nous serons en mesure de mettre en œuvre rapidement notre rapprochement. L'association de l'expérience et des réseaux de nos deux structures, toutes deux spécialistes de l'investissement en Mid Cap non coté, sera sans nul doute source de nombreuses opportunités dans les années à venir.

Christian LANGLOIS-MEURINNE
Président de ANCELLE ET ASSOCIÉS SAS
Gérant-commandité de IDI

SOMMAIRE

1 rapport de gestion du gérant 7

A. PRÉSENTATION GÉNÉRALE 9

1. Un investisseur dans la durée 9
2. Profil de l'IDI, stratégie d'investissement et perspectives financières 10
3. Conseil de surveillance 14
4. Équipes d'investissement 15
5. Contexte général du marché et concurrence 18
6. Une année 2009 placée sous le signe de la prudence 20
7. Gestion du capital (performances boursières et relations d'actionnaires) 23
8. Chiffres opérationnels clés 25

B. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DE L'IDI ET DE SON PORTEFEUILLE 28

1. Private equity France (Investissements directs en fonds propres) 28
2. Financement Mezzanine France (FCPR IDI Mezzanine) 33
3. *Private equity* pays émergents (société IDI Emerging Markets) 35
4. Autres actifs financiers (placements en Hedge Funds, fonds longs et autres) 39

C. PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 40

1. Les comptes consolidés 40
2. Les comptes sociaux 42
3. Actif net réévalué 42
4. Affectation du résultat 2009 de IDI 45

D. AUTRES RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE 46

E. AUTRES RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE (MODIFICATION DES STATUTS) 47

F. ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS RÉCENTS 47

G. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE 48

H. RAPPORT SPÉCIFIQUE SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE INTERNE 50

I. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 226-10-1 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ IDI 55

2
informations juridiques et financières 57

1. Personnes responsables 58
2. Contrôleurs légaux des comptes 58
3. Facteurs de risque 59
4. Informations concernant IDI 64
5. Organigramme 66
6. Organes d'administration et de direction 67
7. Rémunération et avantages 77
8. Fonctionnement des organes d'administration et de direction 82
9. Salariés 82
10. Principaux actionnaires 82
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'IDI 88
12. Informations complémentaires 89
13. Documents accessibles au public et information financière 96
14. Comptes consolidés 97
A. Bilan consolidé 97
B. Compte de résultat consolidé 98
C. Tableau des flux de trésorerie consolidés 100
D. Tableau de variation des capitaux propres 101
E. Notes aux états financiers 102
15. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 121
16. Comptes sociaux 122
A. Bilan au 31 décembre 122
B. Compte de résultats au 31 décembre 124
C. Annexe aux comptes sociaux 125
17. Rapport général des Commissaires aux comptes 135
18. Rapport spécial des Commissaires aux comptes 137
19. Résolutions présentées à l'Assemblée Générale 138
20. Document d'information annuel 142
21. Honoraires des Commissaires aux comptes 142
22. Table de concordance 143

1
rapport de gestion du gérant

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la gestion du Groupe IDI durant l'exercice clos le 31 décembre 2009 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice écoulé, la ratification de la nomination du Président et Vice-président du Conseil de Surveillance, la nomination d'un Commissaire aux comptes titulaires et deux suppléants, certaines modifications statutaires ainsi que la délégation de compétence à la Gérance pour un nouveau programme de rachat d'actions.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers des cinq derniers exercices.

A. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1. Un investisseur dans la durée

Créé par les pouvoirs publics en juin 1970, le Groupe IDI est un des pionniers du capital investissement en France *(private equity)*.

Privatisé en 1987, le Groupe, aujourd'hui contrôlé aux deux tiers par son management, est devenu au fil des ans un acteur significatif sur le marché des sociétés françaises non cotées de moyenne capitalisation. La stratégie du Groupe IDI est fondée sur la diversification et la mutualisation du risque.

La diversification recherchée est à la fois :
- sectorielle, le Groupe investissant indifféremment dans l'industrie et les services selon les opportunités et le potentiel de création de valeur de chaque société analysée,
- géographique, le Groupe étant présent non seulement en France mais aussi à l'international via les implantations des sociétés de son portefeuille ou via des engagements pris dans des fonds d'investissements localisés dans les pays émergents (asiatiques et européens),
- « produits », le Groupe investissant en capital, en quasi fonds propres, en financements seniors ou juniors décotés ou en parts de fonds d'investissement.

Grâce à ce positionnement et malgré la forte baisse enregistrée en 2008, le Groupe IDI a offert à ses actionnaires un rendement, dividendes réinvestis, de plus de 14,3 % depuis 1991.

Le Groupe IDI a accumulé une longue expérience dans les métiers de l'investissement.

En France, les opérations de prise de participation au capital, de capital-transmission et de capital-développement constituent l'axe central du Groupe. Ce positionnement a ainsi permis à l'IDI d'accompagner plus de 700 sociétés dans leur développement sur les quarante dernières années, dont certaines sont devenues de brillantes multinationales (Zodiac, Bongrain, etc.), et de posséder des participations significatives dans plus de 20 sociétés aujourd'hui.

Le Groupe IDI a également développé une expertise dans l'investissement de ses fonds propres avec :
- la prise de participations significatives dans des PME cotées (*private investments in public equity* ou PIPE) assimilable, en termes d'approche d'investissement, aux investissements en actions non cotées,
- l'acquisition de portefeuilles de participations (portefeuilles dits secondaires).

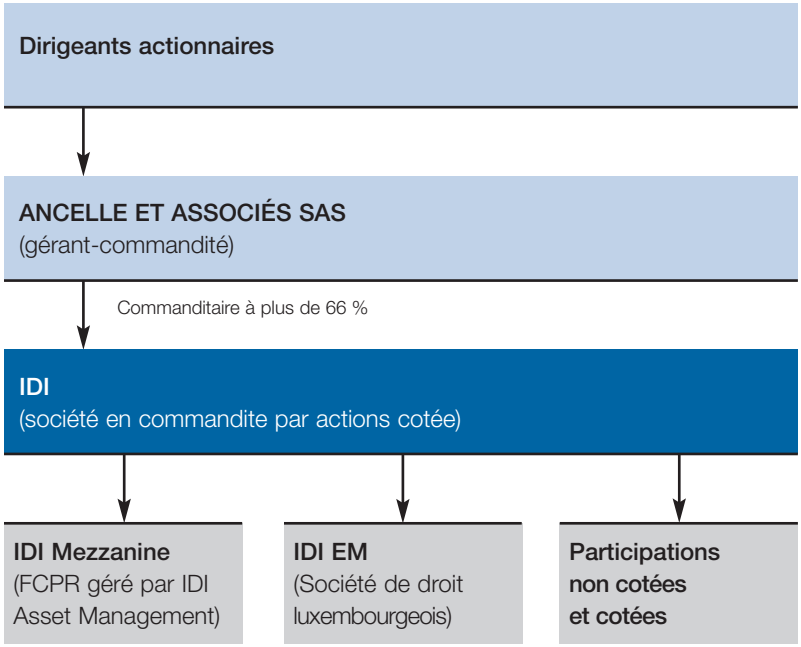
Essentiellement investisseur en France pour compte propre, l'IDI a initié en 2005 son développement pour compte de tiers avec le lancement d'IDI Mezzanine (90 millions d'euros dont 16,5 millions d'euros apportés par l'IDI), puis en 2008 IDI Emerging Markets. Le Groupe a décidé d'accélérer ce développement tout en restant sur son cœur de métier historique qu'est l'investissement non coté dans le Small/Mid Cap. Ainsi, cette volonté de renforcement de la gestion pour compte de tiers s'est traduite début 2010 par la signature d'un contrat sous condition suspensive d'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers, pour l'acquisition d'AGF *Private Equity*, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, du groupe Allianz. AGF *Private Equity* gère près de 2,5 milliards d'euros et est présent sur le marché (a) de l'investissement dans des fonds primaires et secondaires, principalement en Europe, (b) des co-investissements en LBO en Europe et (c) du capital risque en France.

À l'international, le Groupe IDI est également présent sur le marché du capital-investissement des grandes économies émergentes (Chine, Inde, …) via des investissements réalisés dans des fonds d'investissements de *private equity* locaux. Initiée en 2004 par les équipes de l'IDI, la gestion de ces investissements est réalisée depuis juillet 2008 par notre filiale IDI Emerging Markets.

2. Profil de l'IDI, stratégie d'investissement et perspectives financières

Profil de l'IDI

Une société en commandite par actions, cotée depuis 1991, dont le gérant-commandité, ANCELLE ET ASSOCIÉS SAS, détient plus de 66 % des parts de commanditaire. Présidée par Christian Langlois-Meurinne, ANCELLE ET ASSOCIÉS compte deux autres associés : MM. François Marmissolle, Directeur Général de ANCELLE ET ASSOCIÉS, et la société civile familiale de Bernard Méheut, Président Directeur Général de IDI Asset Management.



NB : structure économique au 31/12/2009.

Une structure juridique simple. Le Groupe IDI, qui loge une équipe d'investissement, ne compte que deux filiales opérationnelles significatives : IDI Asset Management (société agréée par l'AMF pour le capital investissement qui gère le FCPR IDI Mezzanine) et IDI Emerging Markets (IDI EM) (société de droit Luxembourgois, structure d'investissement dans les pays émergents).

Stratégie d'investissement

Des entrepreneurs au service de leurs actionnaires et des entrepreneurs qu'ils soutiennent.

Une stratégie d'investissement diversifiée dans le non coté autour d'une expérience mid-cap confirmée.



Dans un univers de fonds de capital investissement dont les gestionnaires n'investissent souvent pas ou peu leur propre argent, les dirigeants actionnaires du Groupe IDI ont toujours investi l'essentiel de leur patrimoine dans leur Groupe.

Actionnaires majoritaires du Groupe IDI, les dirigeants actionnaires partagent ainsi une même culture d'entrepreneur avec les dirigeants des sociétés acquises, ce qui présente trois avantages clés :

- une plus grande proximité avec les préoccupations des dirigeants d'entreprise,
- une plus grande souplesse permettant de s'adapter à chaque situation particulière, notamment en termes de durée de détention et de position au capital,
- un alignement complet, sur le long terme, des intérêts des dirigeants de l'IDI avec ceux des autres actionnaires du Groupe IDI.

Les opérations d'investissements en fonds propres en France sont et resteront l'axe central d'investissement du Groupe.

Ce positionnement a ainsi permis au Groupe d'accompagner plus de 700 sociétés dans leur développement sur les 40 dernières années.

Il n'est pas envisagé de modifier les axes complémentaires d'investissement qui sont :

- la prise de participations significatives dans des PME cotées (*private investments in public equity* ou PIPE) assimilable, en termes d'approche d'investissement, aux investissements en actions non cotées,
- des produits de financement des PME tels le financement mezzanine, l'acquisition de dettes subordonnées sur des sociétés françaises ou autres produits similaires ou connexes,
- l'acquisition de portefeuilles de participations (portefeuilles dits secondaires).

À l'international, le Groupe présent sur le marché du capital-investissement des principaux pays émergents (Chine, Inde, ...) via sa filiale IDI Emerging Markets entend maintenir ses engagements et le cas échéant les augmenter.

Trente-neuf ans d'histoire

1970
Création par les pouvoirs publics de l'Institut de Développement Industriel (IDI) afin d'accompagner en fonds propres le développement des PME.

1987
Reprise de l'IDI par son management, organisée autour de Christian Langlois-Meurinne avec le soutien d'investisseurs financiers.

1991
Introduction de l'IDI sur le second marché de la bourse de Paris. Création d'Euridi.

1996
Nouveau LBO (sous forme d'une offre publique de rachat d'actions), le management portant sa participation à environ 90 % du capital.

2000
Seconde OPRA sur environ 27 % du capital.

2004
Lancement de l'activité d'investissement dans les fonds de *private equity* implantés dans les pays émergents d'Asie et d'Europe.

2005
Lancement du FCPR IDI Mezzanine axé sur le financement de l'acquisition des PME de 15 à 150 millions d'euros de valeur.

2006
Fusion absorption de Euridi et Marco Polo Investissements.

2007
Augmentation de capital de près de 58 millions d'euros ; Foncière, Financière et de Participations franchit à cette occasion le seuil de 10 % du capital de IDI ; réduction de capital de 15 millions d'euros dans le cadre du programme de rachat d'actions.

2008
Lancement de la société d'investissement spécialisée dans des fonds de *private equity* des pays émergents : IDI Emerging Markets, en invitant au capital de la société, la société Foncière, Financière et de Participations et d'autres *family offices* proche de l'IDI.

2009-2010
Accélération du développement de la gestion pour compte de tiers avec la reprise d'AGF *private equity* auprès du groupe Allianz.



Un investisseur essentiellement en fonds propres.

Parce qu'il investit essentiellement ses propres fonds, le Groupe IDI n'a pas d'impératif quant à la durée de ses engagements. Il ne subit pas les mêmes contraintes que celles qui pèsent sur les fonds d'investissement jugés principalement sur leur capacité à retourner le plus rapidement possible l'argent investi *(cash-on-cash return)*.

Le Groupe IDI en tire trois avantages compétitifs principaux :

- à l'achat : en ayant la capacité de répondre à certaines contraintes spécifiques de pérennité (à l'instar d'Albingia, société d'assurance dont la reprise a été agréée par les autorités de tutelle, ou d'AGF *Private Equity* que l'actionnaire cédant souhaitait associer à une structure pérenne et durable),
- durant la détention de la participation : en pouvant accompagner à long terme les entreprises, facteur clé de succès lorsqu'il s'agit de constituer des équipes, élaborer une stratégie et mettre en œuvre une politique de croissance (exemple : MARC ORIAN, dont le réseau de magasins est passé de 22 à 270 points de vente en 8 ans),
- à la vente : en employant durablement l'argent dans des placements rentables et à viser des multiples très élevés (exemple : la société ACTEON, grâce à laquelle le Groupe IDI a réalisé un multiple sur investissement de 24x).



Une implication forte dans la création de valeur de l'entreprise.

Le Groupe IDI combine une série d'expertises accumulées au fil des ans au service de l'entreprise (stratégique et sectorielle, managériale, ingénierie financière), une implication réelle en appui aux décisions stratégiques de celle-ci (politique de *build-up*, constitution d'un réseau, création de nouvelles lignes d'activité, etc.) et, *in fine*, une position d'actionnaire actif au service de la croissance des sociétés du portefeuille et de leur valeur à terme.

Ici, le Groupe applique constamment le même principe - l'association au capital du management afin d'aligner ses intérêts et ceux de l'actionnaire financier - tout en conservant une grande liberté dans la gestion de la date de sortie et une capacité à trouver la meilleure voie de cession possible.



Une stratégie simple pour l'avenir.

Le Groupe IDI souhaite poursuivre sa politique d'investissement dans des sociétés de taille petite et moyenne où la rentabilité est structurellement attractive et où un nombre élevé d'opportunités d'investissement devrait subsister. La souplesse et le pragmatisme de l'IDI devrait lui permettre de tirer avantage du profil plus atypique des dossiers actuels.

Le Groupe souhaite également capitaliser sur son expertise historique qu'est l'investissement en Small / Mid-Cap non coté pour compte propre, en accélérant le développement de la gestion pour compte de tiers sur ces mêmes segments.

Enfin, l'IDI entend tirer avantage de la recomposition en cours du paysage du *private equity*, laquelle créera quelques opportunités de reprise, par exemple, de portefeuilles non cotés.



Une stratégie affichée d'allocation d'actifs garantissant la diversification du risque.

Les objectifs d'allocation d'actifs à moyen terme du Groupe IDI s'organisent autour des paramètres suivants :

- investir l'essentiel des actifs du Groupe IDI en *private equity*, dont environ 80 % dans des investissements directs en France dans des sociétés non cotées, PIPE ou capital développement,
- investir le solde dans d'autres types d'actifs de *private equity* de manière indirecte (fonds de mezzanine, fonds de fonds en capital investissement, fonds de *private equity* en pays émergents, participations secondaires, etc.) et,
- conserver une politique de gestion dynamique de la trésorerie du Groupe.

Il est évident que cette stratégie d'allocation d'actifs doit être adaptée en fonction des conditions de marché, qui pourront inciter le Groupe à renforcer ou alléger son exposition nette dans telle ou telle classe d'actifs (exposition géographique pays émergents ou capital vs. produits de dette par exemple).

Le Groupe continuera à appliquer des règles strictes de diversification du risque tant en ce qui concerne les montants unitaires investis que le levier mis sur les acquisitions, le niveau d'endettement directement porté par l'IDI ou le risque de change.

Perspectives financières

Après la 1re baisse de l'Actif Net Réévalué (ANR) enregistrée en 2008, IDI affiche une croissance de l'ANR de 10,2 % en 2009. Ce résultat reste inférieur à la progression historique de l'ANR de l'IDI, et notre ambition demeure de retrouver dans les années à venir une progression de l'ANR plus en ligne avec celle connue entre 1991 et 2007, tout en offrant un rendement satisfaisant aux actionnaires par la distribution d'un dividende représentant au moins 2,5 % de l'ANR par action. Le Groupe a également pour objectif de réduire la décote du titre par rapport à son ANR et dans la mesure du possible accroître la liquidité du titre IDI.

L'intensité de la crise, d'abord financière puis économique, a conduit l'IDI à opter pour une stratégie de prudence extrême jusqu'aux derniers mois de 2009 en matière d'investissements, ainsi qu'à renforcer le suivi de nos participations actuelles. Cette politique prudente d'arrêt des investissements, salvatrice en période de forte baisse, est également susceptible de se traduire par une remontée plus lente de l'ANR au cours des semestres à venir.

Nous sommes cependant persuadés que la période de sortie de crise, dont nous commençons à voir les premiers signes, offrira de nombreuses opportunités attractives. La baisse des niveaux de valorisation des PME ainsi que la perspective d'une amélioration de leurs performances financières nous incite à penser qu'une nouvelle période de croissance de l'ANR se précise.

3. Conseil de surveillance

Président

Jean-Louis GERONDEAU

Premier mandat le 23 mai 1991 - décédé le 22 novembre 2009

M. Gerondeau était membre du Directoire de Zodiac Aerospace (anciennement Zodiac SA).

Luce GENDRY

Depuis le 19 janvier 2010, Présidente

Mme Gendry est Associée Gérante de Rothschild & Cie Banque et de Rothschild et Cie.

Vice-Président

Foncière, Financière et de Participations (groupe familial Peugeot)

Depuis le 19 janvier 2010, Vice-Président

Représentée par M. Alain Chagnon.

Membres

Michel BOLLORE

Premier mandat le 30 juin 2008

M. Bolloré est Président Directeur Général de la Société France-Essor.

Patrice de MAISTRE

Premier mandat le 30 juin 2008

M. de Maistre est, entre autres, Directeur Général de Clymène, Tethys et Fondation Bettencourt-Schueller.

Olivier DOUSSET

Premier mandat le 30 juin 2008

M. Dousset est Président de la Compagnie d'Anjou.

Gilles ETRILLARD

Premier mandat le 30 juin 2008

M. Etrillard est, entre autres, Président et Directeur Général de Fonds Partenaires Gestion SA.

Jean GATTY

Premier mandat le 29 juin 2004

M. Gatty est Président de JG Capital Management.

AIMERY LANGLOIS-MEURINNE

Premier mandat le 30 juin 2008

M. Langlois-Meurinne est notamment Président de Pargesa Holding SA et administrateur de Groupe Bruxelles Lambert (Belgique).

François THOMAZEAU

Premier mandat le 30 juin 2008

M. Thomazeau est, entre autres, Directeur Général Délégué et administrateur de Allianz France SA.

Bertrand VOYER

Premier mandat le 30 juin 2008

M. Voyer est, entre autres, Président de Prévoir Vie et Prévoir-Risques Divers.

Christian SCHLUMBERGER

Premier mandat le 29 juin 2004

M. Schlumberger est Président Directeur Général de CS Finances SAS et Directeur Général de JG Capital Management.

Censeur

Renaud GIRARD

Premier mandat le 29 juin 2004

M. Girard est journaliste-grand reporter au Figaro.

4. Équipes d'investissement

Les dirigeants-actionnaires



Christian LANGLOIS-MEURINNE

Président de ANCELLE ET ASSOCIÉS SAS, gérant-commandité de IDI.
Ancien élève de l'École Polytechnique et titulaire d'un MBA de Harvard.
Il a plus de 30 ans d'expérience dans le domaine de l'investissement au travers de l'IDI dont il a conduit le rachat en 1987.
Il a été précédemment Directeur des industries chimiques, textiles et diverses au Ministère de l'Industrie entre 1979 et 1982.

François MARMISSOLLE

Directeur Général de ANCELLE ET ASSOCIÉS SAS, gérant-commandité de IDI.
HEC, IEP Paris, DES de Sciences Économiques, à l'IDI depuis sa création en 1970. Il a participé à de très nombreuses opérations d'investissements et de désinvestissements ainsi qu'à la privatisation de l'IDI.

Bernard MEHEUT

Président Directeur Général d'IDI Asset Management (société de gestion du FCPR IDI MEZZANINE).
HEC, diplômé Expert Comptable, il a rejoint l'IDI en 1978 après 15 années au sein d'IBM dans différents postes de direction des plans, budgets et contrôle de gestion. Depuis 1978, il a été à l'IDI le responsable de l'analyse financière de tous les dossiers d'investissement.

Équipe fonds propres

(sous la responsabilité directe de Christian Langlois-Meurinne)

Marco DE ALFARO
Directeur Associé.
Titulaire d'un MBA de l'Insead, il a intégré le Groupe IDI fin 2004. Il a commencé sa carrière au sein de la holding du groupe FIAT avant de rejoindre le BCG en tant que consultant pendant 4 ans. Il a ensuite fait de l'investissement LBO pendant 9 ans au sein de TCR et, enfin, des investissements dans le secteur de la technologie pendant 4 ans chez NATEXIS *PRIVATE EQUITY*.

Damien HERENG
Directeur de Participation.
X-Télécom, il a rejoint l'IDI en mars 2007. Il a précédemment passé quatre ans chez HSBC France où il a conseillé de nombreux fonds d'investissement sur des opérations de LBO. Il a débuté sa carrière au sein du Crédit Lyonnais.

Équipe IDI Mezzanine

(présidée par Bernard Méheut)

Julien BENTZ
Directeur Général Délégué.
ESCP et MBA de l'Insead, il a rejoint l'IDI en juin 2005. Il a travaillé cinq ans dans le domaine des fusions-acquisitions au sein de la banque d'affaires américaine DONALDSON, LUFKIN & JEANRETTE (maintenant intégrée au CRÉDIT SUISSE) puis dans le conseil en stratégie chez ACCENTURE.

Alexis GARAND-CLAVEL
Chargé d'affaires.
E.M. Lyon, il a rejoint l'équipe IDI Mezzanine en février 2007. Il a travaillé auparavant au sein du département « Transaction Services » de KPMG pendant deux ans en support à des fonds d'investissement.

Équipe IDI Emerging Markets

(présidée par Peter Bieliczky)

Peter BIELICZKY
Président du Directoire.
Ancien élève de l'École Normale Supérieure, agrégé de mathématiques, docteur en informatique, MBA Collège des Ingénieurs, Peter a rejoint l'IDI en 2006. Auparavant, il avait créé la société ADVISOR et mené pendant 8 ans de nombreux audits d'acquisition pour des fonds de LBO avant de participer à la création d'un FCPI du groupe AXA et lancé la société ARTABEL SA (technologies de calcul à haute performance, visualisation 3D).

Julien KINIC
Membre du Directoire.
Diplômé de l'Edhec et de la London School of Economics, il a rejoint IDI Emerging Markets en 2008. Il a auparavant travaillé six ans pour Arthur Andersen à Paris, principalement sur des opérations de fusions & acquisitions. Entre 2000 et 2005, il est chargé d'affaires puis Directeur d'investissement pour Cognetas (ex-Electra Partners Europe), fonds paneuropéen spécialisé dans les opérations de LBO. Début 2006 il rejoint l'Agence France Développement, dédiée aux pays émergents, où il participe au développement de l'activité *Private Equity.*

Secrétaire Général

Tatiana NOURISSAT
Elle assure la direction juridique et est en charge de la communication du Groupe, des relations investisseurs et de l'administration générale.
Elle est titulaire d'un DEA de droit des affaires et d'une maîtrise des sciences de gestion de l'Université de Paris Dauphine. Avocat au Barreau de Paris, spécialiste dans le domaine des fusions acquisitions de type LBO et de leur financement, elle a exercé pendant 10 ans dans des cabinets d'affaires internationaux, dont huit au sein du cabinet WILLKIE FARR & GALLAGHER. Elle a rejoint l'IDI en janvier 2004 en qualité de responsable des affaires juridiques.

5. Contexte général du marché et concurrence

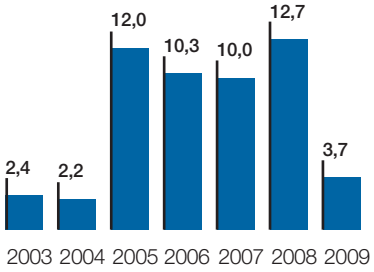
Private Equity France, LBO et capital développement

Le marché du capital investissement

Le marché du capital investissement a été marqué en 2009 par un ralentissement extrêmement brutal de l'activité, tant en termes de levées de fonds qu'en termes d'investissements :

- effondrement des levées de fonds, lesquelles ont atteint 3,7 milliards d'euros contre 12,7 milliards d'euros en 2008. Cette baisse de plus des deux tiers s'explique tant par le manque d'intérêt des personnes physiques et *family offices* (- 49 %) que par celle des institutionnels (- 70 % à - 85 %),
- baisse drastique des montants investis, lesquels ont atteint 4,1 milliards d'euros en 2009 contre 10,0 milliards d'euros en 2008, soit le plus bas niveau depuis l'année 2003.

Levées de fonds en milliards d'euros



Levées de fonds (en milliards d'euros)	2009	*en %*	*var. 08/09 en %*
Personnes physiques/*family offices*	1,5	*42 %*	*- 49 %*
Banques	0,7	*18 %*	*- 77 %*
Assurances/Mutuelles	0,4	*12 %*	*- 81 %*
Caisses de retraites	0,3	*8 %*	*- 85 %*
Fonds de fonds	0,4	*12 %*	*- 71 %*
Entités du secteur public	0,2	*6 %*	*- 71 %*
Industriels	0,0	*0 %*	*- 100 %*
Marchés financiers	0,0	*0 %*	*- 100 %*
Autres	0,1	3 %	nm
Total	**3,7**	**100 %**	**- 71 %**

Source : Activité des acteurs français du Capital Investissement en 2009 - présentation AFIC et Grant Thornton du 30 mars 2010.

Il est également important de souligner qu'outre une chute importante des levées de fonds, l'année 2009 a également enregistré les premières réductions de fonds, avec de nombreux fonds de grandes tailles ayant significativement réduit les engagements de leurs souscripteurs.

Du fait de la baisse des financements d'acquisition, initiée au cours de l'année 2008, les opérations de LBO ont diminué de façon très importante, avec une baisse de l'ordre de 50 % du nombre de dossiers de moins de 100 millions d'euros, et une quasi disparition des dossiers de plus de 100 millions d'euros.

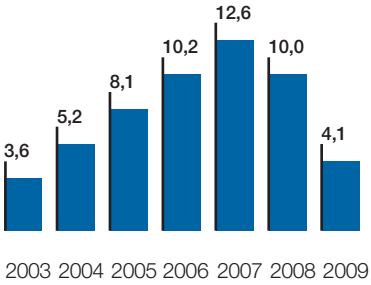
Le marché de la Mezzanine a quant à lui souffert des effets concomitants i) de la baisse importante du nombre d'opérations LBO et ii) de la complexité accrue du montage des financements bancaires dans le cadre des pools bancaires, incitant les investisseurs en capital à effectuer les (rares) opérations de LBO sans recours aux financements mezzanine.

En l'absence d'un marché efficace de financement d'acquisitions, seul le marché du capital développement a connu une croissance sur l'exercice (+ 10 %).

En millions d'euros	2006	2007	2008	2009	*2009/2008*
Investissements	**10 164**	**12 554**	**10 009**	**4 100**	***- 59 %***
dont amorçage & création	536	677	758	587	*- 23 %*
dont capital développement	1 057	1 310	1 653	1 798	*9 %*
dont capital transmission/LBO	8 075	10 340	7 399	1 605	*- 78 %*
Transmissions/LBO < 100 M€	4 063	4 938	2 857	1 358	*- 52 %*
Transmissions/LBO > 100 M€	4 012	5 402	4 542	247	*- 95 %*
dont capital retournement	95	84	99	84	*- 15 %*
dont autres	401	143	100	26	*- 30 %*

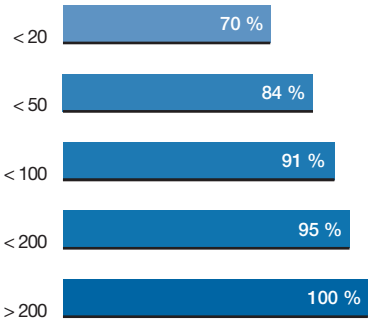
Source : Activité des acteurs français du Capital Investissement en 2009 - présentation AFIC et Grant Thornton du 30 mars 2010

Investissements en milliards d'euros

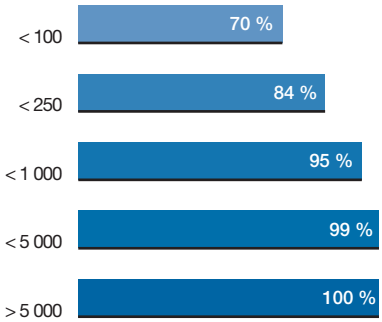


Il est cependant à noter que les premiers mois de l'année 2010 sont marqués par un début de détente du marché des financements bancaires.
La baisse de la taille des opérations réalisées a renforcé la prépondérance des PME/PMI dans les opérations financières : 85 % des opérations réalisées ont concerné des sociétés de moins de 250 salariés ou moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Répartition des investissements par taille de chiffre d'affaires (en millions d'euros)



Répartition des investissements par taille des effectifs



Source : Activité des acteurs français du Capital Investissement en 2009 - présentation AFIC et Grant Thornton du 30 mars 2010.

Les principaux acteurs du capital investissement

Le marché concurrentiel n'a pas évolué de façon très significative au cours de l'année 2009. Cependant, un début de recomposition du secteur a été initié, comme l'illustrent les cessions de sociétés de gestion du groupe Natixis (Initiative et Finance, IXEN, etc), l'association de Siparex avec UFG, la cession d'AGF *Private Equity*. Par ailleurs, nombre d'équipes de gestion ont évolué.

Parmi les principaux concurrents d'IDI, on peut toujours citer :
- sur la partie basse de la zone d'intervention de l'IDI, des acteurs small-caps tels Initiative et Finance, MBO Partenaires, Acto, OFI PE, Ciclad, …
- sur la partie supérieure, les fonds Atria, Perfectis, TCR, OFI PE, LBO France…

Dans ce panorama, et dans un contexte de diminution progressive des encours gérés par les fonds d'investissements et d'instabilité des structures, l'IDI se distingue plus que jamais par sa structure juridique pérenne et la stabilité de ses capitaux.

Private Equity pays émergents

L'activité de *private equity* pays émergents dans son positionnement et sa stratégie, tout comme l'évolution des marchés 2009 sont décrites page 35 et suivantes du document de référence.

6. Une année 2009 placée sous le signe de la prudence

L'aggravation du climat économique dans les principaux pays occidentaux s'est confirmée fin 2008 et en 2009, avec une propagation de la crise financière vers l'économie réelle, créant ainsi pour le marché du *Private Equity* des conditions de marché radicalement différentes de celles connues au cours des dernières années. Aussi, le Groupe IDI à opté mi-2008 pour une politique extrêmement prudente, avec une politique de sélection des opportunités d'investissement très restrictive, laquelle s'est poursuivie en 2009.

Ainsi, au cours de l'année 2009, le Groupe n'a pas réalisé de nouveaux investissements en fonds propres. En raison des conditions de marché, le Groupe a décidé de ne pas donner suite à un certain nombre d'opportunités d'investissement sur lesquelles il était en exclusivité, les valorisations lui semblant trop élevées ou les métiers trop exposés à une dégradation de la conjoncture. Le Groupe IDI entend rester très sélectif dans sa politique d'investissement dans les mois à venir, tout en recommençant à chercher de nouvelles opportunités qui devraient se faire jour.

En 2009, sur les 32,2 millions d'euros investis par le Groupe IDI :
- 6,2 millions ont été investis en *private equity* France (en complément d'investissement et en ré-investissement dans le cadre d'une sortie),
- 2,3 millions ont été investis dans les pays émergents, via des fonds de *private equity* locaux (et ceci au travers de IDI Emerging Markets),
- 23,7 millions ont été dirigés vers des placements financiers liquides (titres cotés, fonds ou grands hedge funds) afin de profiter de la forte hausse des marchés financiers depuis mars 2009.

En ce qui concerne les cessions, ce sont, en valeur, 64,3 millions d'euros de participations et de titres qui ont été vendus, dégageant 11,5 millions d'euros de plus-values (par rapport aux prix d'acquisition) ; les cessions ont porté sur des opérations de *private equity* France et de *private equity* pays émergents et, surtout, sur la poursuite de la cession de l'essentiel du portefeuille ancien de hedge funds.

Depuis le dernier trimestre 2009, l'IDI considère que les opportunités d'investissement sont redevenues plus attractives du fait de l'amélioration progressive des conditions de financement et de la meilleure visibilité sur la performance opérationnelle.

Les principales opérations d'investissement et de cession en 2009 ont été les suivantes :

Investissements en fonds propres

Seulement 6,2 millions d'euros ont été investis dans les fonds propres de PME françaises (*private equity* France et financement mezzanine).

INVESTISSEMENTS EN TITRES DE SOCIÉTÉS NON COTÉS

Investissement complémentaire dans World Freight Company en 2009 (1er investissement en 2008)

World Freight Company est une société internationale spécialisée dans la commercialisation d'espace de fret pour le compte des compagnies aériennes. WFC a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de l'ordre de 300 millions d'euros et est présent dans environ 40 pays. L'EBITDA (EBE) à fin 2009 est estimé à 2,6 millions d'euros. En juillet 2008, le Groupe IDI a participé au financement de l'opération au sein de laquelle le fondateur du Groupe, M. Pierre Brunet, a renforcé sa majorité au capital. Les autres partenaires financiers de WFC sont Acto Mezzanine, IDI Mezzanine et Axa Mezzannine.

L'IDI a investi dans WFC en qualité d'actionnaire minoritaire, mais est également titulaire d'Obligations à Bons de Souscriptions d'Actions (OBSA).

L'acquisition a été financée à hauteur de 46 % en dette senior et mezzanine et de 54 % en capital.

Au premier trimestre 2009, l'IDI, pari passu avec les autres investisseurs financiers, a souscrit à environ 0,6 million d'euros d'OBSA nouvelles, suite à un tirage prévu dès l'origine et servant à refinancer un crédit vendeur sur une filiale acquise dans le passé.

Cessions de participations en fonds propres

Les cessions de participations en fonds propres ont porté sur 2,9 millions d'euros portant elles-mêmes 1,5 million d'euros de plus-value par rapport aux prix d'acquisition.

L'essentiel est représenté par un complément de prix relatif à la cession de la société ARMOR intervenue en 2008.

Financements réalisés en 2009 par le FCPR IDI Mezzanine

En 2009, le FCPR IDI Mezzanine a réalisé deux investissements mezzanine complémentaires pour un montant total de 0,4 million d'euros dans les participations existantes de son portefeuille. Par ailleurs, le fonds a clôturé sa période d'investissement en octobre, ce qui limite les investissements futurs aux participations du portefeuille. Enfin, le FCPR IDI Mezzanine a réduit son engagement total de 6 %, le portant à 84,8 millions d'euros contre 90,2 millions d'euros initialement.

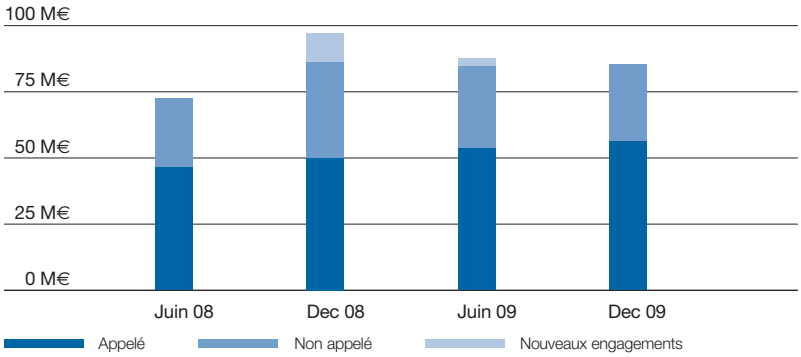
Au 31 décembre 2009, le Groupe IDI a investi un montant total de 13,2 millions d'euros dans le FCPR, montant inchangé par rapport à 2008. Compte tenu de la réduction de l'engagement total du fonds, le Groupe IDI reste engagé à hauteur de 2,5 millions d'euros à fin décembre 2009 contre 3,5 millions d'euros avant réduction de l'engagement.

Désinvestissements-cessions réalisés en 2008 par le FCPR IDI Mezzanine

Aucune sortie n'a été réalisée en 2009 par le FCPR IDI Mezzanine.

Nouveaux engagements réalisés dans les fonds d'investissement « pays émergents »

Au 31 décembre 2009, le portefeuille d'IDI EM est engagé à hauteur de 87,4 millions de dollars dans 35 fonds gérés par 27 équipes, ce qui donne une exposition historique moyenne par équipe de l'ordre de 3 millions d'euros.



Étant donné le contexte exceptionnellement dégradé en 2009, IDI EM n'a pris qu'un seul engagement nouveau : 2 millions de dollars sur le fonds indien Indium IV, fonds successeur des fonds IVF II et III dans lesquels la société a investi dans le passé.

Les engagements de la société étant à 95 % en dollars, leur contrepartie en euro fluctue en fonction du cours des deux devises. On note ainsi la diminution des engagements de la société en euro fin 2009.

Les engagements pris au 31 décembre 2009 par IDI EM sont en majorité sur l'Asie émergente (67 %), suivie par l'Europe centrale et orientale (essentiellement Russie, Ukraine, Roumanie pour 15 %) puis l'Amérique Latine (essentiellement le Brésil, pour 10 %).

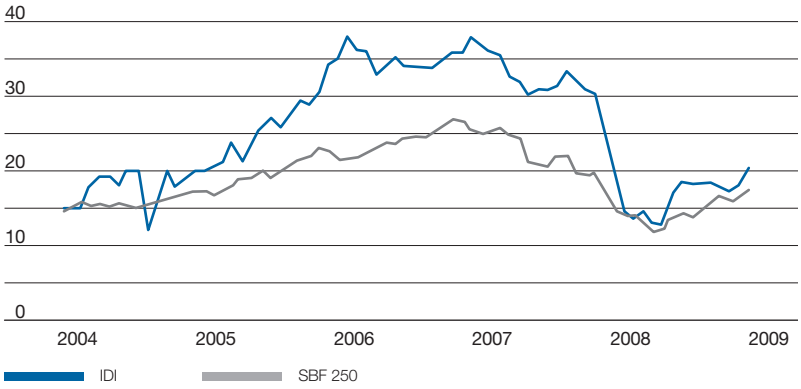
Autres actifs financiers

Devant l'accélération de la crise financière au second semestre 2008, l'IDI a décidé de céder l'essentiel de son portefeuille de hedge funds et de fonds longs. Les cessions, déjà largement engagées en 2008 (72 millions d'euros), se sont poursuivies en 2009 pour un montant de 54,1 millions d'euros, ayant permis de dégager 10 millions d'euros de plus-values par rapport au prix d'acquisition.

7. Gestion du capital (performances boursières et relations d'actionnaires)

Une attention permanente portée aux actionnaires

Le Groupe IDI vise à faire progresser son actif net réévalué par action (ANR) sur une longue période. Depuis sa cotation en 1991 jusqu'à fin 2007, l'IDI a connu 17 années de bénéfices et de croissance de son ANR par action avec un taux de rendement interne de l'action IDI, dividendes réinvestis, supérieur à 18,5 % et un multiple sur investissement supérieur à 17,5x. L'année 2008 a fait exception. En 2009, la valeur de l'ANR de l'IDI a repris sa progression.



Source : Datastream.

Pour assurer le maintien de la performance à long terme du Groupe IDI et sa meilleure traduction boursière, le Groupe IDI travaille à :

- une application prudente des règles d'évaluation fixées par les associations professionnelles de capital investissement en Europe (EVCA - European Venture Capital Association) et en France (AFIC - Association Française des Investisseurs en Capital),
- une amélioration de la liquidité du titre IDI,
- une réduction de la décote dont souffrent à nouveau les acteurs cotés du capital investissement.

Poursuite de l'objectif d'augmenter la liquidité de l'action IDI

Le capital du Groupe IDI a subi d'importantes évolutions ces dernières années. D'un groupe essentiellement détenu par ses dirigeants historiques, IDI est devenu une société au capital ouvert à hauteur de plus de 33 % à des tiers.

Cette évolution s'est faite dans le respect du modèle de développement du Groupe IDI : maintien d'une très forte implication des actionnaires dirigeants, constitution d'un noyau stable d'actionnaires prestigieux au premier rang desquels le holding de la famille Peugeot (Foncière, Financière et de Participations), Allianz France et certains *family offices* français parmi les plus réputés.

Composition de l'actionnariat de l'IDI	2005	2006	2007	2008	2009
ANCELLE ET ASSOCIÉS (dirigeants actionnaires)	92,2 %	78,1 %	66,1 %	66,1 %	66,1 %
Autres actionnaires	7,1 %	21,2 %	33,3 %	33,2 %	33,3 %
Auto-contrôle	0,8 %	0,7 %	0,6 %	0,7 %	0,6 %

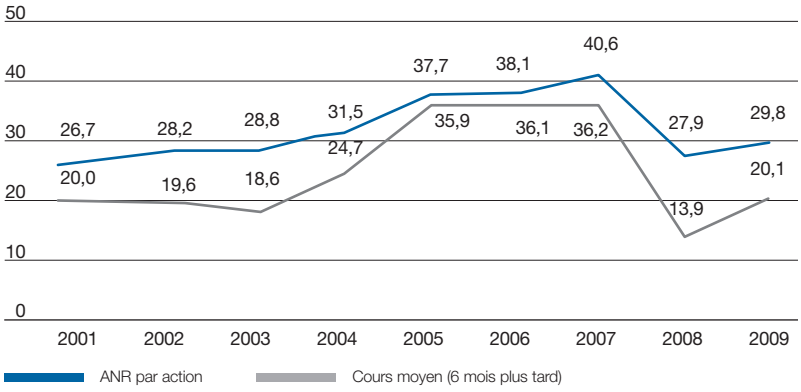
La politique actionnariale mise en place vise à augmenter la liquidité offerte aux actionnaires du Groupe, en accroissant à la fois le flottant et le volume des échanges. Cependant, les années 2008 et 2009 marquent un frein dans cette évolution dû notamment (i) à la contraction du nombre des échanges liée à l'accroissement de la décote (exacerbée par la crise financière) et (ii) à la comparaison à des années précédentes riches en opérations sur le capital du Groupe (fusion, augmentation de capital). Dès que la crise s'atténuera, on peut penser que la décote diminuera et que la liquidité s'améliorera.

Volumes échangés	2006	2007	2008	2009
Volume total	199 754	247 732	66 050	55 864
Volume journalier	793	979	258	219

Source GL Trade.

Poursuite de l'effort de réduction de la décote de holding

À l'instar de ses pairs cotés spécialisés en capital investissement, le Groupe IDI souffre d'une décote historique qui s'était progressivement réduite au milieu des années 2000, pour réapparaitre de façon importante avec la crise des subprimes puis la crise financière depuis l'été 2007.

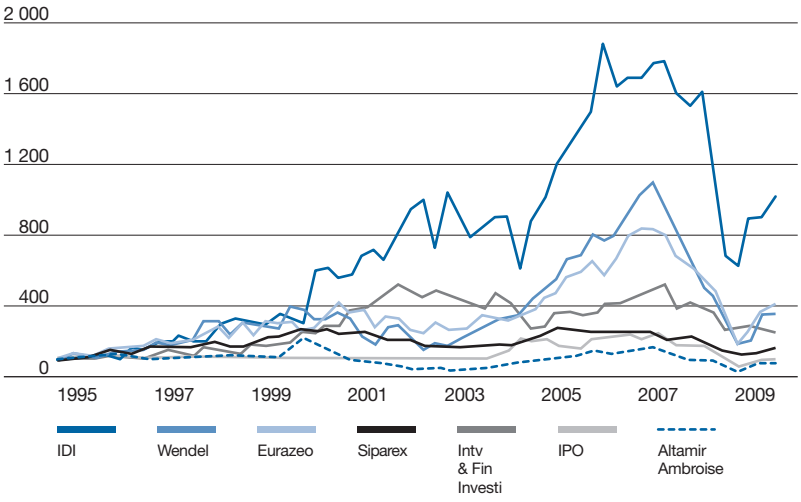


Facteur explicatif, l'évolution du cours de l'action IDI a été marquée par les turbulences traversées spécialement au second semestre 2008 par les marchés financiers.

Le titre s'est repris en 2009, revenant aux alentours de 20 euros au cours des premiers mois de 2010.

Cours de l'action IDI	2006	2007	2008	2009
Plus haut	41,0	39,1	33,3	20,4
Plus bas	29,3	21,5	13,15	12,35
Cours moyen	33,2	35,3	26,7	17,67
Cours au 31 décembre	**34,0**	**32,0**	**13,6**	**20,3**
Croissance en % (dividende neutralisé)	28,50 %	- 3,20 %	- 55,99 %	56,00 %

Évolution des cours



Source : Datastream.

Maintien d'une politique de dividende volontariste

Le Groupe IDI a pour objectif d'offrir un rendement satisfaisant à ses actionnaires, représentant au moins 2,5 % de l'ANR par action. Cette politique, appliquée depuis des années, entend être poursuivie à l'avenir.

Rendement de l'action IDI	2006	2007	2008	2009
Dividende ordinaire versé au titre de l'année N	0,95	1,10	0,90	0,90 (1)
Évolution par rapport à l'année précédente	*11,8 %*	*15,8 %*	*- 18,2 %*	*-*
Rendement par rapport à l'ANR par action de N	*2,5 %*	*2,7 %*	*3,2 %*	*3,0 %*
Rendement par rapport au cours moyen de l'année N+1	*2,9 %*	*3,1 %*	*6,6 %*	*4,6 %*

(1) Proposé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

8. Chiffres opérationnels clés

Comptes simplifiés 2009
(informations financières sélectionnées)

La crise financière et économique, qui s'est accélérée au deuxième semestre 2008, avait entrainé une baisse de l'ensemble des catégories d'actif de l'IDI : *private equity* France, *private equity* dans les pays émergents, fonds longs et hedge funds. Rappelons que le bilan de l'IDI s'établit « market to market ». En 2009, la valeur des actifs a de nouveau progressé.

Résultat consolidés (en millions d'euros)	2006	2007	2008	2009
Résultat opérationnel (a)	25,0	27,3	- 65,4	7,6
Résultat net part du Groupe	26,6	37,5	- 60,5	20,8
Fonds propres part du Groupe	249,7	312,8	216,1	230,8

(a) Il inclut le résultat d'exploitation, le résultat des opérations en capital ainsi que les autres produits et charges opérationnels.

Le Groupe IDI jouit aussi d'un bilan équilibré avec une trésorerie nette positive d'environ 61 millions d'euros fin 2009.

Structure financière (en millions d'euros)	2006	2007	2008	2009
Dette financières [1]	153,3	128,1	42,1	0,5
VMP et trésorerie	- 89,0	- 105,7	- 77,1	- 61,6
Dette financière nette (A)	64,3	22,4	- 34,9	- 61,1
Fonds propres part du Groupe (B)	249,7	312,6	216,1	230,8
Gearing (A/B)	**25,7 %**	**7,1 %**	**n.s.**	**n.s.**

(1) Dettes financières courantes et non courantes déduction faite des dettes des holdings consolidés mais sans recours sur IDI. Il n'est pas tenu compte des engagements non encore appelés sur les fonds d'investissement tiers.

Dans le passé, hors les investissements en devises qui faisaient l'objet d'emprunts dans la même devise, le Groupe avait contracté des financements externes pour bénéficier d'un effet de levier ou dans l'attente de cessions prévisibles à court ou moyen terme.

Les dettes financières, qui avaient été fortement réduites en 2008, ont été entièrement remboursées au premier trimestre 2009.

Évolution de l'ANR par action

Après une hausse continue de l'ANR par action depuis l'introduction en bourse de 1991, une forte baisse avait été enregistrée en 2008 pour les raisons déjà évoquées. En 2009, l'ANR a repris sa progression.

ANR IDI par action (en euros)	2006	2007	2008	2009
ANR par action	38,09	40,61	27,94	29,79
Croissance en % (dividende exclus)	*15,20*	*9,30*	*- 29,30*	*10,20*

(À partir de 2006 des actions auto détenues par IDI ont été soustraites du nombre total d'actions pour le calcul de l'ANR par action. Cette modification de calcul au cours de la période visée par le présent document de référence a eu une incidence faible puisque le nombre d'actions auto détenues par IDI a varié sur cette période de 0,8 % à 1,1 % du capital social d'IDI).

Répartition de l'actif réévalué

Le portefeuille du Groupe IDI est constitué à près de 85 % d'actifs relevant de la catégorie *private equity*. Cette proportion, oscillant entre 50 et 60 % jusqu'à fin 2007 a fortement augmenté ces deux dernières années.

En 2008 et 2009, la cession progressive du portefeuille de fonds de hedge a entrainé une forte réduction de la part des actifs dédiés à cette catégorie. La part du *private equity* France a augmenté ainsi que celle relevant du *private equity* pays émergents (notamment à la suite de la constitution d'IDI Emerging markets en 2008).

Répartition du portefeuille en valeur réévaluée [1] (en %)	2006	2007	2008	2009
Private equity France	46,7	36,7	45,1	49,3
Financements Mezzanine France	6,3	4,3	4,2	3,6
Private equity pays émergents	10,0	17,9	28,8	31,7
Total *private equity*	**63,0**	**58,9**	**78,1**	**84,6**
Autres actifs financiers	37,0	41,1	21,9	15,4
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

(1) Actif brut réévalué hors trésorerie.

Investissements

Comme indiqué précédemment, le Groupe avait décidé de geler les investissements nouveaux à l'été 2008 jusqu'à l'automne 2009 et a donné des ordres de sortie sur l'essentiel de ses placements financiers (fonds de hedge et fonds longs), ce qui est reflété dans le tableau ci-dessous.

Investissements du Groupe IDI [1] (en millions d'euros)	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**
Private equity France	29,9	32,2	19,4	6,2
Financements Mezzanine France	15,3	23,4	15,9	-
Private equity pays émergents	11,9	22,4	10,5	2,3
Total *private equity*	**57,1**	**78,0**	**45,8**	**8,5**
Croissance en %	*66,0*	*36,6*	*- 41,3*	*- 81,4*
Autres actifs financiers	40,6	63,5	11,4	23,7
Total	**97,7**	**141,5**	**57,2**	**32,2**
Croissance en %	*32,6*	*44,8*	*- 59,6*	*- 43,7*

(1) En retenant les versements effectués.

Précisions

Montants engagés dans les fonds « pays émergents »	17,4	38,8	18,8	0,7
Quote-part de IDI dans les investissements du FCPR IDI Mezzanine	2,8	4,4	3,9	0,1

Cessions

Comme il est dit plus haut, le Groupe a essentiellement poursuivi la cession de ses placements financiers (fonds de hedge notamment).

Cessions du Groupe IDI [1] (en millions d'euros)	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**
***Private equity* France**	**24,1**	**73,0**	**42**	**2,9**
dont plus-values	11,0	43,9	20,1	1,5
Financements Mezzanine France	**3,5**	**14,7**	**4,6**	**1,0**
dont plus-values	1,9	2,7	0	0
***Private equity* pays émergents**	**2,2**	**7,5**	**0,6**	**6,3**
dont plus-values	n.s.	3,3	0,6	-
Autres actifs financiers et divers	**31,3**	**45,2**	**72**	**54,1**
dont plus-values	6,2	5,8	7,3	10,0
Total	**61,1**	**140,4**	**119,2**	**64,3**
dont plus-values [2]	19,1	55,7	28	11,5

(1) Les montants ci-dessus correspondent à la somme des montants enregistrés dans les comptes sociaux des entités du Groupe.

(2) Les plus-values sont déterminées par rapport aux prix d'acquisition.

Dans ce tableau, sont présentées les plus values extraites des comptes sociaux et non des comptes consolidés afin de faire apparaître la création de valeur par l'IDI des investissements depuis leur date d'acquisition. L'écart de juste valeur figure dans les comptes consolidés pages 98-99 du présent document de référence.

B. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DE L'IDI ET DE SON PORTEFEUILLE

1. Private equity France
(Investissements directs en fonds propres)

Dans le secteur des investissements directs en fonds propres en France, le Groupe IDI a pour ambition de continuer à accompagner des sociétés leaders sur leur marché dans leur développement français et international et à être prêt à s'engager sur le long terme aux côtés des entreprises et de leur management.

Le Groupe cible des entreprises de 20 à 200 millions d'euros de valeur d'entreprise (capacité à aller au-delà au cas par cas) et des montants investis compris entre 5 et 25 millions d'euros par opération.

Sur le segment de marché du *private equity* France, les principales participations du Groupe IDI au 31 décembre 2009 sont :

LBO, Acquisitions à effet de levier

ACTÉON, investissement total de l'IDI de 7,2 millions d'euros

Actéon est le spécialiste français des matériels et produits pharmaceutiques à l'usage des chirurgiens dentistes. Les matériels sont des détartreurs à ultrasons, polisseurs, autoclaves, micromoteurs, vidéo intra-orale, lampes à polymériser, appareils de radiologie dentaire, vendus principalement sous les marques Satelec, Sopro et SED-R. Les produits pharmaceutiques sont des anesthésiques injectables et des consommables vendus sous la marque Pierre Rolland.

Grâce à plusieurs filiales étrangères (Allemagne, Espagne, Grande-Bretagne, États-Unis, Philippines, Corée, Inde, Thaïlande) et des agents dans le monde entier, Actéon réalise à l'étranger plus de 75 % de son chiffre d'affaires à partir de son usine principale de Mérignac où se situe également son siège social, et d'autres usines en France, Italie, Allemagne et Espagne. Son réseau export est un atout très important de développement. Dès la sortie d'un nouveau produit, développé dans l'entreprise ou par une petite entreprise rachetée pour cette raison, le lancement peut être étendu au monde entier après une période test dans un pays.

Le Groupe IDI a été le principal acteur du LBO réalisé fin 1990. Fin 2005, il est partiellement sorti dans le cadre d'un LBO secondaire en réinvestissant dans la nouvelle opération à hauteur de 8,4 %, aux côtés du management de la Société et de Edmond de Rothschild Capital Partners. L'opération est financée à hauteur de 52 % en dette et de 48 % en capital.

En 2009, Actéon a réalisé un chiffre d'affaires de 98 millions d'euros et un résultat d'exploitation de 10,3 millions d'euros (avant retraitements). La société n'ayant pas encore arrêté ses comptes, ces données ne sont pas définitives et sont susceptibles d'être modifiées.

LES AFFICHES PARISIENNES, investissement initial de l'IDI de 1,4 millions d'euros

Créées il y a 180 ans, les Affiches Parisiennes étaient détenues jusqu'en 2005 par plus de 200 personnes physiques, héritières des fondateurs. Le Groupe, présidé par Philippe Caudrelier-Bénac, publie trois journaux d'information économique, juridique et financière : les Affiches Parisiennes et Départementales, un trihebdomadaire créé en même temps que le Groupe, le Moniteur de Seine et Marne, hebdomadaire créé en 1910, et l'Informateur de Seine et Oise, un hebdomadaire. Parallèlement, les Affiches Parisiennes ont développé des prestations de services juridiques avec les agences Euroformalités et Mofor. Enfin, le Groupe est présent dans la publicité des ventes judiciaires via la société Claude et Goy.

Mi-2005, le Groupe IDI acquiert, avec Paris-Orléans et le groupe Euris, 90 % du capital des Affiches Parisiennes aux côtés de Philippe Caudrelier-Bénac et d'autres membres de la direction.

Avec cette opération, l'IDI et ses partenaires souhaitent accompagner la direction dans sa stratégie de croissance. Numéro deux français dans le secteur des annonces légales, les Affiches Parisiennes entendent en effet jouer un rôle actif dans la consolidation à l'échelle nationale d'un marché encore très morcelé.

ALBINGIA, investissement initial de l'IDI de 21,5 millions d'euros

Fondée en 1901 à Hambourg et implantée en France depuis 1962, Albingia occupe aujourd'hui une position de leader dans l'assurance des risques industriels : risques techniques, dommages d'ouvrages et risques spéciaux des PME.

Le chiffre d'affaires (cotisations émises) de la compagnie a atteint 172 millions d'euros en 2009. Au 31 décembre 2009, son résultat technique net avant produits financiers était de 29,87 millions d'euros et son résultat net comptable de 28,08 millions d'euros. Basée à Levallois-Perret, elle emploie 200 personnes, réparties entre le siège francilien et cinq implantations régionales.

Fin 2006, le Groupe IDI et Chevrillon & Associés reprennent à parité l'entreprise contrôlée par Barclays *Private Equity* depuis novembre 2003. À l'époque, elle avait été rachetée par Barclays *Private Equity* à Axa qui avait conservé une participation de 10 %. Cette reprise se fait en étroite association avec le management dont la participation se maintient à 20 %.

L'acquisition est financée à hauteur de 71 % en dette et de 29 % en capital.

ALTI, investissement de l'IDI de 11,6 millions d'euros

Entreprise de conseil et d'ingénierie en systèmes d'information fondée en 1995 par Michel Hamou et André Bensimon, Alti a réalisé en 2008-2009 (clôture au 30 septembre 2009) un chiffre d'affaires de 120 millions d'euros et un résultat d'exploitation de l'ordre de 6 millions d'euros.

Le Groupe a organisé ses expertises techniques et métier autour de trois pôles de compétences :
- Alti Consulting : conseil et assistance à maitrise d'ouvrage, avec une forte spécialisation sur le tertiaire financier, autour des processus métier front et back office (monétique et moyens de paiement, finance de marché, retail banking, assurance),
- Alti Business Solutions : Conseil et intégration ERP, proposant une offre complète de conseil, d'intégration, d'accompagnement et de maintenance autour des solutions SAP,
- Alti Technologies : expertise et développement logiciel, pour des applications spécifiques intégrées aux systèmes d'information, autour de trois centres de compétences (java J2EE, Microsoft.net et CRM/décisionnel).

Alti est fortement implanté dans les secteurs bancaires (BNP, Société Générale, Crédit Agricole, …), assurance (AXA, CNP, AGF, Générali, …), industrie (L'Oréal, Siemens, EADS, Novartis, …), distribution (Carrefour, Metro, …) et les services (Air France, Cetelem, TF1, …). Alti compte plus de 1 000 collaborateurs et dispose d'implantations en France, en Belgique et aux USA. Alti réalise 85 % de son chiffre d'affaires en France et 15 % en Belgique.

Les dirigeants-fondateurs, Michel Hamou et André Bensimon, ont conduit le développement du Groupe depuis sa création et ils ont souhaité s'appuyer sur des partenaires financiers de long terme pour accompagner leur projet de croissance, tant organique qu'externe.

Suite à l'acquisition d'un bloc de contrôle en juillet 2007, une OPA simplifiée a été initiée qui a permis de collecter 87,99 % du capital par le holding de reprise Financière Alti. Une deuxième OPA a été lancée en juillet 2008 permettant ainsi à la société de sortir de la cote. CIC LBO Partners et IDI ont pris le contrôle majoritaire du capital et des droits de vote dans Financière Alti ; toutefois, les fondateurs conservent le contrôle de la direction. Le financement de l'acquisition est assuré à 45 % par de la dette et à 55 % par du capital.

AOS, investissement initial de l'IDI de 6,5 millions d'euros (dont 1,5 millions d'euros de compte courant remboursé à l'IDI en cours d'année 2007)

AOS est l'un des principaux groupes européens d'aménagement d'espaces tertiaires et de services liés à l'immobilier d'entreprise dédiés aux utilisateurs. AOS se développe en particulier dans le conseil immobilier, le « tenant representation », l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la gestion de projets et les services et systèmes. AOS réalise un chiffre d'affaires d'environ 67 millions d'euros dont environ une moitié en France et le solde au travers de ses implantations européennes et de sa présence aux États-Unis. La Société emploie plus de 400 personnes et table sur une forte croissance dans les prochaines années grâce à la montée en puissance des activités de conseil immobilier et au développement géographique.

L'objectif du Groupe IDI, associé à Paris-Orléans sur cette opération, est d'accompagner cette stratégie de développement.

Les deux partenaires ont donc investi, à parité, 13 millions d'euros dans AOS (réduits à 10 millions d'euros suite au remboursement d'une tranche-relais en cours d'année 2007) sous la forme d'Obligations à Bons de Souscription d'Actions. Ces OBSA remplacent un financement relais mis en place à l'été 2006 à l'occasion du *spin-off* d'AOS de sa maison-mère, Adyal, mené par le PDG d'AOS, Gilles Betthaeuser, et les salariés du Groupe. AOS a réalisé un résultat d'exploitation supérieur à 4 millions d'euros en 2009 (données préliminaires, avant arrêté).

KARTING, investissement initial de l'IDI de 5,9 millions d'euros

Karting est une société basée à Echirolles (près de Grenoble) qui emploie environ 80 personnes et élabore des collections de prêt-à-porter féminin (gamme de produits, sélection des tissus, coupe, prototypage), et en sous traite la confection.

Karting distribue ses collections principalement en France au travers d'environ 700 détaillants (principalement multimarques) et d'un réseau d'affilés.

Mi-2005, les dirigeants adossent l'entreprise au Groupe IDI afin d'en financer la réorganisation et d'accélérer son développement. IDI détient 78 % du capital de Karting aux côtés de l'ancien propriétaire du Groupe (20 %). Depuis début 2009, le groupe Karting est présidé par Michel Haudost.

MIKIT, investissement initial de l'IDI de 8,2 millions d'euros

Créée en 1984, Mikit est le spécialiste français de la maison individuelle en « prêt à finir ». Ce concept original consiste en un partage des tâches entre le constructeur et l'acquéreur de la maison (les travaux de second œuvre restant à la charge du client), ce qui permet à Mikit de proposer des produits de qualité à un prix très compétitif : maisons traditionnelles de maçon, généralement situées en milieu diffus. Ce positionnement particulier permet à Mikit d'adresser le segment de clientèle des primo-accédants (principalement des foyers modestes ayant le souhait d'accéder à la propriété).

Troisième constructeur de maisons individuelles en France avec environ 1 600 maisons en 2009, Mikit commercialise ses produits via un réseau national de l'ordre de 150 franchises. En 2009, Mikit a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 11 millions d'euros (140 millions d'euros en consolidant les franchisés) pour un résultat d'exploitation de l'ordre de 3 millions d'euros.

En octobre 2007 l'IDI, associé à une nouvelle équipe de management, acquiert le groupe Mikit auprès de son fondateur historique et du fonds Platina Finance, lequel a réinvesti de façon minoritaire dans l'opération. L'acquisition est financée à hauteur de 71 % en dette et de 29 % en capital.

SORGEM, investissement initial de l'IDI de 2,5 millions d'euros

Sorgem est une société d'études et de conseil. Elle exerce deux métiers connexes et occupe, dans chacun, la place de principal spécialiste français :

- études marketing qualitatives, pour de grandes marques présentes en France et à l'Étranger : biens de consommation, luxe, cosmétiques, automobile, télécoms, services financiers, etc. Plus de la moitié des études menées ont un caractère international ou mondial,
- évaluation de marques et actifs incorporels, d'entreprises et de préjudices concernant des actifs incorporels, l'application des normes comptables IFRS ou de contentieux financiers complexes.

Début 2006, le Groupe IDI a réalisé une opération de LBO sur Sorgem aux côtés du management de la Société. Les deux fondateurs, Yves Krief et Maurice Nussenbaum, gardent le contrôle de Sorgem et restent pleinement impliqués tandis que les principaux cadres non-fondateurs ont renforcé leur participation au capital. L'IDI détient, pour sa part, une participation de 34 %.

WORLD FREIGHT COMPANY, investissement initial de l'IDI de 10,1 millions d'euros suivi d'un tirage complémentaire (prévu d'avance) de 0,6 million d'euros en 2009

World Freight Company est une société mondiale spécialisée dans la commercialisation d'espace de fret pour le compte des compagnies aériennes. WFC a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de l'ordre de 300 millions d'euros et est présent dans environ 40 pays. L'EBITDA (EBE) à fin 2009 est estimé à 2,6 millions d'euros. En juillet 2008, le Groupe IDI a participé au financement de l'opération au sein de laquelle le fondateur du Groupe, M. Pierre Brunet, a renforcé sa majorité au capital. Les autres partenaires financiers de WFC sont Acto Mezzanine, IDI Mezzanine et Axa Mezzannine.
L'IDI a investi dans WFC en qualité d'actionnaire minoritaire, mais est également titulaire d'Obligations à Bons de Souscriptions d'Actions (OBSA).
L'acquisition a été financée à hauteur de 46 % en dette senior et mezzanine et de 54 % en capital.

PIPE (« Private Investissements in Public Equity »)

AVANQUEST, investissement initial de l'IDI de 3,0 millions d'euros

Implanté en France, en Grande-Bretagne, en Espagne, en Allemagne, aux États-Unis et en Asie (Chine, Corée), Avanquest Software, éditeur mondial de logiciels de communication et de mobilité, est également un fournisseur incontournable de logiciels de diagnostic, sécurité et multimédia. Destinés aux particuliers et aux professionnels, les logiciels d'Avanquest Software sont commercialisés dans plus de cent pays, tant par l'intermédiaire du e-commerce, que de partenariats OEM et de revendeurs informatiques.

Classé au Top 50 européen des éditeurs de logiciels par Infoconomist, Avanquest est coté sur Euronext (ISIN : FR 0004026714) depuis décembre 1996 et adhère au segment NextEconomy.

Le Groupe IDI a participé à une augmentation de capital destinée à financer des projets de croissance externe en septembre 2003.

HI-MEDIA, investissement initial de l'IDI de l'ordre de 15 millions d'euros en 2007 et 2008

Fondée en 1996 et spécialisée sur les médias interactifs depuis 1998, Hi-Media s'est diversifiée avec l'évolution des modèles économiques liés à l'Internet. Aujourd'hui, les principales activités du Groupe, en croissance rapide, sont la régie publicitaire on Line et les solutions de paiement électroniques et de micro paiements. Hi-Media bénéficie de parts de marché très importantes sur ses activités cœur, avec la place de numéro 3 en France et plus gros indépendant dans la régie publicitaire Internet et celle de leader en Europe dans les activités de micro paiement.

Fin 2007 et début 2008, IDI a acquis une participation d'environ 7,5 % dans Hi-Media, dont il apprécie le projet managérial et le positionnement stratégique.

En 2009, Hi-Média a réalisé l'acquisition de la division régie publicitaire internet du groupe allemand Adlink, ce qui lui a permis de renforcer considérablement sa position de marché sur plusieurs pays européens. Hi-Media est désormais la première régie « online » indépendante, non adossée à un portail ou moteur de recherche, et travaillant essentiellement pour des sites tiers en Europe. Suite à cette acquisition, réglée en partie en actions, la part d'IDI au capital se situe à 6,8 %.

En 2009, Hi-Média a réalisé un chiffre d'affaires de 172 millions d'euros. La société est cotée en bourse et n'a pas encore annoncé sont résultat opérationnel 2009 qui selon les analystes serait proche de celui de 2008.

PRECIA-MOLEN, investissement initial de l'IDI en 2003

Créée en 1887 par la famille Escharavil, Precia-Molen est aujourd'hui l'un des leaders de la fabrication, la commercialisation et la maintenance d'instruments de pesage à fonctionnement automatique ou non automatique, dans le domaine du pesage de précision (inférieur au milligramme) ou du pesage lourd (plusieurs centaines de tonnes). Precia-Molen est aujourd'hui présent en France, Belgique, Hollande, Royaume Uni, Pologne, Tchécoslovaquie et Inde.

L'IDI a acquis une participation de 10 % dans Precia-Molen en 2003 auprès du Consortium de Réalisation du Crédit Lyonnais (CDR).

Capital développement

SFPI, holding industriel

SFPI est une holding de détention de diverses activités de mécanique industrielle, animée par un management qui a développé une expertise forte dans l'acquisition et le redressement de sociétés mécaniques en difficultés. SFPI regroupe aujourd'hui notamment les entreprises Securidev (systèmes de verrouillage et accès), Fimeca (fermetures et stores), FLI (machines outils) et NEU (traitement de l'air). L'acquisition de la participation dans SFPI a été financée uniquement par les fonds propres de l'IDI.

SFPI a réalisé au 31 décembre 2009 un chiffre d'affaires de l'ordre de 450 millions d'euros.

Liste récapitulative des principales participations directes

Capital développement

Nom	Activité	Date d'investissement
Top Info	Distribution de micro-informatique	1990
Arthus Bertrand	Médailles et joaillerie	1996
Cojean	Chaîne de restauration	2000
SFPI	Mécanique	2003

PIPE

Nom	Activité	Date d'investissement
Avanquest	Édition/distribution de logiciels	2003
Hi-Media	Publicité, commerce et gestion de sites sur Internet	2007

LBO

Nom	Activité	Date d'investissement
Karting	Prêt-à-porter féminin	2005
Actéon	Matériels dentaires	2005
Albingia	Assurances	2006
Alti	SSII	2007
AOS	Conseil en immobilier	2007
Mikit	Construction de maisons individuelles	2007
WFC	Commercialisation d'espace de fret aérien	2008

2. Financement Mezzanine France (FCPR IDI Mezzanine)

Le Groupe IDI a lancé en 2005 le FCPR IDI Mezzanine, géré par la société de gestion IDI Asset Management, et doté d'une capacité d'investissement de 90 millions d'euros dont 18,5 % apportés par le Groupe IDI.

Le FCPR IDI Mezzanine investit essentiellement en produits obligataires à l'occasion de transactions portant sur des entreprises valorisées entre 15 et 150 millions d'euros. Les montants unitaires investis par le FCPR varient de 2 à 9 millions d'euros par opération, respectant ainsi une stricte politique de mutualisation du risque.

Le FCPR IDI Mezzanine réunit divers investisseurs institutionnels et privés dont le Groupe IDI qui a pris un engagement total de 16,7 millions d'euros dans le fonds. Suite à la réduction de l'engagement total intervenu en octobre 2009, l'engagement total du Groupe IDI a été ramené à 15,7 millions d'euros.

Par ailleurs, la période d'investissement du fonds est clôturée depuis octobre 2009. Les principaux investissements constituant le portefeuille du FCPR IDI Mezzanine au 31 décembre 2009 sont les suivants :

AXSON, janvier 2006 - financement de 4,1 millions d'euros

Le groupe AXSON fabrique et commercialise des résines polyuréthanes, époxydes, et matériaux composites de hautes technologies destinés à de nombreuses applications industrielles requérant des performances élevées.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion de sa reprise en LBO tertiaire par son management appuyé par le fonds d'investissement OFI *Private Equity*.

GRANIONS - ÉQUILIBRE ATTITUDE, février 2006 - financement de 2 millions d'euros

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion du rapprochement de deux sociétés opérant dans les produits pharmaceutiques OTC (Granions - oligoéléments et Équilibre Attitude - compléments alimentaires), opération arrangée par le fonds d'investissement Fonds Partenaires Gestion.

LANSAY, octobre 2006 - financement de 2,5 millions d'euros

Lansay est un des spécialistes français du jouet sous licence (Star Academy, Babar, Astérix...). IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion d'une transmission familiale sous forme de LBO aux deux fils du fondateur.

FRANCE THERMES, février 2007 - financement de 4 millions d'euros

Le groupe France Thermes exploite une source thermale à Bagnoles de l'Orne (Normandie) aux propriétés thérapeutiques reconnues pour les traitements en phlébologie et rhumatologie.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion de sa reprise en LBO secondaire par le fonds d'investissement Acto.

ALMAVIVA, juin 2007 - financement de 3 millions d'euros

Almaviva a été créé par le fonds d'investissement 21 Centrale Partners et l'ancien dirigeant d'un grand groupe de santé dans le cadre de la constitution d'un groupe indépendant d'une dizaine de cliniques en France.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe dès sa constitution à l'occasion du rachat d'une première clinique et a complété son investissement en janvier 2008 à l'occasion du rachat de deux autres cliniques.

ALTI, juillet 2007 - financement de 9,0 millions d'euros

Le groupe ALTI est une SSII, spécialisée notamment sur SAP. Dans un contexte de faible liquidité du titre sur le marché (Eurolist compartiment C), les dirigeants fondateurs ont souhaité s'associer à un partenaire financier pour la mise en œuvre de leur stratégie de croissance.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion de cette transaction réalisée par le fonds d'investissement CIC LBO, portant sur le bloc des fondateurs et suivie d'une OPA, puis d'un retrait obligatoire.

BOIS & CHIFFONS, novembre 2007 - financement de 9,0 millions d'euros

Le groupe Bois & Chiffons exploite un réseau de magasins d'ameublement et de décoration en franchise.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion d'un LBO secondaire mené par le fonds d'investissement Atria.

ARMATIS, février 2008 - financement de 8,0 millions d'euros

Le groupe Armatis est spécialisé dans l'exploitation de centres d'appels sur le marché français.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion d'un LBO secondaire mené par le fonds d'investissement CIC LBO.

WORLD FREIGHT COMPANY, juillet 2008 - financement de 5,7 millions d'euros

Le groupe World Freight Company commercialise l'espace de soute de compagnies aériennes destiné au transport de marchandises.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion d'un LBO secondaire mené par le management en place aux côtés du fonds d'investissement Acto Mezzanine et d'IDI.

BALITRAND, août 2008 - financement de 3,6 millions d'euros

Balitrand est un distributeur multi spécialiste de produits de second œuvre du bâtiment en région PACA.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion d'un LBO primaire mené par le fonds d'investissement Weinberg Capital Partners.

Par ailleurs, IDI Mezzanine détient également des BSA au titre d'opérations qui ont fait l'objet de remboursements antérieurs (Simpa, Market Maker, et Thermocoax).

IDI Mezzanine : liste récapitulative des participations en portefeuille

Nom	Activité	Date d'investissement
Simpa (BSA uniquement)	Menuiserie industrielle	2005
Thermocoax (BSA uniquement)	Cables blindés	2005
Market Maker (BSA uniquement)	Produits promotionnels et événementiels	2006
Axson	Résines polyuréthanes	2006
Granions / Équilibre Attitude	Produits OTC	2006
Lansay	Jouets	2006
France Thermes	Source thermale	2007
Almaviva	Cliniques	2007
Alti	SSII	2007
Bois & Chiffons	Ameublement décoration	2007
Armatis	Centres d'appels	2008
WFC	Fret Aérien	2008
Balitrand	Distribution de produits de 2nd œuvre	2008

Depuis sa constitution, IDI Mezzanine a réalisé 17 investissements. En 2007 et 2008, IDI Mezzanine a cédé ou a été remboursé de plusieurs participations, qui lui ont permis de distribuer 35 % environ du capital appelé à ses investisseurs. Au cours de l'exercice 2009, l'équipe de gestion du FCPR IDI Mezzanine s'est concentrée sur le suivi de ses participations, et a étudié peu de nouveaux dossiers.

Au 31 décembre 2009, IDI Mezzanine était ainsi constitué de 13 participations et son Actif Net s'élevait à 37,2 millions d'euros.

3. Private equity pays émergents
(société IDI Emerging Markets)

Positionnement et Stratégie

IDI Emerging Markets SA (« IDI EM ») est une société de droit luxembourgeois entièrement dédiée à l'activité de fonds de fonds dans les pays émergents. Dotée dès sa formation en juin 2008 du portefeuille constitué par l'IDI depuis 2004, elle est détenue par l'IDI (46 %), société Foncière, Financière et de Participations (FFP) (23 %) et d'autres grandes familles industrielles, proches du Groupe IDI.

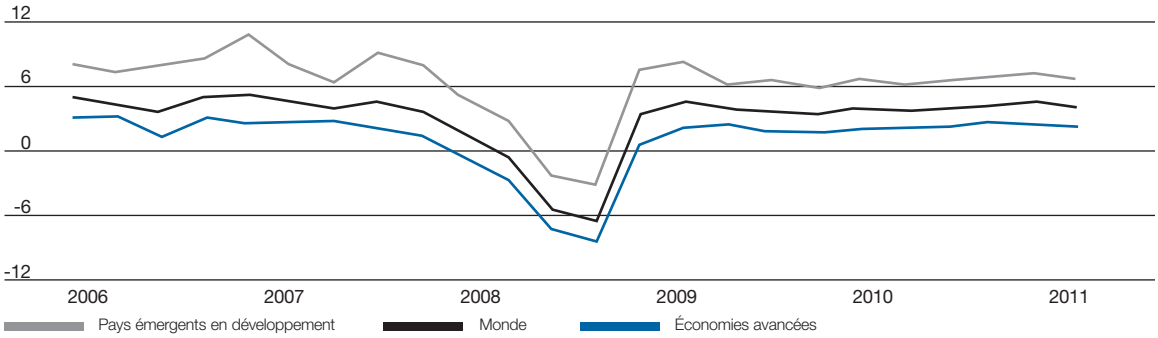
La société prend principalement des participations minoritaires dans des fonds aux caractéristiques suivantes :

- généralistes et diversifiés : les portefeuilles sous-jacents couvrent une large gamme de secteurs économiques, de préférence liés à la croissance de la demande domestique du ou des pays concernés, en évitant les secteurs trop liés à l'exportation ;
- de taille significative (en évitant les premiers fonds d'équipes moins expérimentées), mais non excessive (pour conserver un certain niveau de visibilité) ;
- de capital-développement : investissement dans des PME en croissance, disposant d'un chiffre d'affaires avéré, mais qui doivent financer leurs investissements et leur BFR. Les autres classes d'actif sont écartées a priori : infrastructures, nouvelles technologies, immobilier, matières premières ou hedge funds ;
- investissant essentiellement en actions, ce qui exclut en principe les opérations de dettes ou de mezzanine, sauf pour des raisons de montage juridique.

Évolution des marchés en 2009

GÉNÉRALITÉS

Malgré la crise financière, le contexte 2009 s'est montré favorable aux investissements de la société. Le rebond économique s'est avéré net et rapide dans les pays émergents, tant du point de vue des indicateurs macro-économiques (marchés financiers, croissance, demande intérieure, indices de confiance) que dans les entreprises (carnets de commandes, résultats 2009, investissements en nouvelles capacités de production). L'année 2010 devrait renouer avec une belle croissance comme l'indiquent les prévisions du FMI :



Ayant, pour la plupart, remarquablement géré la situation (réorientation de l'économie, enjeux sociaux, relance budgétaire, relance de la consommation), les pays émergents semblent sortir gagnants de la crise, au détriment des pays développés. Le dernier forum économique mondial de Davos a ainsi été marqué par une inversion des rôles entre les émergents et les pays développés.

La crise a démontré que ces pays continuent de croître, même en l'absence de demande des pays développés : ils ne sont plus dépendants de leurs exportations et ont réussi la transition vers une économie diversifiée, centrée sur la consommation et la demande intérieure. Cette croissance va se poursuivre, alimentée à la fois par le dynamisme démographique des populations et l'incroyable processus de rattrapage qui est en cours.

CHINE

La chine est la première région d'investissement d'IDI EM avec 13 fonds gérés par 10 équipes locales (27 % des engagements à fin décembre 2009). Les fonds CDH (vintage II et III) constituent la plus grosse exposition de la société sur le pays.

Avec une croissance de 8,7 %, ayant dépassé plusieurs fois les prévisions du FMI, la Chine a été le vrai moteur de l'économie en 2009. Elle accède désormais au 3e rang mondial en PIB, devant l'Allemagne.

L'année 2009 aura été celle du sang-froid et du réalisme face à la crise : assouplissement du crédit, relance de la consommation et des investissements… Le gouvernement a dédié 580 G$ à ce programme, presque autant que les États-Unis, entièrement financé sur ses réserves monétaires. L'investissement dans les routes a augmenté de 40 %, le chemin de fer 67 %, l'éducation 37 %… Plus remarquable encore, le gouvernement a profité de la crise pour entreprendre certaines réformes structurelles, visant notamment à réduire le taux d'épargne et favoriser la consommation des ménages. Certaines régions (GuangDong, côte sud) et certains secteurs (exportation de jouets à faible valeur ajoutée) ont souffert davantage : retours massifs de travailleurs à la campagne, prix immobiliers divisés par quatre. Mais il faut noter que ce mouvement a débuté avant la crise (il résulte de la montée des salaires et d'un renforcement du droit du travail) et qu'il n'a pas produit les mouvements sociaux que l'on craignait (prime au départ, arriérés de salaires payés par la région). En outre, une partie de l'économie a été transférée vers de nouveaux centres, comme la ville de ChengDu dans le centre du pays, dont la croissance est très supérieure à la moyenne nationale.

INDE

L'Inde est la seconde région d'investissement d'IDI EM avec 8 fonds gérés par 4 équipes locales (32 % des engagements à fin décembre 2009). Elle est également la plus ancienne, le premier partenariat y ayant été conclu dès 2004 par l'IDI avec ChrysCapital, puis India Value Fund (IVF, devenu Indium) au tout début 2005.

L'Inde a réalisé une croissance de 7 % en 2009, elle aussi supérieure aux prévisions du FMI. La politique économique appliquée correspond en gros à celle de la Chine, même si l'action du gouvernement est plus difficile à mettre en œuvre, notamment dans les travaux d'infrastructure (décentralisation, culture du respect des individus vs l'application du plan).

À noter aussi une plus forte sensibilité à l'agriculture : le pays n'est urbanisé qu'à 30 % et les récoltes 2009 ont été mauvaises (sécheresse, inondations), ce qui contribue à la hausse des prix alimentaires. À l'inverse, les exportations ont bien résisté, grâce à la dévaluation de la roupie face au dollar (et au yuan) et du fait d'un taux élevé de prestations intellectuelles (50 %). En outre, de nombreux clients occidentaux ont accéléré leurs programmes d'outsourcing du fait même de la crise. Comme en Chine, la tension sur l'inflation se fait sentir avec la reprise. On peut s'attendre à un resserrement du crédit et une stratégie d'atterrissage en douceur.

EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

L'exposition d'IDI EM à cette zone est modérée (15 % des montants engagés) et se concentre en majorité sur les fonds Baring Vostok III et IV (Russie). Dans le contexte actuel, il n'est pas prévu de renforcer notre présence sur la région, sauf sur d'éventuels acteurs régionaux présents sur des créneaux bien spécifiques.

Il s'agit de la zone de notre portefeuille qui a le plus souffert de la crise. La Russie a perdu 7,5 % du PIB, avec un retour progressif à la croissance prévu pour 2010. Toutefois, la dépendance vis-à-vis des matières premières devrait être bénéfique en 2010 du fait de la reprise de la demande. L'Ukraine quant à elle a perdu 14 % de PIB et souffre en outre d'un contexte politique instable depuis son indépendance.

Malgré ce contexte défavorable, la plupart des équipes de gestion du portefeuille sur cette zone ont réagi de manière efficace, ont su repositionner certaines de leurs entreprises en difficulté et devraient désormais profiter de la situation.

BRÉSIL

Le Brésil est un pays nouveau pour IDI EM, les premiers investissement remontant à juin 2008, et concentre aujourd'hui 10 % des engagements de la société.

Le Brésil occupe une place à part dans les pays émergents, car il est déjà nettement plus développé que la Chine et l'Inde, avec un taux d'urbanisation de 85 % et un PIB par habitant de 7 350 $. Il bénéficie moins de l'effet de rattrapage et a souffert davantage de la crise.

C'est un pays difficile avec des contraintes structurelles (étendue du territoire, inégalités sociales) et des cycles importants à court terme (la devise et le taux de croissance varient fortement), mais stable et très résilient sur le long terme (croissance moyenne de 4 à 6 %, stabilité du cours moyen de la devise). Le Brésil dispose d'un vaste marché intérieur et d'un environnement réglementaire très sain (rigueur budgétaire, contrôle du système bancaire). Il est peu dépendant de ses exportations (13 % du PIB) et de ses importations (la balance commerciale est neutre).

Après le coup d'arrêt de 2009, avec une légère décroissance du PIB (0,7 %), 2010 devrait être l'année de la reprise, avec une croissance de 4,5 %. Ce pays présente un profil de risque très complémentaire de la Chine et l'Inde et certains fonds (notamment pour des stratégies de concentration du marché) y réalisent d'excellentes performances.

AUTRES ZONES

Les autres zones (essentiellement l'Asie du Sud-Est et l'Afrique) représentent aujourd'hui 12 % des engagements pris.

Données financières à fin 2009

SITUATION GÉNÉRALE

Le capital d'IDI EM était initialement de 216 millions d'euros. Toutefois, la crise qui affecte le monde économique et financier depuis septembre 2008 a modifié profondément le profil des affaires de ses actionnaires, qui ont souhaité réduire leurs engagements.

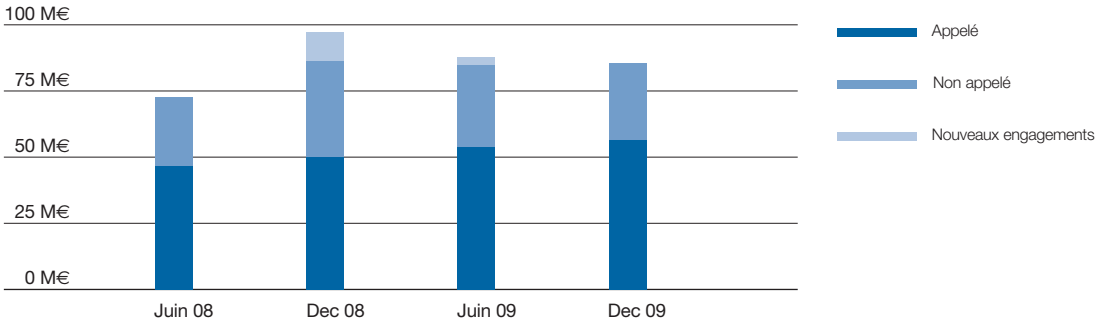
Il a donc été décidé de figer les engagements de la société au niveau actuel, tout en lui laissant les ressources suffisantes pour fonctionner et répondre aux appels de fonds. Cela s'est traduit par une réduction de capital de 216 à 115 millions d'euros en juin 2009.

L'engagement de l'IDI a donc été ramené à 53 millions d'euros. Au 31 décembre 2009, il a été libéré à hauteur de 62 %.

Profitant du rebond économique des pays émergents, l'exercice 2009 s'est soldé par un bénéfice net de 6,6 millions d'euros et un ANR de 57,9 millions d'euros, soit une augmentation de près de 15 % de la valeur de l'action depuis décembre 2008.

ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2009, le portefeuille d'IDI EM est engagé à hauteur de 87,4 millions de dollars dans 35 fonds gérés par 27 équipes, ce qui donne une exposition historique moyenne par équipe de l'ordre de 3 millions d'euros.



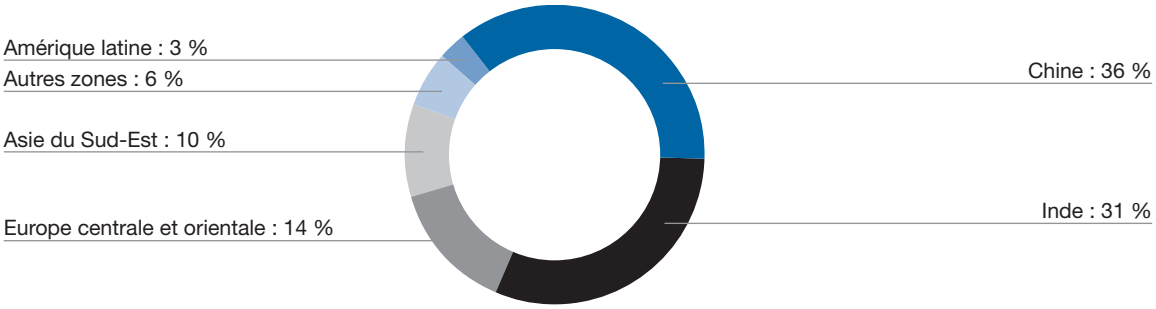
Étant donné le contexte exceptionnellement dégradé en 2009, IDI EM n'a pris qu'un seul engagement nouveau : 2 millions de dollars sur le fonds indien Indium IV, fonds successeur des fonds IVF II et III dans lesquels la société a investi dans le passé.

Les engagements de la société étant à 95 % en dollars, leur contrepartie en euro fluctue en fonction du cours des deux devises. On note ainsi la diminution des engagements de la société en euro fin 2009.

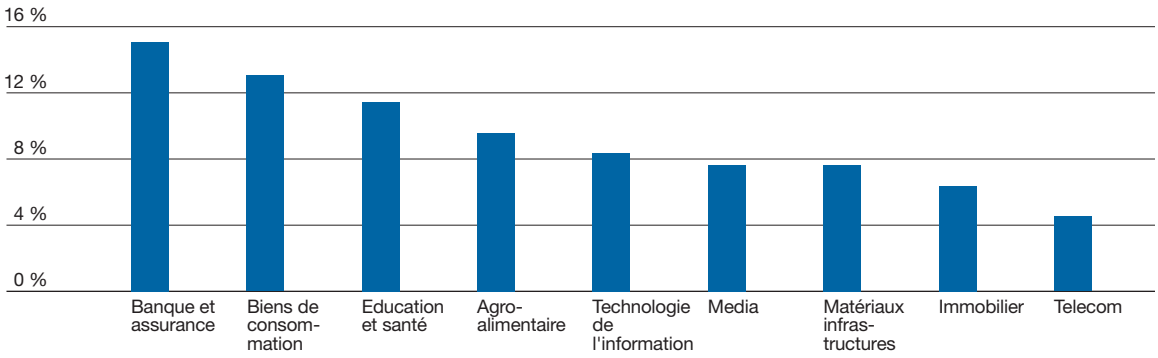
Les engagements pris au 31 décembre 2009 par IDI EM sont en majorité sur l'Asie émergente (67 %), suivie par l'Europe centrale et orientale (essentiellement Russie, Ukraine, Roumanie pour 15 %) puis l'Amérique Latine (essentiellement le Brésil, pour 10 %).

RÉPARTITION DES MONTANTS DÉCAISSÉS

Les montants décaissés par IDI EM sont de 58,4 millions d'euros au 31 décembre 2009, soit 67 % des engagements. Ils concernent principalement la Chine et l'Inde (67 %). Étant donné le caractère récent des engagements pris au Brésil, on note la faible part des montants décaissés sur l'Amérique latine (3 %) par rapport aux engagements pris (10 %).

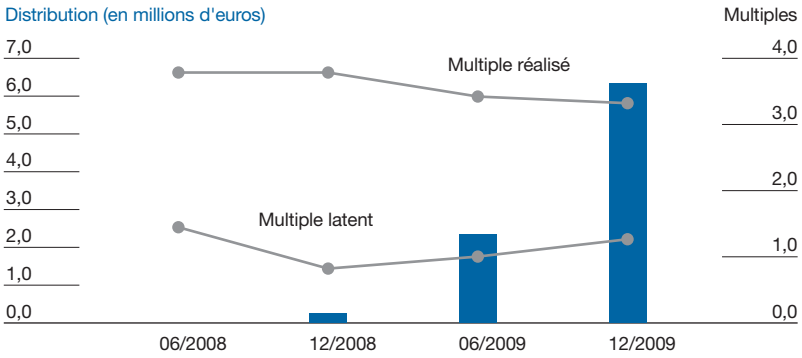


Les montants décaissés ont principalement été employés à l'acquisition de participations dans environ 300 entreprises dont les principaux secteurs d'activité sont bien diversifiés :



PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE

Les distributions perçues se sont accélérées au cours de 2009 pour atteindre 6,1 millions d'euros contre 0,2 million d'euros en 2008. Ce phénomène devrait se poursuivre dans la mesure où le portefeuille acquis en 2008 commence à atteindre une certaine maturité.



Au niveau de la performance des fonds, mesurée en fonction des multiples réalisés sur les capitaux investis par les équipes de gestion locales, elle est de l'ordre de 3,5 x au 31 décembre 2009 au niveau des cessions réalisées (chiffre cumulé sur l'ensemble de la durée de vie des fonds du portefeuille).

Les multiples de valorisation constatés sur les participations encore en portefeuille (environ 89 % de la valeur dégagée à fin 2009) sont plus faibles. Cet écart s'explique par le fait que ces valorisations concernent bien souvent des acquisitions plus récentes n'ayant pas eu encore le temps d'atteindre leur maturité et que les équipes de gestion se montrent en général minimalistes dans leur approche des valorisations latentes, notamment en raison de l'application de normes comptables prudentes. Il est également à noter que la plupart des acquisitions faites l'année précédant la crise ont souvent vu leur plan de développement mis entre parenthèses, ce qui a clairement retardé la création de valeur… On constate toutefois que ce multiple latent, malgré le contexte difficile, exprime déjà une plus value et qu'il progresse avec la reprise économique constatée dans les pays émergents.

4. Autres actifs financiers
(placements en Hedge Funds, fonds longs et autres)

Le Groupe IDI a utilisé les placements en autres actifs financiers (dans les hedge funds et accessoirement dans les fonds longs) comme une alternative aux placements de trésorerie.

L'IDI avait diversifié ses placements en hedge funds tant en nombre (environ 90 fonds fin 2007) qu'en types de stratégies (macro global, arbitrage, long short dans différentes régions du monde, CTA, …). Les performances ont été convaincantes sur la durée de 2002 à fin 2007 ; pendant cette période elles ont avoisiné 13 % de rendement annuel (avec même un rendement de 15 % en 2007).

En 2008, la crise financière - surtout à partir du second semestre de l'année - a fortement malmené l'ensemble des hedge funds qui ont été confrontés à de fortes demandes de sorties et à la recherche d'une diminution de l'effet de levier. Au global, les indices des hedge funds ont baissé d'environ 20 à 25 % en 2008, soit moins que la chute enregistrée sur les marchés boursiers (qui ont perdu en moyenne plus du double).

Accessoirement, l'IDI avait réalisé quelques investissements en fonds longs en titres cotés.

L'IDI a décidé - comme indiqué précédemment - de sortir de l'essentiel de son portefeuille de hedge funds et de fonds longs ; les cessions ont ainsi porté sur 72 millions d'euros en 2008 et 54 millions d'euros en 2009. Fin 2009, l'IDI conserve un portefeuille total d'environ 40 millions d'euros.

Le portefeuille résiduel comprend, d'une part, des titres cotés et des fonds longs (afin de bénéficier de la hausse des marchés financiers survenue depuis mars 2009) pour 22 millions d'euros et des hedge funds pour 18 millions d'euros. Sur ce dernier montant, 10 millions d'euros concernent de grands fonds liquides ; le solde est constitué du reliquat du portefeuille ancien qui est en cours de cession (fonds en liquidation, fonds ayant des dates de sortie programmées, évalués à leur *fair market value*). Les *side pockets* proprement dits (titres n'offrant pas de liquidité immédiate) ne s'élèvent qu'à 1,9 million d'euros, après avoir été provisionnés par prudence à hauteur de 50 %.

C. PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

1. Les comptes consolidés

Sont consolidés par intégration globale : l'IDI et les autres filiales historiques du Groupe, ainsi que la société Domosys Finance (holding de reprise du goupe Mikit) depuis son acquisition en octobre 2007 et la société IDI Emerging Markets depuis sa création en mai 2008.

Normes IFRS

Conformément à la réglementation, l'IDI élabore ses comptes consolidés selon les normes IFRS depuis l'exercice 2005.

Pour l'activité du Groupe IDI, le capital-investissement, le point principal des IFRS consiste dans la valorisation à la valeur de marché des immobilisations financières. La valeur de marché était déjà mentionnée dans les rapports de gestion des exercices antérieurs afin de calculer l'actif net réévalué, indicateur le plus approprié pour mesurer la performance d'un acteur du capital-investissement.

Une fois déterminée, la valeur de marché des immobilisations financières est incluse dans les comptes à l'actif. De ce fait, les capitaux propres part du Groupe après application des normes IFRS, correspondent au montant de l'actif net réévalué (262,5 millions d'euros à fin 2009 pour la part du Groupe).

Le Groupe a opté en 2006 pour l'application de la norme IAS 39 révisée option juste valeur aux titres nouvellement acquis depuis le 1er janvier 2006, qui permet d'enregistrer par le compte de résultat la variation en juste valeur des titres considérés. S'agissant des titres acquis avant le 31 décembre 2005, leurs variations de valeur réévaluée sont imputées directement sur les capitaux propres.

Bilan

a) À l'actif, fin 2009, les immobilisations financières s'élèvent à 262,5 millions d'euros, dont :
- 262,4 millions d'euros représentent les actifs financiers à la juste valeur (concours aux entreprises, parts détenues dans des fonds) dont 31,3 millions d'euros de montants souscrits et non encore libérés.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 0,5 million d'euros.

Les autres actifs (courants et non courants) s'élèvent à 92,2 millions d'euros, dont :
- 0,4 million d'euros de créances d'exploitation et 30,1 millions d'euros d'autres créances, dont 23,4 millions d'euros au titre d'IDI Emerging Markets (capital non appelé relatif aux actionnaires autres que l'IDI), et 5,9 millions d'euros pour l'IDI (créance sur l'État au titre du report en arrière des déficits),
- 48,8 millions d'euros de valeurs mobilières de placement (SICAV monétaires),
- 12,9 millions d'euros de disponibilités.

b) Au passif, les capitaux propres s'élèvent à fin 2009 à 280,8 millions d'euros, correspondant aux capitaux propres part du Groupe pour 230,8 millions d'euros et aux intérêts minoritaires pour 50 millions d'euros (essentiellement la part des actionnaires minoritaires de IDI Emerging Markets et accessoirement de ceux de Domosys Finance).
Les passifs courants et non courants s'élèvent au total à 74,4 millions d'euros. Les provisions pour risques et charges sont de 2,6 millions d'euros. Il n'y a pas d'impôts différés passifs (correspondant aux impôts latents sur les plus values latentes relatives aux immobilisations financières). Les dettes financières courantes et non courantes s'élèvent à 33,9 millions d'euros, dont 33,8 millions d'euros sont des dettes contractées par Domosys Finance (dont 33,3 millions sont « non recourse »).
L'IDI n'a plus de dettes financières. L'évolution du ratio d'endettement de l'IDI par rapport aux capitaux propres est donnée ci-après.

Les dettes d'exploitation atteignent 3,4 millions d'euros.

Les autres dettes s'élèvent à 34,5 millions d'euros ; elles concernent l'IDI à hauteur de 3,4 millions (notamment solde à libérer de 2,5 millions d'euros sur le FCPR IDI Mezzanine et celui sur des Fonds de Fonds de Venture Capital), Domosys Finance pour 2,4 millions et IDI Emerging Markets pour 28,7 millions (engagements de souscription non encore libérés pris dans des fonds de *private equity* dans des pays émergents par IDI Emerging Markets).

Résultats

L'exercice 2009 se solde par un bénéfice net consolidé de 16,92 millions d'euros, dont 20,75 millions de bénéfices pour la part du Groupe et 3,83 millions de pertes pour la part des minoritaires (essentiellement la part des co-actionnaires de Domosys Finance).

Le résultat avant impôt est positif de 10,12 millions d'euros ; il se décompose en (millions d'euros) :

- <7,41> de perte d'exploitation qui correspond aux charges d'exploitation nettes des prestations facturées ; cette perte d'exploitation est en continuelle diminution depuis 2007 ;
- 15,05 de résultat sur opérations en capital qui se décompose en :
 - 13,89 de plus-values nettes réalisées sur cession de titres ;
 - <11,86> de dotations nettes aux provisions ;
 - 13,02 de variation juste valeur (hausse des plus-values latentes) ;
- 0,02 de autres produits opérationnels (solde net de diverses régularisations) ;
- 2,51 de résultat financier.

Les impôts donnent lieu à un montant positif de 6,8 millions d'euros dont 5,93 millions d'euros pour l'IDI (créance sur l'État au titre du report en arrière des déficits).

Principales données consolidées

(En milliers d'euros)	2009	2008	2007	2006
Résultat opérationnel	7 615	- 65 353	27 323	24 950
Résultat financier	2 507	- 9 363	14 463	8 342
Impôts	6 803	1 975	- 4 305	- 6 673
Résultat net	**16 925**	**- 72 741**	**37 481**	**26 619**
Résultat net part du Groupe	**20 753**	**- 60 537**	**37 481**	**26 619**
Résultat net part Groupe par action (en euros)	**2,89**	**- 8,44**	**5,54**	**4,39**
Résultat net global part du Groupe (1)	**22 435**	**- 87 406**	**25 517**	
Immobilisations corporelles / incorporelles	525	553	474	537
Immobilisations financières	262 504	274 479	419 828	354 133
Créances	30 490	89 971	4 219	154
VMP et disponible	61 671	77 073	105 765	89 028
Total actif/passif	**355 190**	**442 076**	**530 286**	**443 852**
Capitaux propres part Groupe	230 770	216 087	312 776	249 708
Intérêts minoritaires	50 038	105 874	2 017	8
Provisions pour risques et charges	2 588	473	938	938
Impôts latents	-	-	2 681	3 693
Dettes financières IDI	539	42 068	128 068	153 238
Dettes financières « non recourse »	33 330	31 409	35 765	-
Autres dettes	37 925	46 165	48 041	36 267

(1) Le résultat net global part du Groupe inclut la variation de la juste valeur passant directement par les capitaux propres.

Évolution des capitaux propres part du Groupe (ANR)

L'ANR part du Groupe est passé de 216,1 millions d'euros fin 2008 à 230,8 millions d'euros fin 2009, soit une progression de 14,7 millions d'euros. Celle-ci résulte, d'une part, du résultat de l'exercice et de la variation de la valeur de marché passée directement en situation nette (pour 22,5 millions d'euros au total) et, d'autre part, des dividendes versés en 2009 (7,8 millions).

Ratio d'endettement

Concernant les modes de financement du Groupe IDI, hors les investissements en devises qui faisaient l'objet d'emprunts dans la même devise, le Groupe IDI a contracté dans le passé des financements externes (sans affectation particulière) pour bénéficier d'un effet de levier ou dans l'attente de cessions prévisibles à court ou moyen terme. Comme indiqué par ailleurs, ces emprunts ont été très largement réduits au cours du second semestre 2008 et le solde a été totalement remboursé au 31 mars 2009.

Si l'on exclut les dettes financières de Domosys Finance qui sont « non recourse » vis-à-vis de l'IDI, le Groupe IDI a une trésorerie nette positive au 31 décembre 2009 de 61 millions d'euros (61 671 - 539 = 61 132 milliers d'euros).

2. Les comptes sociaux

Bilan

a) À l'actif, fin 2009, les immobilisations corporelles sont de 0,35 million d'euros et les immobilisations incorporelles de 4 milliers d'euros.

Les immobilisations financières (portefeuille titres) s'établissent en net à 174,7 millions d'euros.

La trésorerie s'élève à 52,5 millions d'euros ; elle recouvre les disponibilités et les valeurs mobilières de placement (hors actions propres).

À cela s'ajoute 7,6 millions d'euros de créances (créance sur l'État au titre du report en arrière des déficits et divers).

b) Au passif, les capitaux propres, avant affectation du résultat, sont de 207,19 millions d'euros fin 2009, contre 199,67 millions d'euros fin 2008. Cette augmentation de 7,52 millions d'euros correspond essentiellement :

- au bénéfice de l'exercice 2009 (15,29 millions),
- diminution faite des dividendes versés aux actionnaires de l'IDI au titre de 2008 (7,82 millions).

La provision pour risques est portée à 2,6 millions d'euros.

Quant aux dettes, elles s'établissent à 26 millions d'euros, dont essentiellement :

- 22,8 millions d'euros de titres restant à libérer : FCPR IDI MEZZANINE (2,5 millions), IDI Emerging Markets - IDI EM (20,2 millions d'euros), Fonds de Fonds de Venture Capital et divers (0,1 million d'euros),
- 2,4 millions d'euros d'autres dettes (créditeurs divers, …).

L'IDI n'a plus de dettes financières.

Résultat

L'exercice 2009 se solde par un bénéfice net de 15,3 millions d'euros. Il provient des éléments suivants.

Le résultat courant est négatif de 2,21 millions d'euros.

En effet, le résultat d'exploitation est négatif de 5,77 millions d'euros (contre <7,75> millions en 2008), alors que le résultat financier est positif de 3,56 millions d'euros.

De son côté, le résultat exceptionnel est positif de 10,56 millions d'euros. Il correspond essentiellement au résultat positif sur le portefeuille titres (10,53 millions).

L'impôt sur les bénéfices au titre de 2009 est positif de 6,95 millions d'euros (du fait du recours au report en arrière des déficits).

3. Actif net réévalué

Évaluation de l'Actif Net Réévalué (ANR)

L'actif net réévalué est le principal critère de référence pour une société de portefeuille comme l'IDI, qui applique les règles EVCA - AFIC.
Les règles de valorisation des actifs retenues sont les suivantes :
Pour les titres non cotés :

- dans les 12 mois de l'acquisition : au prix d'achat sauf évènement important notamment sur la structure d'acquisition,
- après 12 mois :
 - application de la méthode « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital),
 - en cas de résultat inférieur au prix de revient, diminution de valeur (provisions),
 - en cas de revalorisation à la hausse, application d'une décote de 10 à 30 % sur cette valeur réévaluée des titres. Si après cette décote, la valorisation est supérieure au prix de revient, cette valeur est conservée,
 - IDI applique en outre, en tant que de besoin, une décote d'illiquidité liée à la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

Pour les titres cotés :

- valorisés au dernier cours de bourse de la période sans décote,
- exception : titres cotés faisant l'objet de restrictions de négociabilité / illiquidité valorisés avec une décote comprise entre 5 % et 40 % sur le dernier cours de bourse de la période.

En particulier, les « hedge funds » sont valorisés sur la base de leur *net asset value* (NAV) publiée, qui correspond à leur ANR. Cependant pour les fonds bloquant temporairement les demandes de remboursement une provision d'environ 50 % a été constituée sur la partie faisant l'objet de blocages (dénommée généralement *side pocket*) comme indiqué dans le rapport p. 39 paragraphe 4 « Autres actifs financiers ».

Dans tous les cas, les impôts latents sont pris en compte.

Pour ce qui concerne la valorisation de ses actifs, IDI Emerging Markets retient la dernière valeur d'actif net (Net Asset Value) disponible à la date d'arrêté des comptes et transmise par les fonds concernés.

Cette évaluation a été faite au 31 décembre 2009. L'évolution constatée depuis le 1er janvier 2010 est mentionnée dans le paragraphe sur « les évènements significatifs récents ».

Évaluation des parts de l'Associé commandité

Rapport de Associés en Finance - 3 mars 2010

Professeur Bertrand Jacquillat et M. Daniel Beaumont, 223 rue Saint Honoré, 75001 Paris

Associés en Finance est une société indépendante qui a une expérience de près de 30 ans dans les systèmes d'information, d'évaluation de sociétés et les modèles de valorisation.

« Les statuts de l'IDI prévoient une répartition prioritaire des bénéfices aux associés commandités dont le montant initial en juin 1990 était de 3 millions de francs, lequel est indexé annuellement sur la base de la moyenne mensuelle des taux des obligations privées calculée sur les douze derniers mois (TMO). »

Associés en Finance procède, pour le calcul de l'actif net réévalué, à l'évaluation des parts de l'Associé commandité. Cette valeur s'élevait au 31 décembre 2008 à 15,7 millions d'euros.

La Gérance de l'IDI a demandé à Associés en Finance de procéder à la mise à jour de cette évaluation au 31 décembre 2009, la valeur de cet élément financier étant une des composantes du calcul de l'actif net réévalué revenant aux actionnaires commanditaires de l'IDI.

Comme précédemment, cette évaluation est conduite d'une part du point de vue de l'actionnaire commanditaire, via la dilution des résultats liée à l'existence d'un dividende préciputaire, et d'autre part du point de vue de l'Associé commandité via la valeur financière de ses dividendes futurs.

Évaluation en dilution implicite

La dilution pour les actionnaires commanditaires se calcule en rapprochant la valeur des dividendes de l'Associé commandité à la totalité des dividendes et plus-values latentes.

En valeur actualisée à fin 1999, les actionnaires commanditaires ont reçu entre 2000 et 2009 31,5 millions d'euros de dividendes, et bénéficient d'une plus-value latente de 29,5 millions d'euros, soit 61 millions d'euros au total. Les dividendes de l'Associé commandité s'élèvent sur une base comparable à 9,2 millions d'euros. Ces derniers représentent donc 13,1 % de la rentabilité globale (9,2 millions d'euros divisés par 9,2 millions d'euros plus 61 millions d'euros). La valeur des parts de l'Associé commandité s'élève donc selon cette méthode à 13,1 % du montant de l'ANR, dividende de l'Associé commandité déduit (230,77 millions d'euros au 31 décembre 2009 moins le dividende de l'Associé commandité au titre de l'exercice 2009 de 1,387 millions d'euros), soit 30 millions d'euros.

La performance financière de l'IDI, mesurée par la progression de l'Actif Net Réévalué avant distribution et hors part du Commandité, s'élève à 6,8 % en 2009, ce qui rend cette méthode moins pertinente. En effet, la part du dividende de l'associé commandité, qui est indexée, est d'autant plus importante dans la rentabilité globale que les plus-values diminuent et que le taux de rentabilité interne utilisé pour l'actualisation décroît. Pour mémoire la part des performances revenant à l'Associé commandité s'élevait à 8,9 % au 30 septembre 2008, et 6,8 % au 31 décembre 2007. Depuis l'introduction de l'IDI en bourse en 1991, le dividende

de l'Associé commandité a représenté 10,07 % du total non actualisé des sommes versées aux actionnaires (dividendes et montant des offres de rachat publiques). Pour cette évaluation nous retenons le plus faible des deux taux, soit 10,07 % (au lieu de 13,1 %, chiffre obtenu par la méthode précédente), et qui conduit à une valeur de 23,1 millions d'euros.

Évaluation des flux directs

Du point de vue de l'Associé commandité, responsable sur ses biens propres d'une société de capital investissement, le taux de rentabilité exigé pour l'actualisation de ses dividendes prioritaires doit tenir compte du coût du capital de l'IDI qui, au 31 décembre 2009, pouvait être évalué à 13,5 %, compte tenu du risque et de la taille de son portefeuille.

Sur la base de la moyenne calculée au cours du quatrième trimestre 2009 des paramètres de marché issus du modèle Trival d'Associés en Finance, le coût du capital de l'IDI se décompose de la manière suivante :

- prime de risque spécifique : 4,66 % x 1,32 = 6,16 %
- prime spécifique d'illiquidité / taille : 2,01 % x 1,99 = 4,01 %
- résidu : 3,28 %
- taux d'actualisation : 6,16 % + 4,01 % + 3,28 % = 13,45 %,

qui se compare à 9,96 % pour l'ensemble du marché actions de la zone euro sur la même période.

L'indexation annuelle du dividende a été de 4,2 % en moyenne sur les quatre dernières années. Selon la formule classique de Gordon Shapiro, la valeur du droit au dividende préciputaire est égale au quotient du dividende 2009, 1,387 millions d'euros, majoré de 4 %, divisé par la différence entre 13,5 % et 4,2 %, soit 15,6 millions d'euros. Cette approche concerne néanmoins un droit sur des flux futurs qui n'est ni arbitrable sur un marché, ni cessible sauf circonstances exceptionnelles. Une décote de 30 % doit donc être appliquée par référence à celle pratiquée sur les actifs réputés peu liquides. La valeur obtenue après décote s'établit alors à 10,9 millions d'euros.

Conclusion

Les deux approches, la première, factuelle et historique, la seconde, prospective, indiquent une fourchette de valeur pour les parts de l'Associé commandité de 23,1 millions d'euros à 10,9 millions d'euros. Nous retenons comme valeur des parts de l'Associé commandité à fin décembre 2009 le milieu de cette fourchette, soit 17 millions d'euros, qui marque une progression par rapport à la valeur de 15,7 millions d'euros à fin 2008 de 8,4 %, inférieure à la progression de 10,2 % l'ANR par action pour les actionnaires commanditaires. »

Le responsable du document de référence atteste que le rapport d'expert établi par Associés en Finance a été fidèlement reproduit, à l'exception des annexes qui sont composées de calculs complexes. Aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

Associés en Finance a donné son accord à l'IDI pour que son rapport soit reproduit. Associés en Finance n'a aucun intérêt important dans IDI.

Évolution de l'ANR par action

Sur les bases présentées ci-dessus, l'actif net réévalué de l'IDI à fin 2009 estimé à 230,77 millions d'euros, est réparti entre :

- part du commandité : 17 millions d'euros
- part des commanditaires : 213,77 millions d'euros.

Par ailleurs, des BSA avaient été émis en 2 tranches pour un total de :
409 474 + 74 370 = 483 844. À la suite du départ de l'IDI de leurs bénéficiaires, ces BSA ont été annulés.

La valeur de l'ANR par action a été calculée sur 7 175 307 actions soit :

7 221 562	actions existantes à fin 2009
- 46 255	actions propres à fin 2009
7 175 307	

L'ANR par action à fin 2009 est ainsi de 29,79 euros, soit une augmentation en 2009 de 10,17 %. Cet ANR se compare à celui de fin décembre 2008 (27,94 euros) diminué du dividende versé en juillet 2009 (0,90 euro), soit 27,04 euros.

Il est rappelé que fin 2008, l'actif net réévalué était estimé à 216,09 millions d'euros, dont 15,7 millions d'euros pour l'Associé commandité et 200,39 millions d'euros pour les actionnaires commanditaires, soit 27,94 euros par action.

4. Affectation du résultat 2009 de IDI

Nous vous rappelons que l'actionnaire commandité de votre société (ANCELLE ET ASSOCIÉS) se voit attribuer, suivant l'article 36 des statuts de l'IDI, un montant égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 0,457 million d'euros (3 millions de francs), ce montant minimum étant indexé annuellement chaque 1er janvier en fonction du dernier taux moyen publié à la Cote Officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé.

C'est ce montant minimum, porté ainsi à 1 387 380 euros à compter du 1er janvier 2009, qui s'applique au titre de l'exercice 2009.

Par ailleurs, il est proposé de distribuer aux actionnaires commanditaires (étant précisé que les dividendes attribués aux actions qui seront en autocontrôle au moment de la distribution seront annulés) :

- un dividende de 0,90 euro par action (identique à celui versé au titre de l'exercice précédent) représentant 3 % de l'actif net réévalué par action à fin 2009 (1).

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2009 comme suit (en euros) :

Report à nouveau	3 960 777
Bénéfice net de l'exercice	15 291 318
Soit un solde disponible de	**19 252 095**
Ce bénéfice sera réparti de la façon suivante :	
Dotation à la réserve légale	-
Dotation aux autres réserves	16 933
Dividende à l'associé commandité (article 36 des statuts)	1 387 380
Dividende aux actionnaires commanditaires	6 499 406
Report à nouveau	11 348 376
Total égal au disponible	**19 252 095**

Ce dividende sera mis en paiement après le 30 juin 2010. Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du Code général des impôts.

Il est rappelé les dividendes distribués aux actionnaires commanditaires au cours des trois exercices précédents :

Exercice (en euros)	Dividende (1)
2006	0,95
2007	1,10
2008	0,90

(1) Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du Code général des impôts.

Les autres informations du rapport de gestion, notamment celles relatives au capital social, aux mandataires sociaux et à l'actionnariat salarié figurent dans le document de référence pages 57 à 142.

D. AUTRES RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

Ratifications de nominations au Conseil de Surveillance - Nomination d'un Censeur

Il sera proposé de ratifier la nomination (i) de Mme Luce GENDRY, en qualité de Président du Conseil de Surveillance, (ii) de société Foncière, Financière et de Participations, représentée par M. Alain CHAGNON, en qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance et de (iii) M. Renaud GIRARD en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

Il sera également proposé de nommer M. Louis de MURARD, Directeur Administratif et Financier des sociétés Clymène et Tethys et de la Fondation Bettencourt-Schueller, au poste de Censeur.

Commissaires aux comptes

Le mandat de Mazars (Commissaire aux comptes titulaire) et de M. de CAMBOURG (Commissaire aux comptes suppléant) expirent lors de la prochaine assemblée générale, après avoir été contrôleurs légaux du Groupe IDI pendant 24 ans sous cette dénomination et depuis la constitution sous la dénomination Mazars et Guérard. Compte tenu de cette longue présence, il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 juin 2010 de nommer un nouveau contrôleur des comptes B&A AUDIT, 27 rue du Cayla - 92400 Courbevoie, représenté par Nathalie BOLLET-FLAMAND en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et Jean-Philippe HOREN, 10, rue Léon FROT - 75011 Paris, en qualité de suppléant.

De plus, compte tenu du départ en retraite de Dominique DONVAL, il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 juin 2010 de nommer le cabinet BEAS, 7-9 Villa Houssaye - 92200 Neuilly-Sur-Seine, représenté par Pierre VICTOR en remplacement de Dominique DONVAL, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

Jetons de présence

Il est proposé l'attribution d'une somme de 71 000 euros à titre de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance, y incluant les membres du Comité d'Audit, pour l'exercice 2010 et les exercices suivants.

Programme de rachat d'actions

Le programme de rachat d'actions que vous avez approuvé l'an dernier n'a été, comme indiqué pages 84 et s. du document de référence, utilisé qu'aux fins du contrat de liquidité. La durée d'un programme de rachat d'actions étant de 18 mois et afin de disposer d'une capacité de rachat d'ici la prochaine Assemblée Générale, nous vous proposons d'adopter un nouveau programme portant sur 10 % du capital social, au maximum.

Ce nouveau programme permettrait à votre Société de continuer à adapter sa trésorerie à l'évolution de ses besoins, eux-mêmes liés à ses opérations, et à employer les excédents momentanés ou structurels à l'achat de ses propres actions en vue de leur annulation.

Nous vous soumettons, dans ce cadre, la quatorzième résolution visant à mettre en œuvre ce nouveau programme de rachat de ses propres actions par votre Société, dans la limite de 10 % du capital, pendant une durée de 18 mois à compter du 30 juin 2010. Le montant maximal des fonds pouvant être affecté à ces opérations de rachat serait fixé à 27 044 240 euros, le prix maximal d'achat étant fixé à 40 euros.

Votre Société pourrait ensuite céder ces actions ou les annuler dans la limite de 10 % du capital par périodes de 24 mois.

E. AUTRES RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Comme en 2009, nous vous proposons de déléguer à nouveau à la Gérance, pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le pouvoir d'arrêter le montant définitif d'une réduction de capital dans la limite d'un montant d'achat maximum et d'un nombre maximum d'actions, et de procéder à sa réalisation.

Cette délégation présenterait l'avantage de vous dispenser d'avoir à vous réunir à nouveau en Assemblée Générale Extraordinaire afin de décider les modalités définitives d'une réduction de capital.

Il vous sera enfin proposé de modifier les statuts afin de permettre aux membres du Conseil de Surveillance de participer au Conseil (débats et votes) par des moyens de visioconférence ou télécommunication.

F. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RÉCENTS

Au cours du premier trimestre 2010, la valeur des actifs de l'IDI (essentiellement les titres cotés et IDI Emerging Markets) a augmenté d'environ 5 millions d'euros. L'ANR au 31 mars 2010 s'établit à 30,45 euros par action, en progression de 2,2 % (chiffre non audité par les Commissaires aux comptes) par rapport à fin 2009.

Les conditions économiques s'étant améliorées au cours du dernier trimestre 2009, l'IDI a décidé de reprendre une politique plus dynamique en matière de nouveaux investissements. Ainsi au cours du premier trimestre 2010, l'IDI a approfondi un nombre plus important d'opportunités d'investissements.

C'est ainsi que :

■ En mars 2010, L'IDI a signé l'acquisition, auprès d'Allianz France, d'AGF Private Equity, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF qui emploie 33 personnes et gère environ 2,5 milliards d'euros d'actifs au sein de deux principales activités que sont le fonds de fonds d'investissements non cotés en Europe et le capital risque. Son résultat net 2009 s'élève à 6,33 millions d'euros et son chiffre d'affaires à 22,87 millions d'euros. Cette opération, conditionnée à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers, s'inscrit dans la stratégie de développement de la gestion pour compte de tiers de l'IDI et repose sur la complémentarité des expériences des deux équipes.

■ IDI a racheté les dettes senior de la holding d'acquisition du Groupe Domosys Finance d'un montant nominal total de 20 millions d'euros. L'IDI reste l'actionnaire de référence du Groupe Domosys Finance, acteur spécialisé dans la construction de maisons individuelles, en détenant 60 % du capital et des droits de vote de la holding d'acquisition. En 2009, 1 600 maisons ont été construites en France, correspondant à un chiffre d'affaires total du réseau proche de 150 millions d'euros.

Au total, le Groupe a investi près de 19 millions d'euros au 1er trimestre 2010.

Parallèlement, les cessions ont atteint 7 millions d'euros.

Enfin, IDI est entré en avril 2010 en exclusivité sur un dossier de financement de droits de propriété intellectuelle pour un engagement financier significatif.

G. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons notre rapport sur la mission que nous a conférée la loi tant en ce qui concerne le contrôle de la Gérance durant l'exercice clos le 31 décembre 2009 qu'en ce qui concerne les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice.

1. Comptes de l'exercice

Le Conseil de Surveillance a pu exercer sa mission de contrôle conformément à la loi et examiner les documents mis à sa disposition par la Gérance dans le délai légal.

Après avoir pris connaissance des comptes sociaux, des comptes IFRS et des documents comptables, avoir entendu l'avis des Commissaires aux comptes et avoir posé les questions appropriées à la Gérance, le Conseil de Surveillance n'a pas d'observation particulière à formuler.

Il n'a relevé aucune inexactitude ou irrégularité dans les comptes présentés par la Gérance.

2. Proposition d'affectation des résultats

Le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2009 se traduit par un bénéfice net de 15,3 millions d'euros.

L'affectation du résultat 2009 tiendra compte du versement du dividende statutaire (article 36 des statuts) à l'associé commandité pour un montant de 1 387 380 euros et prévoit un dividende pour les actionnaires commanditaires de 0,90 euro par action (soit 11 348 376 euros pour l'ensemble des actions).

3. Ratification de cooptations et nomination au Conseil de Surveillance - Nomination d'un Censeur

Le Conseil de Surveillance prend acte de ce qu'il est proposé à l'Assemblée Générale de ratifier les nominations de Mme Luce GENDRY et de société Foncière, Financière et de Participations, aux fonctions respectivement de Président et Vice-Président du Conseil de Surveillance et la nomination de M. Renaud GIRARD en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

En outre, le Conseil de Surveillance prend acte de ce qu'il sera proposé de nommer M. Louis de MURARD, Directeur Administratif et Financier des sociétés Clymène et Tethys et de la Fondation Bettencourt-Schueller, au poste de Censeur.

4. Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance prend acte de ce qu'il est proposé à l'assemblée générale l'attribution d'une somme de 71 000 euros à titre de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance, et du Comité d'Audit, pour l'exercice 2010 et les exercices suivants.

5. Proposition de modification des statuts

Il vous sera proposé de modifier les statuts pour permettre aux membres du Conseil de Surveillance de participer au Conseil (débats + vote) par moyen de visioconférence et de télécommunication.

6. Liquidité du titre

IDI a utilisé en 2009 les possibilités ouvertes par le règlement de l'AMF autorisant le rachat d'actions par une société en vue d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre. Un nouveau programme vous est proposé lors de cette Assemblée Générale.

7. Nomination de Commissaires aux comptes

Le mandat d'un Commissaire aux comptes vient à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2009. Il s'agit du mandat de :

- Mazars (titulaire)
- Patrick de CAMBOURG (suppléant)

Mazars a été désigné pour la première fois le 30 juin 1986, sous cette dénomination et depuis la création de l'IDI, sous la dénomination Mazars et Guérard. Le Gérant propose qu'un nouveau contrôleur des comptes soit désigné, B&A AUDIT, 27 rue du Cayla - 92400 Courbevoie, représenté par Nathalie BOLLET-FLAMAND, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et Jean-Philippe HOREN, 10, rue Léon FROT - 75011 Paris, en qualité de suppléant.

8. Gouvernement d'entreprise

Le Conseil de Surveillance d'IDI est composé de membres indépendants.
L'ensemble des membres détenait directement ou indirectement 726 505 actions au 31 décembre 2009.
Nous tenons à vous informer des mesures prises pour que le Conseil de Surveillance puisse assurer totalement son rôle.

8.1 COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil de Surveillance a créé en août 2009 un Comité d'Audit constitué de trois membres qui sont actuellement M. François THOMAZEAU, Président, et MM. Alain CHAGNON et Christian SCHLUMBERGER.

Le Comité d'Audit s'est réuni 2 fois début 2010 pour exercer son contrôle sur les comptes de la Société au 31 décembre 2009 et étudier les procédures de contrôle interne mises en place par la Gérance.

Dans le cadre de ses travaux, le Comité d'Audit a auditionné les Commissaires aux comptes et la Direction financière.

En 2010, le Comité d'Audit se réunira chaque trimestre, avant l'arrêté des situations périodiques.

8.2 ÉVALUATION

Le Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2009. Le taux de présence a été de 62,49 %. Il a examiné les rapports de la Gérance sur les informations concernant les valorisations des sociétés du portefeuille, les situations trimestrielles et les arrêtés semestriel et annuel.

Il a donc pu travailler et statuer en connaissance de cause sur les comptes et la communication financière.

Le Conseil de Surveillance ne voit donc pas d'objection à ce que l'assemblée donne quitus à la Gérance de sa gestion pour l'exercice 2009.

Le rapport de la Gérance ainsi que les documents comptables et financiers mis à votre disposition, montrent l'évolution des activités et des résultats de l'IDI au cours de l'exercice 2009. Ces documents n'appellent pas de commentaires particuliers de notre part.

La loi nous prescrit de vous présenter nos observations sur le rapport du Gérant ainsi que sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice écoulé ; nous ne pouvons que confirmer les termes dudit rapport.

Le Gérant nous a tenus informés périodiquement des opérations effectuées et de leurs résultats.

Nous ne pouvons donc que vous engager à approuver les comptes annuels et consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur les autres résolutions proposées par le Gérant.

Nous réaffirmons notre confiance dans l'IDI, l'un des plus anciens opérateurs indépendants du métier du capital-investissement.

En effet, il a une équipe professionnelle expérimentée et motivée et une structure financière solide, grâce auxquelles il est en mesure de saisir les opportunités qui se présenteront.

Le Conseil de Surveillance

H. RAPPORT SPÉCIFIQUE SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE INTERNE

Ce rapport spécifique est établi conformément aux dispositions de l'article 222-9 alinéa 2 du Règlement Général de l'AMF.

Il a été préparé avec l'appui de la direction administrative et financière et de celui de la direction juridique. IDI étant, selon la définition donnée par l'AMF[1], une moyenne valeur, IDI a utilisé comme cadre de référence du contrôle interne, le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites publiées le 9 janvier 2008 ainsi que le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié en décembre 2009 par MiddleNext.

Ce rapport fait l'objet d'une diffusion selon les mêmes modalités que le présent document de référence conformément à l'article 222-9 du Règlement Général de l'AMF.

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance à savoir :

- la composition du Conseil de Surveillance,
- le rôle et le fonctionnement du Conseil de Surveillance,
- la rémunération des mandataires sociaux, et
- les autres éléments de gouvernance,

sont présentées en pages 69 à 84 du présent document de référence.

Les procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe (IDI, IDIFINE, IDI ASSET MANAGEMENT, IDI EMERGING MARKETS, IDI SERVICES, OGI ALBAN et GIE MATIGNON 18) visent à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Gérance,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,

et d'une façon générale, contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

(1) Position de l'AMF sur le rapport du groupe de travail sur les aménagements de la règlementation financière pour les valeurs moyennes et petites présidé par Yves Mansion - 9 janvier 2008.

1. Environnement général de contrôle

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois, le dispositif mis en place ne peut être considéré comme une garantie absolue de la réalisation des objectifs de l'IDI.

1.1 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

1.1.1 Recueils des procédures et de contrôle interne et autres documents de même nature applicables au Groupe IDI

Toutes les personnes du Groupe doivent respecter le « manuel des procédures internes » (mis à jour en juillet 2008), « l'Addendum au manuel des procédures internes : procédures additionnelle en matière de services d'investissement », les « procédures internes en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme » établis par la société IDIFINE qui a le statut de société financière et est soumise au contrôle du Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissements - CECEI. En outre, les salariés de IDI ASSET MANAGEMENT doivent respecter le règlement intérieur de IDI ASSET MANAGEMENT et le Manuel de Lutte contre le blanchiment d'argent. Ces manuels sont régulièrement actualisés à l'aide de conseils externes pour tenir compte des modifications règlementaires, mais aussi de l'environnement dans lequel évolue le Groupe et de ses conséquences sur le fonctionnement du Groupe IDI.

Enfin, IDI et IDI ASSET MANAGEMENT étant membres de l'AFIC, les salariés du Groupe IDI se soumettent au Code de déontologie de l'AFIC, au Code de déontologie des sociétés de gestion bénéficiant d'un agrément pour le capital investissement (IDI ASSET MANAGEMENT) et au guide des bonnes pratiques des sociétés de gestion de capital investissement publiés par l'AFIC.

1.1.2 Description des acteurs et procédures de contrôle interne

Le métier du Groupe IDI étant l'investissement sous toutes ses formes et en particulier en fonds propres et en mezzanine dans le small et le mid cap en France et dans les fonds de *private equity* dans les pays émergents, le contrôle interne repose forcément sur (i) le contrôle du processus d'investissement (via l'identification et la réalisation des meilleurs investissements) et de désinvestissement et (ii) le suivi de ces investissements. Les méthodes de valorisation des investissements et le processus d'élaboration de ces valorisations sont décrits au paragraphe 1.2 ci-après.

Les différentes entités du Groupe ont leurs propres structures d'administration qui décident leurs investissements et désinvestissements en fonction de leurs propres critères d'intervention et de répartition des risques. En particulier :

■ Les investissements en fonds propres sont réalisés par IDI. Les dossiers sont instruits par une équipe d'investissement dédiée à cet effet. Les décisions d'investissement (et de désinvestissement) sont prises par le gérant après avoir été débattues lors de réunions de l'équipe fonds propres IDI (comité fonds propres).

■ Les investissements Mezzanine sont effectués par IDI MEZZANINE, FCPR, géré par la société de gestion IDI ASSET MANAGEMENT, agréée et contrôlée par les autorités de marché (AMF). Les dossiers sont instruits par une équipe dirigée par Bernard MEHEUT et Julien BENTZ. Les décisions d'investissement sont prises par le Conseil d'Administration de la société de gestion sur avis du Comité d'Investissement qui regroupe les principaux porteurs de parts. Elles sont également soumises au contrôle du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne d'IDI Asset Management. Compte tenu de la nature des instruments financiers détenus par le FCPR IDI Mezzanine (principalement des OBSA), la décision de désinvestissement est quasi-systématiquement réalisée dans le sillage de l'actionnaire majoritaire par application des clauses contractuelles.

■ Les investissements dans les pays émergents sont effectués par IDI Emerging Markets. Les dossiers sont instruits par une équipe dirigée par Peter BIELICZKY, qui dispose d'une expérience reconnue sur ces marchés. Les décisions d'investissement sont prises par le Directoire de IDI Emerging Markets après avis formulé par le Conseil de Surveillance de la Société, Conseil composé des représentants des principaux actionnaires de IDI Emerging Markets. Compte tenu de la nature des investissements réalisés par IDI Emerging Markets, il n'y a pas de décision de désinvestissement à prendre.

Tous les investissements réalisés par le Groupe IDI donnent lieu à un audit financier, juridique et fiscal par les équipes souvent soutenues par des cabinets indépendants. D'autres revues (stratégiques ou autres) sont effectuées si nécessaire.

En outre, toutes les entités du Groupe trouvent au niveau de l'IDI un appui dans les domaines clés du métier du capital investissement :

■ Elles peuvent dialoguer à tous les moments de l'instruction des dossiers avec le Président du Gérant de l'IDI, Christian LANGLOIS-MEURINNE, qui a plus de trente ans d'expérience dans le domaine du capital investissement au travers de l'IDI dont il a conduit la privatisation en 1987 par un LBO et l'introduction en bourse en 1991.

■ Le Contrôle de Gestion du Groupe revoit l'analyse financière des dossiers effectuée par les chargés d'affaires, vérifie notamment les procédures de prise de risque, la qualité des informations comptables et financières destinées tant aux structures de décision des entités concernées qu'aux autorités extérieures, et surveille le montant des risques au niveau global et par entreprise affiliée. À cet égard, il est rappelé que le présent document de référence donne une information détaillée sur les principaux risques auxquels le Groupe IDI est exposé et comment il se prémunit contre ces risques.

■ Le Service Comptable assure la mise en place et le suivi administratif des investissements.

■ Le Service Juridique est logé dans un GIE dont les parts sont détenues majoritairement par l'IDI, mais également par IDI ASSET MANAGEMENT. Il revoit la situation juridique des entreprises étudiées, prépare et négocie les protocoles d'investissements, suit avec l'appui d'avocats extérieurs les contentieux éventuels et vérifie que les opérations réalisées et les procédures internes sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur (notamment en matière de blanchiment des capitaux) ainsi qu'aux normes et usages professionnels et déontologiques (en particulier aux règles établies par l'AFIC).

Afin d'éviter les risques de délit d'initié, la direction juridique tient à jour la liste des sociétés dont les titres sont interdits à toute transaction par les membres du personnel et leurs proches. Pratiquement, tout investissement par les membres du personnel dans une société cotée ou non cotée que le Groupe IDI a étudié ou dans laquelle il a investi doit être autorisé préalablement par le responsable de la déontologie et/ou le Gérant.

Le contrôle ne s'exerce pas uniquement sur les opérations internes à la Société, mais sur les sociétés du portefeuille elles-mêmes. Les entités du Groupe IDI sont mandataires sociaux de toutes les sociétés du portefeuille dont les entités du Groupe IDI détiennent un pourcentage de capital significatif. Les représentants permanents des entités du Groupe IDI (ou mandataires sociaux en direct) exercent effectivement leur rôle de mandataire social. Ils participent activement aux conseils. Ils reçoivent un rapport mensuel d'activité et le commentent à leur tour en réunion du comité fonds propres ou mezzanine selon le cas. Ils s'assurent avec la meilleure diligence possible que les capitaux investis par le Groupe IDI sont utilisés conformément aux objectifs fixés lors de l'investissement.

Les entités du Groupe IDI exercent leurs droits de vote à chaque Assemblée Générale.

1.2 PROCÉDURES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Comptabilité

La comptabilité de la Société est assurée en interne par le service comptable sous la responsabilité de la direction administrative et financière. Le service comptable établit également les comptes des différentes entités du Groupe et prépare leurs déclarations fiscales. Dans le domaine informatique, il est procédé à une sauvegarde journalière de toutes les données comptables et financières sur des supports magnétiques déposés dans des lieux différents. Les logiciels ont été acquis auprès de SSII réputées : ce sont des logiciels standards qu'il serait aisé d'installer sur de nouveaux matériels remplaçant ceux devenus inutilisables.

La comptabilité titres est effectuée sur le fondement :

■ des acquisitions de titres matérialisées par les ordres de mouvement ou équivalents,
■ des sorties de titres matérialisées par les ordres de mouvement ou équivalents,
■ et des autres produits et charges liés aux TIAP (Titres Immobilisés de l'Activité du Portefeuille).

La comptabilisation des autres opérations est saisie sur pièces justificatives.
L'ensemble des documents liés aux prises de participation et aux cessions fait l'objet d'un archivage sécurisé.
Les engagements hors bilan sont recensés et sont, suivant leur nature, intégrés en comptabilité ou dans l'annexe aux comptes annuels (sociaux et consolidés).

Valorisation du portefeuille titres en vue de la détermination de l'actif net consolidé de la Société

Le Groupe IDI retient les méthodes de valorisation préconisées par l'AFIC et l'EVCA, et en conséquence une méthode multicritères pour l'ensemble de ses investissements en France. Pour ce qui concerne IDI Emerging Markets, il est tenu compte des dernières valeurs d'actif net (net asset value) transmises par les fonds concernés.

Depuis le second semestre 2008 l'IDI établit un ANR trimestriel. Chaque membre des équipes opérationnelles établit à cet effet une valorisation régulière des investissements sur la base :

- de la valeur comptable de chaque ligne de participation,
- et de la valeur d'estimation, mettant en évidence, ligne par ligne, les provisions, les réévaluations ou les évaluations aux prix de revient, la valorisation de chaque ligne étant établie selon des méthodes d'évaluation appliquées de façon permanente d'un semestre à l'autre.

En 2009, le contrôle interne a porté notamment sur le renforcement du contrôle des valorisations, sous le regard attentif du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes. Un effort particulier a consisté à homogénéiser davantage les méthodes de valorisation, surtout pour les participations moins importantes du portefeuille du Groupe IDI.

L'actualisation est matérialisée par une fiche par participation présentée par chaque directeur d'investissement et débattue en comité puis évoquée et contrôlée avec la direction financière du Groupe. Les données permettant l'établissement de ces valorisations sont collectées auprès des participations (comptes, rapports des Commissaires aux comptes, prévisions émanant de chaque société, rapports des organes sociaux, …).

Chaque ligne de participation, dont l'évaluation a été actualisée en fonction de la méthode décrite ci-dessus, permet de déterminer l'actif net. L'évaluation du portefeuille et la permanence des méthodes utilisées sont vérifiées par les Commissaires aux comptes dans le cadre de leur mission.

Application des normes IFRS

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, la Société a adopté les normes internationales depuis le 1er janvier 2005 pour l'établissement de ses comptes consolidés.

À cet effet, les TIAP (Titres Immobilisés de l'Activité du Portefeuille) sont évalués conformément aux modalités d'évaluation définies par l'EVCA et établies en cohérence avec les normes de référence IFRS destinées aux métiers du capital investissement.

Les membres de la direction administrative et financière ont rencontré périodiquement les Commissaires aux comptes de la Société notamment avant l'arrêté des comptes semestriels et annuels, en vue de faire la synthèse de leurs diligences, remarques et conclusions tant sur les comptes de la Société que sur l'exactitude de la situation de la Société telle que reflétée par ses comptes.

Les informations comptables et financières

relatives à la Société sont périodiquement portées à la connaissance du public au moyen notamment de communiqués de presse, du site internet de l'IDI, d'EURONEXT et de l'AMF, de réunions avec les analystes financiers et des publicités légales.

1.3 COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil de Surveillance a créé un Comité d'Audit qui se compose de MM. CHAGNON, THOMAZEAU et SCHLUMBERGER. M. THOMAZEAU est Président de ce Comité et Mme NOURISSAT secrétaire. Ce Comité peut se faire assister par les Commissaires aux comptes de la Société dans sa mission de contrôle permanent de la gestion de l'IDI.

Le Comité d'Audit a pour mission :

1. À chaque exercice, en présence des dirigeants de l'IDI, de la Direction Financière et, le cas échéant, en présence de Messieurs les Commissaires aux comptes :

- l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de la Société au 31 décembre et au 30 juin, et l'établissement de l'ANR trimestriel,
- les méthodes de valorisation du portefeuille de participations,
- les provisions sur titres de participations,
- les engagements hors bilan,
- l'évolution des procédures judiciaires.

2. D'une manière régulière, le Comité d'Audit fera un point sur :

- les contrôles permanents et périodiques réalisés en interne sur le contrôle interne,
- l'évolution des Manuels de Procédures et leur actualisation,

- l'actualisation de la cartographie des risques eu égard à l'environnement économique et les moyens de prévention à prévoir,
- la sélection des commissaires aux comptes au moment du renouvellement des mandats,
- la revue des communiqués financiers.

Le règlement du comité d'audit permet la rencontre des membres du comité d'audit et des commissaires aux comptes du Groupe IDI hors la présence du management du Groupe IDI.

Le Comité d'Audit, après avoir effectué ses investigations, fait part de ses remarques et recommandations au Conseil de Surveillance. Dans le cadre de sa mission pour l'arrêté des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2009, le Comité a recommandé, d'une part, que les missions du Comité d'Audit soient élargies et, d'autre part, que les méthodes de valorisation des fonds dans lesquels IDI Emerging Markets a investi soient précisées dans le document de référence et l'Annexe aux comptes consolidés. Ces recommandations ont été prises en compte dans le présent document de référence et dans l'Annexe aux comptes consolidés.

En conclusion de cette première partie, à notre connaissance, aucune défaillance ni insuffisance grave de contrôle interne n'a été révélée lors de l'évaluation ni au cours de la préparation du présent rapport.

2. Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont décrites à l'article 29 « Accès aux assemblées générales » des statuts de la Société.

3. Gestion des risques

Les risques majeurs auxquels le Groupe IDI est exposé et le dispositif mis en place pour les gérer sont exposés p. 59 à 63 du document de référence (Facteurs de Risques).

Les risques suivants : différents et litiges, risques de marché, risques sur actions, risques liés aux fluctuations des cours de bourse, risques juridiques liés à l'activité de capital investissement et risques liés à la détention d'informations privilégiées, sont pris spécifiquement en compte par les procédures de contrôle interne. Les autres, jugés peu significatifs, le sont plus globalement.

Ce rapport n'a pas pour objet de décrire les procédures en détail. Au travers de la description de l'organisation et des principes de contrôle interne, nous vous avons synthétisé les grands axes de fonctionnement de notre contrôle interne.

L'année 2010 verra la poursuite de nos efforts et la mise en œuvre d'actions correctives si nous-mêmes ou nos contrôleurs relèvent des faiblesses ou des omissions.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance, lors de sa réunion du 28 avril 2010.

Le Président du Conseil de Surveillance

I. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 226-10-1 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ IDI

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société IDI et en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de cet article au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.226-10-1 relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.226-10-1 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.226-10-1 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 28 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE MARQUE & GENDROT	**MAZARS**
Frédéric Neige	Charles de Boisriou

2
informations juridiques et financières

1. Personnes responsables

1.1 Nom de la personne responsable du document de référence

Christian LANGLOIS-MEURINNE, Président d'ANCELLE ET ASSOCIÉS, Gérant de l'IDI
18 avenue Matignon - 75008 Paris
Tél. : 01 55 27 80 00 - Fax : 01 40 17 04 44

1.2 Déclaration de la personne responsable du document de référence incluant un rapport financier annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence, composé du rapport de gestion du gérant (pages 7 à 55) et des informations juridiques et financières (pages 57 à 142) sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'IDI et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du rapport de gestion (figurant pages 25-27, 40-47, 59-63, 82, 84-87 et 91) présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'IDI et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent qu'ils ont mis en œuvre leur norme professionnelle relative à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009 figure en page 121 dudit document. Ce rapport contient une observation. Le rapport général sur les comptes sociaux au 31 décembre 2009 figure en page 135 dudit document.

Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008 figure en page 123 du document de référence déposé le 30 avril 2009 et répertorié sous le n° D. 09-360 et le rapport général sur les comptes sociaux au 31 décembre 2008 figure en page 137 de ce même document de référence.

Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007 figure en page 123 du document de référence déposé le 30 avril 2008 et répertorié sous le n° D. 08-337 et le rapport général sur les comptes sociaux au 31 décembre 2007 figure en page 137 de ce même document de référence.

Christian LANGLOIS-MEURINNE
Président de ANCELLE ET ASSOCIÉS
Gérant de l'IDI

2. Contrôleurs légaux des comptes

Les comptes sociaux et consolidés établis par l'IDI font l'objet de rapports des Commissaires aux comptes titulaires de la Société :

Cabinet MAZARS
Exaltis, 61 rue Henri Regnault, 92075 La Défense Cedex
Représenté par M. Charles DE BOISRIOU

DELOITTE MARQUE ET GENDROT
185 avenue Charles-de-Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
Représenté par M. Frédéric NEIGE

MAZARS a été nommé Commissaire aux comptes de l'IDI pour la première fois par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 30 juin 1986. Le mandat de MAZARS a été renouvelé pour la dernière fois par l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire du 29 juin 2004. DELOITTE MARQUE ET GENDROT a été nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2005.

Leur sont adjoints deux Commissaires aux comptes suppléants :

Patrick de CAMBOURG, 24 rue George Sand - 75016 Paris
Dominique DONVAL, 3 rue des Deux Boules - 75001 Paris

Compte tenu du départ en retraite de Dominique DONVAL, il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 juin 2010 de nommer le cabinet BEAS, 7-9 Villa Houssaye – 92200 Neuilly-Sur-Seine, représenté par Pierre VICTOR en remplacement de Dominique DONVAL.

D'une durée de six exercices, les mandats de MAZARS et de M. de CAMBOURG expirent lors de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, soit cette année. Mazars a exercé sa fonction de contrôleur des comptes 24 ans et sous sa dénomination antérieure (Mazars et Guérard), depuis la constitution de l'IDI. Le Gérant propose que le mandat ne soit pas renouvelé et qu'un nouveau Commissaire aux comptes soit désigné : B&A AUDIT, 27 rue du Cayla - 92400 Courbevoie, représenté par Nathalie BOLLET-FLAMAND, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et Jean-Philippe HOREN, 10 rue Léon Frot - 75011 Paris, en qualité de suppléant. Ces Commissaires aux comptes appartiennent à un organisme professionnel.

D'une durée de six exercices, les mandats de DELOITTE MARQUE ET GENDROT et de M. DONVAL, expirent lors de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Les comptes des exercices clos les 31 décembre 2006, 2007 et 2008 ont été certifiés par les Commissaires aux comptes sans réserve.

Les Commissaires aux comptes titulaires et suppléants appartiennent à un organisme professionnel.

3. Facteurs de risque

IDI a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

DIFFÉRENDS ET LITIGES

Les litiges en cours au 31 décembre 2009 sont décrits dans la note 6.5 de l'Annexe aux comptes consolidés figurant pages 116 et s. du document de référence.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont l'IDI a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'IDI et/ou du Groupe IDI.

D'une manière générale, concernant l'évaluation de la provision pour risques, à chaque arrêté semestriel ou annuel, les risques font l'objet d'une évaluation ligne à ligne : risques postérieurs à une cession (garantie de passif, complément de prix…) ou litiges en cours.

Le montant de la provision pour risques au bilan est alors revu de façon qu'il soit tel qu'il n'existe pas de risque résiduel significatif non provisionné.

RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

L'exercice par IDI de son activité de société de capital investissement n'a entraîné aucune conséquence environnementale au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2009. Dans le cadre de son activité d'investissement, IDI a pu avoir recours directement ou indirectement à des audits environnementaux à l'occasion de certaines études de prises de participation lorsque l'activité de la Société concernée l'exigeait.

RISQUES DE LIQUIDITÉS

IDI a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Les risques de liquidité sont exposés dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 6.1 page 112 du présent document de référence).

RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de change et les risques de taux sont exposés dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 6.2 page 112 du présent document de référence).

En complément, et afin de quantifier le risque de taux, figure ci-après un échéancier des actifs et des dettes financières au 31 décembre 2009.

En K€	JJ à 1 an [4]	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers [2]	18 589	15 280	-
Actifs financiers [1]	61 671	41 608	-
Position nette	- 43 082	- 26 328	-
Hors bilan [3]	12 495	-	-
Position nette après gestion	- 30 587	- 26 328	-

(1) Obligations, bons du Trésor, autres titres de créance négociables, prêts et avances, actifs divers etc.

(2) Dépôts, titres de créance négociables, emprunts obligataires, autres emprunts et dettes, passifs divers etc.

(3) Titres à réméré, contrats à terme de taux (FRA, contrats d'échange de taux d'intérêt), autres engagements de hors-bilan y compris les positions conditionnelles (Options, cap, floor, dollars, engagements futurs, renégociations). Chaque opération de hors-bilan est une position acheteuse ou vendeuse et contribue à modifier l'échéancier de la dette et/ou la nature du taux d'intérêt.

(4) Y compris les actifs et dettes à taux variable.

Les actifs financiers à moins d'un an sont supérieurs à la somme des passifs financiers à moins d'un an et au hors bilan. Comme cela a déjà été mentionné, la société IDI n'a plus de dettes financières. Celles-ci concernent Domosys Finance et sont « non recourse » à hauteur de 33 330 milliers d'euros.

Quant au hors bilan, il concerne des ventes à termes de 18 millions de dollars (à échéance au 6 janvier 2010), représentant 12 495 milliers d'euros.

Le suivi du risque de taux est mensuel et fait l'objet d'un reporting quand l'évolution est significative.

Le risque de taux est suivi par la responsable de la comptabilité, sous le contrôle du contrôleur interne et de la direction administrative et financière. Les souscriptions d'emprunt sont décidées par les représentants du gérant ANCELLE ET ASSOCIÉS.

RISQUES SUR ACTIONS ET RISQUES LIÉS AUX FLUCTUATIONS DES COURS DE BOURSE

Les risques sur actions sont exposés dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 6.2, page 112 du présent document de référence).

En complément des informations présentées dans l'Annexe aux comptes consolidés, il est précisé qu'au 31 décembre 2009, les titres détenus par le Groupe IDI sont les suivants :

En K€	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	59 183 [a]	656
Hors-bilan	-	-
Position nette globale	59 183	656

(a) Le montant de 59 183 milliers d'euros est repris dans l'annexe aux comptes consolidés (note 4.1).

Le risque actions fait partie intégrante du métier du capital investissement et est pris en compte au moment de la décision d'investissement. Le portefeuille de l'IDI fait l'objet d'un suivi permanent et des procédures d'évaluation et d'alertes aux fluctuations des cours ont été mises en place.

En particulier, pour les investissements réalisés par IDI, chaque investissement est suivi par un chargé d'affaires qui gère moins de 10 dossiers. Les chargés d'affaires rapportent au Président avec lequel ils s'entretiennent régulièrement.

En outre, tous les quinze jours le Comité de Direction regroupe les mandataires sociaux d'ANCELLE ET ASSOCIÉS et les chargés d'affaires. Chaque chargé d'affaires expose, d'une part les nouveaux investissements à l'étude, d'autre part, les évènements marquants des investissements effectués. Chaque année, chaque investissement effectué fait en outre l'objet d'un exposé détaillé des réalisations et des perspectives. Les procédures de suivi s'appliquent à tous les investissements, non cotés ou cotés. Le gérant décide d'investir dans un dossier au vu des réunions du comité de direction et des échanges qui y ont eu lieu.

Pour les investissements réalisés par IDI Mezzanine, le règlement du fonds prévoit un comité d'investissement composé des principaux porteurs de parts du FCPR. Ce comité, qui rend des avis consultatifs, se réunit préalablement à chaque investissement et se prononce au vu d'une note préparée par l'équipe de gestion du fonds et en présence de l'équipe de gestion qui peut ainsi répondre à toute question. Une réunion du conseil d'administration de la société de gestion est ensuite fixée pour autoriser définitivement l'investissement.

ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

L'IDI a mis en place pour lui-même et pour ses filiales deux polices d'assurances principales :

- une police d'assurance « Multirisques Professionnelle » qui garantit, d'une part les dommages subis par elle même et ses filiales, mais également la responsabilité que peuvent encourir IDI et ses filiales en cas de dommages accidentels causés aux tiers dans le cadre de leurs activités,
- une police d'assurance « Tous Risques Informatique » qui couvre le matériel informatique portable et stationnaire utilisé par IDI et ses filiales, ainsi que les frais de reconstitution des fichiers informatiques après dommage matériel.

En 2008, IDI a souscrit une assurance de responsabilité civile des mandataires sociaux et de responsabilité professionnelle.

Les conditions de ces contrats (montants de garantie, primes et franchises) dont les caractéristiques sont confidentielles ont été jugées adéquates compte tenu des risques assurés, de l'avis des experts consultés lors de la mise en place de ces polices ou de leur renouvellement.

Il n'existe pas à notre connaissance de risque significatif non couvert, ni de risques couverts par un mécanisme d'auto-assurance.

L'IDI n'est pas couvert pour le maintien de son exploitation.

RISQUES JURIDIQUES LIES AU STATUT DE SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS (SCA)

Il résulte du statut juridique que tout souhait éventuel des actionnaires d'IDI (même dans leur très grande majorité) de mettre fin aux fonctions de Gérant d'ANCELLE ET ASSOCIÉS contre son accord, sera en pratique virtuellement impossible à mettre en œuvre.

RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE CAPITAL INVESTISSEMENT

Risques juridiques liés à l'activité de capital investissement

L'activité de capital investissement peut présenter un certain nombre de risques juridiques, dont les conséquences financières ne sont pas immédiatement quantifiables, à l'occasion par exemple de la survenance d'une action en comblement de passif ou de la mise en jeu de la responsabilité de la Société pour faute.

La Société pratique une forte sélectivité en éliminant les projets à haut risque et en se concentrant sur les opérations correspondant à sa stratégie et à ses savoir-faire. Au surplus, elle a mis en place depuis 30 ans un processus rigoureux d'investissement et de suivi des participations.

À l'occasion de chaque prise de participation, et, quand la situation de la participation le nécessite, lors du suivi de cette participation ou de sa cession (notamment à l'occasion de la conclusion d'éventuelles garanties d'actif et de passif), la Société s'entoure de conseils juridiques, tant sur le plan interne qu'externe.

Compte tenu de son activité et de la judiciarisation croissante de l'activité capital investissement, la Société est exposée à un risque de contentieux en défense. Elle peut être amenée également à faire valoir ses droits en demande.

Au 31 décembre 2009, les procédures judiciaires dont fait l'objet IDI n'ont eu aucun impact significatif sur ses résultats, sa situation financière ou sa rentabilité.

Risques liés à l'insolvabilité des participations et aux litiges qui peuvent en découler

Au 31 décembre 2009, le portefeuille comprend un certain nombre de sociétés dans lesquelles le Groupe IDI a historiquement investi et qui font l'objet de procédures collectives, pour certaines très anciennes, ces sociétés n'étant toujours pas radiées du registre du commerce et des sociétés, ce qui explique leur maintien à l'actif du bilan du Groupe IDI. Dans les comptes sociaux

des sociétés du Groupe IDI, ces participations sont intégralement provisionnées. Chacune de ces participations est inscrite dans les comptes consolidés pour une valeur nulle.

Risques d'illiquidité des participations

Bien que les investissements effectués par la Société puissent parfois générer des revenus courants, la récupération des capitaux investis et la réalisation éventuelle de plus-values résultent de la cession totale ou partielle des participations.

Il ne peut être garanti ni que les sociétés dans lesquelles le Groupe IDI a investi pourront faire l'objet d'une introduction en Bourse, ni que des acheteurs privés, industriels ou financiers pourront être trouvés pour certaines de ces participations. Dans ces conditions, il se peut que le Groupe IDI éprouve des difficultés à céder ses participations tant en termes de délais que de conditions de prix.

Risques de perte d'actifs

L'activité de capital investissement présente un risque financier de perte de l'investissement réalisé au sein d'une participation. Il ne peut donc être donné aucune garantie quant à la réalisation des objectifs de cession ou même à la récupération du capital investi par le Groupe IDI.

Risques liés à l'environnement économique

Le portefeuille du Groupe IDI étant majoritairement composé de titres d'entreprises françaises, l'évolution de la conjoncture économique en France est susceptible d'une part d'affecter la capacité de la Société à céder ses participations dans des conditions satisfaisantes, d'autre part de dégrader la valeur des participations en portefeuille, les sociétés concernées pouvant, en fonction de leur secteur d'activité, se révéler particulièrement sensibles à l'évolution de tel ou tel indicateur économique.

Risques particuliers liés aux opérations avec effet de levier

Une partie du portefeuille de la Société est constituée d'opérations avec effet de levier (type LBO/LBI) consistant à acquérir une participation par l'intermédiaire d'une société holding, généralement dédiée à la détention de cette participation, au moyen d'un emprunt bancaire financé par les cash-flows nets (principalement dividendes) qui remontent de la participation. Certaines de ces opérations comportent un effet de levier significatif.

De telles opérations sont particulièrement exposées à des phénomènes tels que la hausse des taux d'intérêts ou la détérioration de la situation de la Société cible ou de son secteur, qui peuvent rendre difficile voire même impossible le service de la dette d'acquisition dans les conditions envisagées à l'origine. Elles présentent donc, de par leur nature, un niveau de risque supérieur à la moyenne.

Par ailleurs, et compte tenu de l'environnement des dettes sur le marché du capital investissement, le Groupe IDI est particulièrement attentif au respect par les sociétés dans lesquelles il a investi des covenants stipulés dans les contrats de financement. À cet effet, le Groupe IDI a demandé à ses participations de le tenir informé de tout non respect des covenants.

Par ailleurs, le développement important qu'a connu ces dernières années le marché des LBO a fait apparaître le risque de formation d'une « bulle » financière caractérisée par un déséquilibre entre le volume des capitaux disponibles (tant en termes d'investissement en fonds propres qu'en termes d'offre de crédit) et le nombre des sociétés susceptibles de faire l'objet de rachats avec effet de levier. Ce phénomène pourrait, s'il se concrétisait, conduire la Société à devoir faire face à des prétentions accrues de la part des vendeurs.

Ce risque est moindre dans le secteur des « mid-caps » visé par le Groupe IDI et du fait de la conjoncture générale actuelle.

Risques particuliers liés aux opérations de capital risque et de capital développement

Le Groupe IDI a investi une faible partie de ses actifs dans des opérations de capital risque. Au global, ces investissements ressortent à 1,5 million d'euros tant en valeur de marché qu'en valeur brute et représentent 0,6 % des immobilisations financières au 31 décembre 2009. L'investissement dans de telles sociétés entraîne nécessairement des risques plus importants que l'investissement dans des sociétés plus établies.

La plupart de ces sociétés fondent en effet leur plan de développement sur la mise en oeuvre d'un concept, d'une technologie ou d'une démarche commerciale nouvelle dont la réussite est soumise à de nombreux aléas et dont il ne peut être garanti qu'elle rencontrera le succès espéré.

Ces sociétés disposent par ailleurs généralement de ressources financières plus limitées que celles de sociétés plus établies et sont en conséquence plus vulnérables aux évolutions de la conjoncture.

Elles sont également dans la plupart des cas extrêmement dépendantes de la présence en leur sein d'un ou de plusieurs hommes clés dont le départ ou l'indisponibilité peut avoir pour elles des conséquences extrêmement préjudiciables. Elles sont en outre souvent dépendantes d'un client important ou d'un nombre restreint de clients, dont la perte peut les placer dans une situation délicate.

Enfin, ces sociétés peuvent présenter un historique insuffisant pour estimer avec une fiabilité suffisante les performances à venir.

L'échec des plans de développement établis par de telles sociétés peut donc conduire dans certains cas la Société à perdre la totalité de son investissement.

Les mêmes risques peuvent trouver à s'appliquer, bien qu'en principe à un moindre degré, aux investissements que réalisera le Groupe IDI dans des opérations de capital développement.

RISQUES LIÉS AU DÉPART DES DIRIGEANTS DES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE

Les sociétés dans lesquelles le Groupe IDI détient une participation peuvent être dépendantes de la présence en leur sein d'une ou plusieurs personnes clés dont le départ ou l'indisponibilité pourrait avoir pour elles des conséquences préjudiciables.

De ce fait, le Groupe IDI pourrait être amené à différer la cession de la participation concernée, ou à céder cette participation dans des conditions défavorables.

RISQUES LIÉS À L'ESTIMATION DE LA VALEUR DES PARTICIPATIONS

Les participations du portefeuille font l'objet d'évaluations régulières selon la méthode de la valeur de marché dont les règles sont exposées pages 42-43 du document de référence. Ces évaluations sont destinées à établir périodiquement l'évolution de l'actif net réévalué du Groupe IDI. Quels que soient le soin et la prudence apportés à ces évaluations, il ne peut toutefois être garanti que chacune des participations du Groupe IDI pourra être cédée à une valeur au moins égale à celle retenue lors de la dernière évaluation concernée.

Une variation de 10 % des critères de valorisation des titres non cotés pourrait de son côté avoir un impact de 17 187 milliers d'euros (calculée sur la fraction du portefeuille évaluée à la valeur de marché, déduction faite du montant souscrit et non libéré, à savoir 203 185 - 31 319 (cf. annexe aux comptes consolidés, note 4.1).

RISQUES LIÉS À LA DÉTENTION DE PARTICIPATIONS MINORITAIRES

Les sociétés du Groupe IDI détiennent parfois des participations minoritaires dans les sociétés dans lesquelles elles investissent étant cependant précisé qu'il est dans la politique du Groupe IDI d'obtenir, au sein des sociétés dans lesquelles elles décident d'investir, les droits nécessaires pour protéger l'investissement des sociétés du Groupe IDI. Les protocoles qui permettent de protéger ces intérêts ne prémunissent pas toujours les sociétés du Groupe IDI contre les risques d'illiquidité (voir ci-dessus) ou de la valeur de la participation (voir ci-dessus) et parfois les sociétés du Groupe IDI, compte tenu de la minorité, peuvent ne pas être en position de protéger leurs intérêts.

RISQUES LIÉS À LA DÉTENTION D'INFORMATIONS PRIVILÉGIÉES

En raison de la responsabilité liée à leurs activités, certains dirigeants ou salariés du Groupe IDI peuvent avoir connaissance d'informations confidentielles ou non publiées concernant une société dans laquelle le Groupe IDI envisage de prendre une participation ou dans laquelle il détient une participation. Ils peuvent de ce fait ne pas être en mesure d'investir ou de céder, en temps requis, la participation concernée.

4. Informations concernant IDI

4.1 Raison sociale et nom commercial

IDI.

4.2 Lieu et numéro d'enregistrement

328 479 753 RCS Paris
Code APE : 6420Z

4.3 Date de constitution et durée de vie

Constituée par acte enregistré le 7 novembre 1983, la Société a été immatriculée le 1er décembre 1983. IDI a une durée de vie de 99 ans soit jusqu'au 1er décembre 2082.

4.4 Siège social, forme juridique, législation applicable, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire

Siège social : 18, avenue Matignon 75008 PARIS - Tél. : 01 55 27 80 00
Forme juridique, législation applicable : Société en commandite par actions soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier, aux articles L. 210-1 et suivants du Code de Commerce.
Exercice social : 12 mois - du 1er janvier au 31 décembre.

4.5 Principaux investissements qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger)

Le portefeuille de *private equity* est financé sur les fonds propres de l'IDI ; dans le passé, l'IDI a eu recours partiellement à des financements bancaires (mentionnés dans la présentation des comptes consolidés).

Portefeuille *private equity* du Groupe IDI

Nombre de participations (au 31 décembre 2009)

Private equity France (et fonds de capital risque)	33
Investissements mezzanine France	10
Private equity pays émergents (Fonds)	35
Total	**78**

La liste de l'ensemble de ces participations est donnée ci-après.

Private equity France

Société	Activité
ACTEON - Financière NOE	Fournitures et matériels dentaires
AFFICHES PARISIENNES - Financière RIVOLI	Journaux d'annonces légales
ALBINGIA	Compagnie d'assurance
ALTI	SSII
AOS	Conseil en immobilier
ARTHUS-BERTRAND	Médailles, bijouterie
AVANQUEST	Distribution de logiciels
BRICORAMA	Distribution d'articles de bricolage, de jardinage et de décoration
CITILOG	Logiciels d'analyse d'image du trafic routier en ville et dans les tunnels
COJEAN	Chaîne de restauration rapide
DALIC	Traitement de surface
DARKWORKS	Studio de développement de jeux vidéo
DEMAIN TV	Chaîne thématique
GEOCONCEPT	Logiciels appliqués aux systèmes d'information géographique
HEULIEZ	Stylisme, construction de véhicules
HI MEDIA	Publicité, commerce et gestion de sites sur internet
HUOT	Parquet traditionnel
JETFLY	Propriété partagée d'avions d'affaires
KARTING - Financière LILAS	Prêt-à-porter féminin
LASCOM	Progiciels pour CAO et gestion données techniques
MIKIT (Domosys Finance)	Construction de maisons individuelles
N'SOFT	Solutions téléphoniques prépayées et produits inter-opérateurs télécoms
PGA TP	Distribution matériel de travaux publics
PRECIA	Pesage industriel
PRINTOR (Armon)	Consommables bureautique et transfert thermique
SACRED - Financière de l'AVRE	Joints pour automobiles
SORGEM	Études et conseil
SFPI	Équipements industriels
TOP INFO	Distribution de micro-informatique

Fonds de capital risque

ADVEQ TECHNOLOGY II	Fonds de Venture capital aux USA
INCOM	Communication
I-SOURCE	Fonds d'amorçage en informatique
TUDOR VENTURES	Fonds de Venture capital aux USA

Investissements Mezzanine France (FCPR IDI Mezzanine)

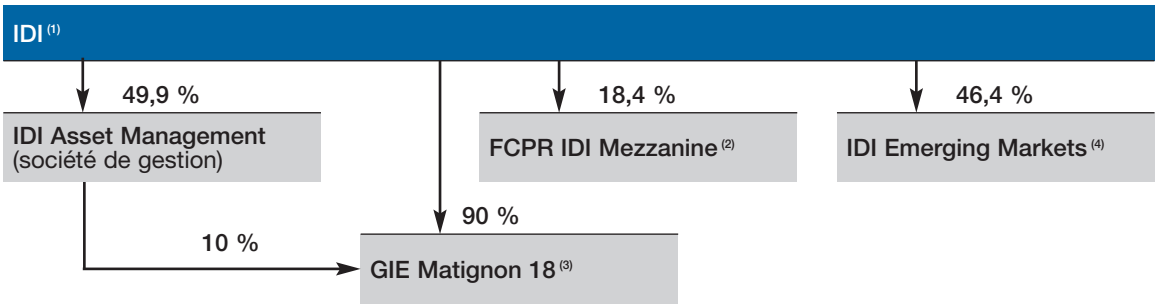
Société	Activité
ALMAVIVA	Cliniques
ALTI	SSII
ARMATIS	Centres d'appels
AXSON	Résines et matériaux composites
BALITRAND	Distribution de produits de 2nd oeuvre
BOIS ET CHIFFONS	Distribution de meubles, décoration
FRANCE THERMES	Source thermale
GRANIONS - ÉQUILIBRE ATTITUDE	Oligoéléments - produits OTC
LANSAY	Distribution de jouets sous licence
WFC	Fret aérien

Private equity pays émergents (IDI Emerging Markets)

Chine : 13 Fonds
Inde : 8 Fonds
Asie du Sud Est : 4 Fonds
Europe centrale et orientale : 6 Fonds
Amérique Latine : 2 Fonds
Autres (Afrique - Monde) : 2 Fonds

5. Organigramme

Organigramme au 31 décembre 2009



Le tableau des filiales et participations figure dans l'annexe aux comptes sociaux, page 132 du document de référence.

Ensemble des capitaux propres gérés par le Groupe : 322 millions d'euros fin 2009 : 280,8 millions d'euros de capitaux propres consolidés (230,8 millions d'euros part du groupe et 50 millions d'euros part des minoritaires) et 41,2 millions d'euros de fonds tiers (quote-part fonds tiers dans le FCPR IDI Mezzanine).

(1) Société dont les actions sont négociées sur le compartiment C de NYSE Euronext.
(2) FCPR spécialisé dans les investissements « mezzanine » constitué le 18 février 2005 et géré par IDI ASSET MANAGEMENT (société de gestion de portefeuille agréée par la COB en 1999 pour gérer des FCPR) et dont la période d'investissement a été close le 18 octobre 2009.
(3) Le GIE MATIGNON 18 est un groupement d'intérêt économique régi par les articles L. 251-1 à L. 251-23 du Code de commerce. Il a pour objet la mise à disposition de moyens humains et matériels en vue de faciliter et développer les activités de ses membres. Ses membres actuels sont IDI (90 % du capital et des droits de vote) et IDI ASSET MANAGEMENT (10 % du capital et des droits de vote). Le GIE MATIGNON 18 compte 5 salariés.
(4) IDI Emerging Markets est une société anonyme de droit Luxembourgeois qui gère depuis le 7 juillet 2008 les participations dans des fonds de *private equity* de pays émergents.

Les pourcentages exprimés sont en capital et droits de vote. L'ensemble des entités du Groupe IDI (à l'exception de IDI Emerging Markets) ont leur siège social situé en France. Les autres entités consolidées du Groupe IDI, et qui ne figurent pas sur cet organigramme et qui sont détenues à plus de 99 %, sont : IDIFINE, société financière agréée par la Commission Bancaire pour les activités de prise ferme et de placement et la société OGI ALBAN qui est une petite société d'investissement.

Au sein du Groupe IDI, les frais de comptabilité et les frais de locaux sont enregistrés dans deux entités, IDI et IDI SERVICES, qui refacturent leurs coûts aux autres unités.

Date de création ou d'acquisition des différentes structures

- IDI a été créée en 1970. L'évolution de son capital est décrite page 83 du présent rapport.
- IDI ASSET MANAGEMENT : création en avril 1999.
- IDI MEZZANINE : création en février 2005.

Pour exercer l'activité de mezzanine, IDI a levé un fonds, le FCPR IDI Mezzanine. IDI détient 18,4 % des parts de ce fonds. Les autres porteurs de parts d'IDI Mezzanine sont des caisses de retraite ou des compagnies d'assurances et des holdings familiaux ou des personnes physiques. En s'associant à d'autres souscripteurs, cela lui a permis de se lancer dans une nouvelle activité, en ne supportant pas seul le coût fixe, élevé, de l'équipe de gestion et en bénéficiant, au sein du Comité d'Investissement, des compétences des principaux investisseurs qui y sont représentés.
Le FCPR IDI Mezzanine est géré par la société IDI Asset Management, société de gestion agréée par l'AMF dont IDI détient 49,9 % du capital et des droits de vote. Le FCPR IDI Mezzanine a clos sa période d'investissement le 18 octobre 2009.

- GIE MATIGNON 18 : création le 30 décembre 2003.
- IDIFINE : création en juin 1997.
- OGI ALBAN : création en novembre 1984.
- IDI EMERGING MARKETS : création le 28 mai 2008.

IDI et IDI ASSET MANAGEMENT sont membres de l'AFIC.

Répartition des actifs et des dettes entre les principales entités du Groupe IDI

La majorité des actifs et des emprunts du Groupe IDI sont logés dans IDI.

Différents flux entre IDI et ses filiales

Les flux existant entre IDI et ses filiales sont décrits dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes (page 137 du document de référence).

6. Organes d'administration et de direction

6.1 Conseil de Surveillance et Censeur

6.1.1 Composition du Conseil de Surveillance et présentation du Censeur

Président du Conseil de Surveillance

Jean-Louis GERONDEAU

À été Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 22 novembre 2009, date de son décès. Il avait été nommé Président du Conseil de Surveillance le 23 mai 1991.

Luce GENDRY

Née le 8 juillet 1949 (60 ans)
23 bis, avenue de Messine 75008 Paris
Depuis le 19 janvier 2010, Luce GENDRY est Présidente du Conseil de Surveillance (mandat qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2010).
Autres mandats : Associé-gérant de Rothschild et Cie Banque et de Rothschild et Cie, Chairman de Cavamont Holdings Ltd
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : représentant permanent de Rothschild et Cie Banque au Conseil de Surveillance de l'IDI.
Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : associé-gérant de Rothschild et Cie Banque depuis 1996, en charge plus particulièrement du conseil en fusions et acquisitions d'entreprises. Ancien directeur financier de Bolloré Technologies et de la Générale Occidentale.

Membres du Conseil de Surveillance

FONCIÈRE, FINANCIÈRE ET DE PARTICIPATIONS

Représentée par Alain CHAGNON, né le 6 juillet 1955 (54 ans)
75, avenue de la Grande Armée 75116 Paris
Depuis le 19 janvier 2010, FONCIÈRE, FINANCIÈRE ET DE PARTICIPATIONS est Vice-Président du Conseil de Surveillance (mandat qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2011).
Autres mandats : Président Directeur Général de S.E.D.I.M. SA.
Membre du Conseil de Surveillance de ONET SA, Administrateur de Holding Reinier, de Simante, SL
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Administrateur d'EURIDI, Représentant permanent de FFP au conseil d'administration de Marco Polo Investissements, membre du Conseil de Surveillance de IDI Emerging Markets.
Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : M. CHAGNON est diplômé de l'ESSEC, il a occupé des postes en gestion et en finances dans le groupe PSA de 1977 à 1990, puis dans la sidérurgie. Il travaille chez FFP depuis 2002 et est le Directeur Général Délégué depuis 2003.

Michel BOLLORE

Né le 8 décembre 1945 (64 ans)
80 avenue Victor Hugo 75116 Paris
Premier mandat de membre : 30 juin 2008 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2010
Autres mandats : Président Directeur Général de la Société FRANCE-ESSOR,
Administrateur : des sociétés POLIMIROIR, OUEST-COATING, STELARLUX (SA Luxembourgeoise), CAPITAL PIERRE (SA Luxembourgeoise), SMILE INVEST (SA Luxembourgeoise)
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Administrateur Directeur Général de la Société SFARSTEEL, CIVAD, SFAR.
Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieur de Toulouse, Docteur en Gestion des Affaires. Michel BOLLORE est directeur technique adjoint puis Directeur Général des Papeteries Bolloré SA (1975-1983), Président Directeur Général de Safidlep SA (1975-1981) et de la Compagnie financière Bolloré (1981-1983), Vice président Directeur Général de la société Bolloré Technologies (1984-1990), président de Bomet Inc. (État-Unis) (1984-1990), des sociétés Job (1986-1989) et Tobaccor (1989-1990), Président Directeur Général du Comptoir financier des industries utilisatrices de plastiques et de pâtes (1985-1989), Président Directeur Général de France Essor SA (depuis 1990), de Polimiroir SA (1986-1998), de Ouest Coating (1992-1998), de SRPI (1994-1996), de Serixel (1994-1996) et de la Société de fonderie et ajustage réunis (Sfar) (2001-2001), administrateur Directeur Général de Sfar (2003-2005) et de Civad (2003-2005), Administrateur Directeur Général de Sfarsteel (2004-2006), administrateur d'Institut et Participations de l'Ouest (1994-2005), de Placements Valorisation (2000-2003), d'Ouest Coating.

Patrice de MAISTRE

Né le 20 mars 1949 (61 ans)
27-29, rue des Poissonniers 92522 Neuilly sur Seine Cedex
Premier mandat de membre : 30 juin 2008 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2010
Autres mandats : gérant de SCI Eugecor, Eugenia & Associes, SCI Hoche
Président du conseil d'administration de SAS La Financière Antea, SA Vectra et SAS Vectra Développement
Président Directeur Général de Brinon Investissement
Directeur Général de Clymène, Tethys et Fondation Bettencourt-Schueller
Administrateur de Valorem Investissements SA
Membre de l'advisory board de ING DIRECT
Membre du Conseil de Surveillance de Tethys et IDI Emerging Markets
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Président du conseil d'administration de SA Antea, Président de Deloitte Touche Tohmatsu Gabon
Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : titulaire d'une maîtrise de Sciences de Gestion de Dauphine, ancien élève de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et expert comptable diplômé. Patrice de MAISTRE a exercé différentes fonctions de direction dans des cabinets d'audit (Société Française d'Audit et d'Expertise - S.F.A.E. ; Calan Ramolino ; Spicer & Oppenhein renommé Nexia à partir de 1992 et Deloitte Touche Tohmatsu). Depuis 2002 et jusqu'à ce jour, Patrice de MAISTRE a créé un véhicule d'investissement dans le *private equity* sous forme d'une holding, Brinon Investissement, dont il est le principal animateur

et Président Directeur Général. Il est président du conseil d'administration de Vectra (leader français des installations de la route et de l'autoroute, racheté en 2006). Il est également depuis 2003, Directeur Général de Téthys, Clymène et Directeur Général de la Fondation Bettencourt Schueller.

Olivier DOUSSET

Né le 19 mars 1959 (51 ans)
20 rue de la Cure 75016 Paris
Premier mandat de membre : 30 juin 2008 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2010
Autres mandats : président de la Cie d'Anjou, administrateur d'Ortec Expansion
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : membre du directoire de LBO France Gestion, administrateur et président de Close Brothers France, directeur non exécutif de Close Brothers Corporate Finance (Royaume-Uni) et de Atlas capital Close Brothers (Espagne)
Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : ancien élève de l'ENA, consultant puis directeur d'études chez Telesis, fondateur de Dôme (1989), devenu Dôme Close Brothers (2000), puis Close Brothers France (2006). Associé de LBO France Gestion (2009).

Gilles ETRILLARD

Né le 2 septembre 1957 (52 ans)
24-26 rue Ballu - 75009 Paris
Premier mandat de membre : 30 juin 2008 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2010
Autres mandats : Président et Directeur Général de FONDS PARTENAIRES GESTION (SA) et de MELINOTEL (SA)
Président de LA FINANCIÈRE PATRIMONIALE D'INVESTISSEMENT - LFPI (SAS), de la FONCIÈRE LFPI (SAS), de TOPAZHOLDING (SAS)
Membre du Comité de Surveillance de : FINAPER 1 (SAS), HYGINVEST (SAS), HOLGAT (SAS), FINANCIÈRE NEMO (SAS)
Administrateur de : LABORATOIRE DES GRANIONS SA (Monaco), LFPI Gestion (SAS)
Gérant de CAPINVEST (SC)
Membre du Conseil de Surveillance de : FINANCIÈRE BURGIENNE (SAS), IMMAT 1 (SAS), SPC (SAS)
Représentant de Fonds Partenaires-Gestion, Président de IMMAT1 (SAS)
Représentant de Fonds Partenaires-Gestion, membre du Conseil de Surveillance de CCA International (SA)
Représentant de Fonds Partenaires-Gestion, Président du Comité de surveillance de FINAPERTEL SAS
Représentant de La Financière Patrimoniale d'Investissement (SAS), membre du Conseil de Surveillance de PANINVEST (SAS)
Représentant de La Financière Patrimoniale d'Investissement (SAS), membre du comité de surveillance de FINAVEN (SAS)
Représentant de La Financière Patrimoniale d'Investissement (SAS), membre et président du Conseil de Surveillance de EXPLINVEST (SAS)
Représentant de La Foncière LFPI, Président de : SOPARFIN (SAS), (gérante de sociétés civiles de gestion immobilière), SOPARFON (SAS), (gérante de sociétés civiles de gestion immobilière)
Membre du conseil d'administration de JOLIETTE PARKINGS (SAS)
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Président-Directeur Général et Administrateur de LAZARD REGIONS (SA), associé-Gérant de MAISON LAZARD (SAS), Président et membre du Conseil de Surveillance de EUROINVEST (SAS), Président du Comité de Surveillance de BARTIN RECYCLING GROUP, Président de FINAPER 1 (SAS), administrateur de : DIRECT FINANCE (SA), GROUPE MANOIR INDUSTRIES, membre du Comité de Surveillance de FINAPER 1 (SAS), liquidateur de PARTEGER (SNC), membre du Conseil de Surveillance de : FAAB INTERNATIONAL (SAS), KOTAO (SAS), SGNH (SAS), membre du Conseil d'administration de : JOLIETTE BATIMENTS (SAS), membre du Comité de Surveillance d'ORCA (SAS), membre du Comité des Directeurs de : TRACIS (SAS), PREMIUM SPIRIT (SAS), LUMOTHEL (SAS), membre du Comité de Direction de FINEXPLO (SAS), représentant de FONDS PARTENAIRES-GESTION, Président de SPC (SAS), représentant de FONDS PARTENAIRES-GESTION, membre du conseil d'administration de d'ID LOGISTICS (SAS), représentant de FONDS PARTENAIRES-GESTION, Président de FINANCIÈRE BURGIENNE (SAS), représentant de FONDS PARTENAIRES-GESTION, au conseil d'administration d'AUDIKA (SA), représentant de LA FINANCIÈRE PATRIMONIALE D'INVESTISSEMENT (SAS), Président de PANINVEST (SAS), représentant de CAPINVEST (SC), Président de PANIVEST (SAS), associé-Commandité Gérant de PARTENA (SCS), associé gérant de COMPAGNIE FINANCIÈRE LAZARD FRERES (SAS), Censeur de LAZARD FRERES BANQUE, Member de LAZARD GROUP L.L.C. (Delaware - USA), de LAZ-MD Holdings L.L.C. (Delaware - USA) et de LFCM Holdings L.L.C. (Delaware - USA), Director de LAZARD ASIA Limited, Président de LFPE SA (Suisse), Co-

gérant de LFPE (SARL) (Luxembourg).
Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : ancien élève de l'ENA. Fonctions antérieures : Maître des requêtes au Conseil d'État (1985), Chargé de mission à la Commission des Opérations de Bourse (1984), Chargé de séminaire à l'Institut d'études politiques de Paris, Directeur Financier (1987) Membre du Directoire (1989), Directeur Général (1993-1995), Président du Directoire (1995-1996) du groupe SOVAC. Fonctions actuelles : membre du CAE (depuis 2004), Associé-gérant de Lazard Frères (depuis 1996), Président de Fonds Partenaires Gestion (depuis 1997), Président de La Financière Patrimoniale d'Investissement (depuis 2002), Président de La Foncière LFPI (depuis 2005), revue française d'économie (directeur fondateur).
M. ETRILLARD a, au titre de ses responsabilités professionnelles, investi dans plus de 70 entreprises françaises dont la majorité sont des petites et moyennes entreprises.

Jean GATTY

Né le 28 mai 1962 (47 ans), Président de JG Capital Management.
112, rue Saint Dominique 75007 Paris
Premier mandat le 29 juin 2004 (mandat renouvelé le 30 juin 2008 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2010)
Autres mandats : Représentant permanent de JG Capital Management au Conseil de Surveillance de Ginger.
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Membre du Conseil de Surveillance d'April Group (du 24 avril 2003 au 11 décembre 2006), Président du Conseil d'Administration de Capital Auction, Président de JG SAS.

Aimery LANGLOIS-MEURINNE

Né le 27 mai 1943 (66 ans)
11 Grande rue, CH 1204 Genève, Suisse
Premier mandat de membre : 30 juin 2008 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2010
Autres mandats : Administrateur et Président de Pargesa Luxembourg SA (Luxembourg), Pargesa Netherlands BV (Pays-Bas), Président du Conseil d'administration de Imerys (France),
Administrateur de Pargesa Holding SA (Suisse), Groupe Bruxelles Lambert SA (Belgique), Société de la Tour Eiffel SA (France),
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : administrateur de Club Méditerranée (France), Sagard (France), PAI Partners (France), Pascal Investment Advisers SA (Suisse), Eiffage (France)
Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : ancien élève de l'ENA, directeur adjoint au groupe Paribas (1971-1983), managing director et membre du comité exécutif d'A.G. Becker Paris à New York (1983), managing director de Merrill Lynch Capital Markets à New York (1984-1987), Directeur Général de Parfinance (1987-1990), administrateur et Vice Président Directeur Général (1990-1998) de Parfinance, depuis 1990 il est administrateur de Pargesa Holding SA.

Christian SCHLUMBERGER

Né le 17 novembre 1949 (60 ans), Président Directeur Général de CS Finances SAS
4 Hameau La Fontaine 75016 Paris
Premier mandat le 29 juin 2004 (mandat renouvelé le 30 juin 2008 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2010)
Autres mandats : Directeur Général de JG Capital Management, membre du Conseil de Surveillance de Mandel Partners
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Administrateur de Financière XV.

François THOMAZEAU

Né le 7 juin 1949 (60 ans)
87 rue de Richelieu 75113 Paris Cedex 02
Premier mandat de membre : 30 juin 2008 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2010
Autres mandats : Administrateur et Directeur Général Délégué d'Allianz France
Président Directeur Général de Allianz France International
Président du Conseil d'administration : ACAR (Assistance, Courtage d'Assurance et de Réassurance), Allianz Africa, AGF Holdings UK (Royaume-Uni), AGF Insurance (Royaume-Uni), Allianz Belgium (Belgique), Château Larose Trintaudon, Compañia Colombiana de Inversion Colseguros (Colombie)
Président du Conseil de Surveillance de AGF *Private Equity*
Vice Président du Conseil d'administration de AGF RAS Holding (Pays-Bas) et Locindus
Vice Président du Conseil de Surveillance de Euler Hermès
Administrateur : Allianz Vie, Allianz IARD, Allianz Alternative Asset Management (AAAM), Allianz Global Investors France, Allianz Investment Management Paris GIE, Allianz Seguros y Reaseguros (Espagne), Bolloré, Cofitem-Cofimur, Paris Hôtel Roissy

Vaugirard (PHRV), Foncière des 6ème et 7ème arrondissements, Protexia France (Protection Juridique),
Thompson Clive (Jersey n°3) Ltd (Royaume-Uni)
Membre du Conseil de Surveillance : Allianz Nederland Groep (Pays-Bas) et GIE Allianz Informatique
Représentant permanent d'Allianz France, administrateur : Allianz Banque
Censeur : NOAM Europe Expansion (Sicav)
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours :
Président du Conseil d'administration : AGF Belgium Holding (Belgique), AGF Bénélux (Luxembourg), Caisse de Retraite AGF, Adriatica de Seguros (Vénézuela), Inmobilaria Driavena (Vénézuela), Allianz Brasil Seguros (Brésil)
Vice Président du Conseil d'administration : Château Larose Trintaudon, AGF Brasil Seguros
Vice Président – Administrateur Délégué : Mondial Assistance AG (Suisse)
Directeur Général : Allianz Holding France SAS
Directeur Général Délégué et Administrateur : AGF Holding
Représentant permanent d'AGF Vie, Administrateur de Bolloré, d'AGF Holding, administrateur : Bolloré
Membre du Conseil de surveillance : ARSA BV (Pays-Bas), W Finance
Administrateur : SIIC de Paris (ex Immobanque), Allianz Mena Holding (Bermuda) Ltd (Bermudes), MAG SAS, Carene
Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : François THOMAZEAU a commencé sa carrière comme auditeur à la Cour des Comptes (1977-1981). Il a ensuite rejoint la Caisse Nationale de Crédit Agricole pour y être successivement Chef du département organisation et contrôle de gestion et Directeur Informatique, de 1981 à 1987. Entré dans le groupe Aérospatiale SNI en 1987, il y a été Directeur administratif et financier puis Directeur Général Adjoint avant de rejoindre, en 1991, le groupe Air France en tant que Directeur Général Adjoint. Après avoir été Directeur Général d'UAP Assistance (1994-1995), il a été successivement Directeur Général puis Président Directeur Général d'Athéna Finance, et, en parallèle, Président Directeur Général d'Athéna Immobilier au sein d'Athéna Assurances, avant de rejoindre le groupe AGF en 1998 en qualité de Membre du Comité Exécutif en charge des Ressources Humaines et des Moyens Généraux. À partir de 2003, Directeur Général en charge des Ressources Humaines, des Moyens Généraux, de la Direction Juridique, de l'International et de la Réassurance. En 2006, il devient Directeur Général Délégué du groupe AGF en charge de la Direction des Investissements, de la Direction Juridique, de l'International et de la Réassurance. En 2009, il continue d'exercer la fonction de Directeur Général Délégué du groupe Allianz France, en charge notamment de l'International et de la Réassurance. Conseiller-maître à la Cour des Comptes, François THOMAZEAU est ancien élève de HEC et de l'ENA, titulaire d'une maîtrise de sciences économiques et du diplôme de l'IEP de Paris.

Bertrand VOYER

Né le 8 novembre 1940 (69 ans)
19, rue d'Aumale 75306 Paris Cedex 09
Premier mandat de membre : 30 juin 2008 qui expirera à l'AGOA sur les comptes 2010
Autres mandats : Président de Prévoir Vie et Prévoir-Risques Divers, représentant permanent de la Société Centrale Prévoir au conseil d'administration de la société Gestion Prevoir et au Conseil de Surveillance de Gimar Finance
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Président du conseil d'administration de la Sicav OBLIMONDE, représentant permanent de SOCIETE CENTRALE PREVOIR au conseil d'administration de la Sicav SFI CNP ASSUR, Président Directeur Général des sociétés d'assurance Prévoir Vie et Prévoir Risques Divers, Vice président du Conseil de Surveillance de Locindus, Président du Conseil d'Administration de COGEFI France
Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : diplômé d'HEC et de l'INSEAD, directeur d'études dans une mission d'étude de la ville nouvelle du Vaudreuil (1971 - 1981), directeur de la Société Immobilière de la Caisse des dépôts (1981 - 1986). Bertrand VOYER entre au Groupe Prévoir en 1987, depuis 1995 il est Président Directeur Général de la société Centrale Prévoir.

Censeur

Renaud GIRARD

Né le 25 mai 1955 (54 ans), 29, rue de Condé 75006 Paris
Journaliste - grand reporter au Figaro
Premier mandat le 29 juin 2004 (mandat renouvelé le 30 juin 2008 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2010)
Autres fonctions : Administrateur de Chevrillon et Associés
Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de ratifier la cooptation de M. Renaud GIRARD en qualité de membre du Conseil de Surveillance et de désigner M. Louis de MURARD au poste de Censeur.

Louis de MURARD

Né le 1er novembre 1949
27-29, rue des Poissonniers 92200 Neuilly-sur-Seine
Directeur Administratif et Financier des sociétés Tethys et Clymène et de la Fondation Bettencour-Schueller
Mandat : Membre du Conseil de Surveillance de IDI Emerging Markets

6.1.2 Indépendance des membres du Conseil de Surveillance et du Censeur

Aucun membre du Conseil de Surveillance n'exerce de responsabilités opérationnelles au sein du Groupe IDI.

Le Conseil de Surveillance est ainsi composé à hauteur de 100 % de ses membres par des personnes indépendantes, c'est-à-dire qui n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec le Groupe ou sa Gérance qui puisse compromettre l'exercice de leur jugement. Le Conseil de Surveillance a examiné la situation de chacun de ses membres au regard de ces critères. Sans que cela ne remette en cause ce qui précède, il convient de noter que la société Foncière, Financière et de Participations détient plus de 10 % du capital et des droits de vote d'IDI.

6.1.3 Liens familiaux et autres informations relatives au Conseil de Surveillance ou à ses membres

Liens familiaux et autres liens avec le Groupe
À la connaissance de l'IDI, il n'existe pas de liens familiaux entre les membres du Conseil de Surveillance ou entre ceux-ci et la Gérance, à l'exception du lien familial unissant Messieurs Christian LANGLOIS-MEURINNE et Aimery LANGLOIS-MEURINNE, qui sont frères.

De même, à la connaissance de l'IDI, aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a, par ailleurs, de liens directs avec le Groupe autres que ceux indiqués dans le présent document de référence.

Représentation des salariés
Compte tenu de l'absence de comité d'entreprise ou de délégués du personnel, il n'y a pas de représentant des salariés qui assiste aux séances du Conseil de Surveillance.

Travaux et modes de fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit
Il n'a pas été mis en place de charte du Gérant ou de règlement du Conseil de Surveillance. Un Comité d'Audit a été créé le 27 août 2009. Il n'existe pas d'autre comité.

Le Comité d'Audit se compose de MM CHAGNON, THOMAZEAU et SCHLUMBERGER, M. François THOMAZEAU est Président de ce comité et Mme NOURISSAT secrétaire.

Le Comité d'Audit étudie en particulier :

1. À chaque exercice, en présence des dirigeants de l'IDI, de la Direction Financière et, le cas échéant, en présence de Messieurs les Commissaires aux comptes :

- l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de la Société au 31 décembre et au 30 juin, et l'établissement de l'ANR trimestriel,
- les méthodes de valorisation du portefeuille de participations,
- les provisions sur titres de participations,
- les engagements hors bilan,
- l'évolution des procédures judiciaires.

2. D'une manière régulière, le Comité d'Audit fait un point sur :

- les contrôles permanents et périodiques réalisés en interne sur le contrôle interne,
- l'évolution des Manuels de Procédures et leur actualisation,
- l'actualisation de la cartographie des risques eu égard à l'environnement économique et les moyens de prévention à prévoir,
- sélection des Commissaires aux comptes au moment du renouvellement des mandats,
- revue des communiqués financiers.

Le règlement du comité d'audit permet la rencontre des membres du comité d'audit et des Commissaires aux comptes du Groupe IDI hors la présence du management du Groupe IDI.

Les membres du Comité rendent compte de leur mission chaque fois que cela est nécessaire.

En 2010, le comité d'audit s'est réuni à deux reprises, le 12 et le 31 mars 2010. Les Commissaires aux comptes ont participé à la seconde réunion.

Restrictions ou interdictions d'intervention sur titres

Les dispositions du code de déontologie du Groupe IDI sur les règles concernant les restrictions ou interdictions d'intervention sur des opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques sont applicables aux membres du Conseil de Surveillance.

Détention d'actions

Depuis l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2009, les membres du Conseil de Surveillance ne sont plus tenus d'être propriétaire d'une action au moins de l'IDI.

Évaluation du Conseil de Surveillance

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois :

28 avril 2009

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 12 novembre 2008
- Préparation et convocation de l'Assemblée Générale Mixte
 - Présentation et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008
 - Rapport du Conseil
 - Résolutions
- Compte-rendu de l'activité du Groupe depuis le 1er janvier 2009

27 août 2009

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 28 avril 2009
- Comptes et activité du 1er semestre 2009
- Questions diverses
 - Comité d'audit
 - Calendrier prévisionnel des réunions du Conseil de Surveillance

3 septembre 2009

Rappel des décisions prises le 27 août dernier et ratification de celles-ci.

10 novembre 2009

- Approbation des procès-verbaux des Conseils de Surveillance des 27 août et 3 septembre 2009
- Information financière trimestrielle
- Questions diverses

Le taux moyen de présence des membres du Conseil de Surveillance a été de 62,49 %.

D'une manière générale, le Conseil de Surveillance examine les comptes qui lui sont présentés par la gérance en présence des Commissaires aux comptes. Participent également les principaux cadres et responsables du Groupe IDI afin que chacun des membres du Conseil de Surveillance soit en mesure d'obtenir réponse à l'ensemble des interrogations qu'il pourrait avoir sur les comptes.

À tous les Conseils, quelque soit leur ordre du jour, assistent systématiquement les représentants de la Gérance ainsi que le responsable de l'audit interne. L'ensemble de ces personnes répondent aux questions posées par les membres du Conseil de Surveillance concernant les investissements et les désinvestissements du Groupe, les comptes sociaux, les comptes consolidés, la politique de gestion financière, les risques éventuels, les procès en cours et à toutes questions relatives à l'activité de l'IDI et de ses filiales et à leur développement.

Les convocations des membres du Conseil de Surveillance sont faites par lettre simple et celles des Commissaires aux comptes par lettre recommandée avec avis de réception. À l'occasion de chaque Conseil, les membres reçoivent au préalable et en temps

utile un ordre du jour de la séance et les documents nécessaires à la formation de leur opinion concernant les différents points à l'ordre du jour (notamment : document de référence et compte-rendu sur l'activité et les résultats du premier semestre).

Pour l'exercice 2009, le Conseil de Surveillance a pu travailler et statuer en connaissance de cause sur les comptes et la communication financière.

Jetons de présence

Il est alloué au Conseil de Surveillance, y compris à son censeur, une rémunération annuelle à titre de jetons de présence. La répartition de ces jetons entre ses membres est décidée par le Conseil de Surveillance dans les proportions qu'il juge convenables. Les critères d'attribution jusqu'à présent retenus étaient les suivants : double jeton pour le Président du Conseil et simple jeton pour les autres membres. Ainsi, le montant total des jetons de présence était divisé par 13, le Président s'en voyait attribuer 2/13 et chaque membre et le Censeur 1/13.

Lors de la prochaine Assemblée, il sera proposé d'attribuer une somme globale de 71 000 euros aux membres du Conseil de Surveillance, y compris les membres du Comité d'Audit, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2010 et les exercices suivants, à charge pour le Conseil de Surveillance d'en définir la répartition.

Autres éléments de gouvernance

Déclaration des membres du Conseil de Surveillance et du Censeur

■ Aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a été condamné ou fait l'objet de procédures visées au point 14.1 de l'Annexe I du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004. En particulier, aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet (i) d'une éventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, (ii) d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins, (iii) d'une quelconque incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels), ou (iv) d'un empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

■ Il n'existe pas de contrat de service liant les membres du Conseil de Surveillance à l'IDI, ou ses filiales, prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

■ Il n'existe pas de conflits d'intérêts existant ou potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'IDI, de l'un quelconque des membres du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

6.2 Gérant et associé commandité : ANCELLE ET ASSOCIÉS

6.2.1 Présentation de la Gérance, expertise et expérience en matière de gestion des dirigeants du Gérant

ANCELLE ET ASSOCIÉS est l'unique gérant et l'unique associé commandité de l'IDI.

Ses mandataires sociaux sont :

Christian LANGLOIS-MEURINNE

Né le 24 décembre 1944, 7 quai Voltaire, 75007 Paris

Président (premier mandat le 14 octobre 2002)

Autres mandats comptant pour le décompte NRE :

Président du Conseil d'Administration d'IDIFINE

Administrateur d'Albingia

Représentant permanent d'IDI au Conseil de Surveillance de Alternative Leaders France

Autres mandats faisant exception au décompte NRE ou exclus dudit décompte :

Sociétés soeurs :

Représentant permanent d'IDI au Conseil d'IDI Asset Management

Président du Conseil de Surveillance de IDI Emerging Markets SA (Luxembourg)

SAS :

Président de ANCELLE ET ASSOCIÉS SAS

Président de OGI ALBAN SAS
Président de Financière Bagatelle SAS
Membre du Conseil de Surveillance de Domosys Finance SAS

GIE :
Administrateur unique de GIE Matignon 18

Gérant :
SCI LMA
SCI Gavroche, SCI Alban
Audiris

Christian LANGLOIS-MEURINNE, entré à l'IDI en 1972, a conduit la privatisation de l'IDI en 1987 et dirige le Groupe depuis lors.

En dehors des sociétés susvisées et en dehors des filiales de l'IDI, Christian LANGLOIS-MEURINNE a été membre des organes d'administration ou de gestion des sociétés suivantes au cours des cinq derniers exercices : IPBM, JG Capital Management, Financière Bagatelle.

François MARMISSOLLE

Né le 29 juillet 1942. 56, boulevard Flandrin 75116 Paris
Directeur Général (premier mandat le 14 octobre 2002)

Autres mandats comptant pour le décompte NRE :
Administrateur Directeur Général d'Idifine.

Autres mandats faisant exception au décompte NRE ou exclus dudit décompte :
Sociétés soeurs :
Représentant permanent de Ancelle et Associés et d'IDI Services au Conseil d'IDI Asset Management

SAS :
Directeur Général de Ancelle et Associés SAS, Directeur Général de Financière Bagatelle SAS

SARL :
Gérant de IDI Services SARL

Gérant :
SCI Alban

En dehors des sociétés susvisées et en dehors des filiales de l'IDI, François MARMISSOLLE a été membre des organes d'administration ou de gestion des sociétés suivantes au cours des cinq derniers exercices : représentant permanent de OGI ALBAN au conseil d'administration d'IPBM, Administrateur (et Directeur Général délégué) de Financière Bagatelle, Président de ADFI, ODFI, Majoris et Sodaco.

François MARMISSOLLE, entré à l'IDI dès sa création en 1970, a été Fondé de Pouvoirs, puis Secrétaire Général, avant d'exercer des fonctions de Direction depuis la privatisation de l'IDI en 1987.

6.2.2 Déclarations des dirigeants du Gérant et absence de conflit d'intérêt

■ Christian LANGLOIS-MEURINNE et François MARMISSOLLE n'ont jamais été condamnés ou fait l'objet de procédures visées au point 14.1 de l'Annexe I du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004. En particulier, ni Christian LANGLOIS-MEURINNE, ni François MARMISSOLLE n'a fait l'objet (i) d'une éventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, (ii) d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins, (iii) d'une quelconque incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels), ou (iv) d'un empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

■ Il n'existe pas de conflits d'intérêts existant ou potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'IDI, de l'un quelconque des membres du Conseil de Surveillance ou de Christian LANGLOIS-MEURINNE ou de François MARMISSOLLE et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

■ Il n'existe pas de restriction acceptée par les membres du Conseil de Surveillance ou Christian LANGLOIS-MEURINNE ou François MARMISSOLLE concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur éventuelle participation dans le capital social de l'IDI.

■ Il n'existe pas de contrat de service liant les membres de la gérance à l'IDI ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

■ À titre d'ordre interne, et sans que cela soit opposable aux tiers, le Directeur Général d'ANCELLE ET ASSOCIÉS doit recueillir l'accord préalable du président pour la signature ou la souscription de tout engagement à hauteur d'un montant supérieur à cinq millions d'euros.

■ À la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt résultant du fait que le gérant est également associé commandité et associé commanditaire majoritaire de l'IDI. À toutes fins utiles, il est rappelé que les seules conventions conclues entre la Société et ANCELLE ET ASSOCIÉS ont été préalablement autorisées par le Conseil de Surveillance, et ces conventions (convention de gestion centralisée de trésorerie et rémunération du gérant) sont mentionnées dans le rapport spécial présenté annuellement par les Commissaires aux comptes de la Société et inclus dans le document de référence.

7. Rémunération et avantages

7.1 Rémunération versée aux membres du Conseil de Surveillance et à la Gérance, schémas d'intéressement du personnel

7.1.1. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance et du Censeur

Les jetons de présence versés par l'IDI aux membres de son Conseil de Surveillance et au Censeur au titre de l'exercice 2009 représentent un montant global brut de 42 672 euros, répartis à hauteur de 6 096 euros pour le Président, de 3 048 euros en année complète pour chacun des membres et au Censeur.
Les rémunérations versées aux membres du Conseil de Surveillance et au Censeur au cours des deux derniers exercices sont les suivantes :

	2008				
	Jetons de présence	Salaire fixe	Salaire variable	Avantages en nature	Total des rémunérations
Membres dont le mandat n'a pas été renouvelé à l'AG du 30.06.2008					
M. Denis MORTIER, Vice-Président	762	0	0	-	762
BOILEAU CONSEIL	762	0	0	-	762
ROTHSCHILD & COMPAGNIE BANQUE	762	0	0	-	762
M. Henri DARU	762	0	0	-	762
M. Emmanuel HAU	762	0	0	-	762
M. Igor LANDAU	762	0	0	-	762
M. Georges RAMAIN	762	87 866 (a)	0	Voiture	88 628
Sous-total	5 334	87 866	0	-	93 200
Mandat renouvelé à l'AG du 30.06.2008 et nouveaux membres					
M. Jean-Louis GERONDEAU, Président	6 096	0	0	-	6 096
Mme Luce GENDRY, Vice-Présidente	2 286	0	0	-	2 286
M. Christian SCHLUMBERGER	3 048	0	0	-	3 048
M. Jean GATTY	3 048	0	0	-	3 048
FFP (Foncière, Financière et de Participations)	3 048	0	0	-	3 048
M. Patrice de MAISTRE	2 286	0	0	-	2 286
M. Aimery LANGLOIS-MEURINNE	2 286	0	0	-	2 286
M. Michel BOLLORE	2 286	0	0	-	2 286
M. Olivier DOUSSET	2 286	0	0	-	2 286
M. Gilles ETRILLARD	2 286	0	0	-	2 286
M. François THOMAZEAU	2 286	0	0	-	2 286
M. Bertrand VOYER	2 286	0	0	-	2 286
M. Renaud GIRARD, Censeur	3 048	0	0	-	3 048
Sous-total	36 576	0	0	-	-
Total	**41 910**	**-**	**-**		**129 776**

(a) Salaire versé jusqu'au 30 juin 2008.

	2009				
	Jetons de présence	Salaire fixe	Salaire variable	Avantages en nature	Total des rémunérations
M. Jean-Louis GERONDEAU, Président	6 096	0	0	-	6 096
Mme Luce GENDRY, Vice-Présidente	3 048	0	0	-	3 048
M. Christian SCHLUMBERGER	3 048	0	0	-	3 048
M. Jean GATTY	3 048	0	0	-	3 048
FFP (Foncière, Financière et de Participations)	3 048	0	0	-	3 048
M. Patrice de MAISTRE	3 048	0	0	-	3 048
M. Aimery LANGLOIS-MEURINNE	3 048	0	0	-	3 048
M. Michel BOLLORE	3 048	0	0	-	3 048
M. Olivier DOUSSET	3 048	0	0	-	3 048
M. Gilles ETRILLARD	3 048	0	0	-	3 048
M. François THOMAZEAU	3 048	0	0	-	3 048
M. Bertrand VOYER	3 048	0	0	-	3 048
M. Renaud GIRARD, Censeur	3 048	0	0	-	3 048
Total	**42 672**	**-**	**-**		**42 672**

Il est précisé que c'est Alain CHAGNON, représentant FONCIÈRE, FINANCIÈRE ET DE PARTICIPATIONS au Conseil de Surveillance, qui a perçu le montant relatif aux jetons de présence en 2008 et 2009.

7.1.2. Rémunération de la Gérance et de ses dirigeants

Rémunération de la Gérance

L'article 18 des statuts prévoit que le gérant reçoit une rémunération annuelle égale au montant cumulé de 1 % des fonds propres consolidés du Groupe IDI (part du Groupe) et de 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que cette rémunération ne puisse être inférieure à 838 470 euros (5,5 millions de francs). Cette somme est annuellement indexée, en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation majoré d'un pour cent (1 %), et ce dès la publication de cet indice, l'indice de référence étant celui du mois de décembre 1989 soit 180,2 (base 100 en 1980). Ce montant minimum était versé le 15 janvier de chaque année et le solde éventuel était versé dès que les comptes consolidés étaient certifiés. Il a été jugé préférable à compter de l'exercice 2006 d'estimer le complément dû au titre de l'exercice lui-même.

■ Au cours de l'exercice 2009, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de gérant d'ANCELLE ET ASSOCIÉS, une somme de 2 299 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2009 (1 373 milliers d'euros), d'autre part un complément dû au titre des résultats 2008 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2009 (47 milliers d'euros), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2009 (879 milliers d'euros), montant qui sera ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2010.

■ Au cours de l'exercice 2010, l'IDI a versé à ANCELLE ET ASSOCIÉS en début d'année une somme de 1 401 milliers d'euros TTC correspondant au montant minimum fixé par les statuts pour cet exercice et lui versera une somme d'environ 351 milliers d'euros TTC correspondant à l'ajustement du complément dû au titre des résultats 2009, après approbation des comptes 2009 par l'Assemblée Générale.

Au titre des exercices précédents, il est rappelé ce qui suit :

■ Au cours de l'exercice 2007, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de gérant d'Ancelle et Associés, une somme de 4 001 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2007 (1 320 milliers d'euros), d'autre part au complément dû au titre des résultats 2006 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2007 (200 milliers d'euros), et en outre au complément estimé dû au titre des résultats 2007 (2 481 milliers d'euros), montant qui a été ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2008,

■ Au cours de l'exercice 2008, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de gérant d'ANCELLE ET ASSOCIÉS, une somme de 2 317 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2008 (1 347 milliers d'euros), d'autre part au complément dû au titre des résultats 2007 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2008 (280 milliers d'euros), et en outre au complément estimé dû au titre des résultats 2008 (690 milliers d'euros), montant qui a été ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2008.

Adhésion aux recommandations du MEDEF et de l'AFEP sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux :

Le Conseil de Surveillance a, lors de sa séance du 28 avril 2009, décidé d'adhérer volontairement aux recommandations précitées. Toutefois, votre Gérant étant une personne morale, les recommandations suivantes ne pourraient être mises en œuvre :

■ mettre un terme au contrat de travail en cas de mandat social des dirigeants mandataires sociaux (sous forme de rupture conventionnelle ou de démission),

■ supprimer les éventuelles indemnités de départ abusives,

■ mise en place de règles complémentaires, destinées à éviter les abus, en matière de retraite complémentaire.

Les recommandations relatives aux options d'achat ou de souscription d'actions et attributions d'actions de performance seront le cas échéant mises en œuvre, cependant il n'est actuellement pas prévu d'émissions de telles valeurs mobilières.

Rémunération des dirigeants du Gérant

Au cours des exercices 2008 et 2009, ni l'IDI ni les sociétés qu'elle contrôle n'ont versé de rémunération à Christian LANGLOIS-MEURINNE et François MARMISSOLLE. Par contre Ancelle et Associés a versé les rémunérations suivantes :

a) Christian LANGLOIS MEURINNE, Président de Ancelle et Associés, Gérant de l'IDI

Premier mandat le 14 octobre 2002, renouvelé le 24 juin 2008 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes de 2013.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

	2008	2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice :		
- Rémunération fixe	349 113	349 233
- Rémunération variable	N/A	N/A
- Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A
- Jetons de présence	N/A	N/A
- Avantages en nature	voiture	voiture
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
TOTAL	**349 113**	**349 233**

	Contrat de travail		Régime de retraire supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
	X (i)		Axiva		X (i)			X

b) François MARMISSOLLE, Directeur Général de Ancelle et Associés, Gérant de l'IDI

Premier mandat le 14 octobre 2002, renouvelé le 24 juin 2008 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes de 2013.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

	2008	2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice		
- Rémunération fixe	224 283	224 363
- Rémunération variable	N/A	N/A
- Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A
- Jetons de présence	N/A	N/A
- Avantages en nature	voiture	voiture
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
TOTAL	**224 283**	**224 363**

	Contrat de travail		Régime de retraire supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
	X (i)		Axiva		X (ii)			X

(i) : Contrat de travail IDI suspendu.

(ii) : Uniquement si reprise du contrat de travail IDI et en ce cas, ce sont les dispositions de la Convention Collective des Sociétés Financières qui s'appliquent.

Rémunération de l'associé commandité

En sa qualité d'associé commandité, ANCELLE ET ASSOCIÉS se voit attribuer un montant égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 457 347 euros (3 millions de Francs), ce montant minimum étant indexé annuellement, chaque 1er janvier, en fonction du dernier taux moyen publié à la cote officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé. Cette somme sera répartie entre les associés commandités selon toute proportion qu'ils détermineront d'un commun accord ou, à défaut d'accord, par parts égales entre eux (article 36 des statuts). Ce montant minimum a été ainsi porté à 1 387 380 euros à compter du 1er janvier 2009.

Dividende versé à l'associé commandité (en euros) :

2008 (au titre de l'exercice 2007)	1 269 737
2009 (au titre de l'exercice 2008)	1 327 637
2010 (au titre de l'exercice 2009)	1 387 380

7.1.3. Opérations conclues entre l'IDI et ses dirigeants

L'IDI n'a consenti aucun prêt ni aucune garantie à ses dirigeants. Les conventions visées par l'article L. 226-10 du Code de Commerce sont mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

7.1.4. Schémas d'intéressement du personnel

Contrats d'intéressement et de participation

Néant.

Options d'achat d'actions

Néant.

Options de souscription d'actions

Néant.

Options sur les investissements des sociétés du Groupe

Comme dans un certain nombre de structures de capital investissement, les cadres supérieurs du Groupe IDI et les deux mandataires sociaux du gérant bénéficient d'options d'achat sur les investissements réalisés par les sociétés du Groupe. Ce système autorisé et mis en place par le Conseil d'Administration de l'IDI, alors société anonyme, dans sa séance du 12 juin 1985, avait été étendu et autorisé par les Conseils d'Administration de chaque société du Groupe ; il a été adapté par le Conseil de Surveillance de l'IDI dans sa séance du 18 octobre 2006 ; il a les caractéristiques suivantes :

- les options portent, depuis le second semestre 2006, sur 7,75 % de chaque investissement (au lieu de 10 % antérieurement),
- elles sont consenties moyennant le paiement par le bénéficiaire d'un prix représentant 10 % du prix d'acquisition de l'IDI,
- elles sont exerçables au prix d'acquisition des titres par l'IDI,
- la durée des options est de sept ans et demi (sociétés et fonds de toute nature).

Les critères d'attribution des options sur investissements n'ont pas fait l'objet d'un document écrit ou contractuel. L'idée est d'intéresser les cadres et dirigeants qui ont travaillé sur les dossiers d'investissement lorsqu'ils aboutissent. Les options sont réparties entre ces personnes en fonction notamment de leur ancienneté, de leur implication, de leur rôle dans l'apport et le suivi du dossier.

Les investissements en cause sont ceux réalisés dans le cadre de l'activité de capital investissement, c'est-à-dire d'acquisition de participations dans des sociétés, ainsi qu'au titre des autres actifs financiers. En conséquence, l'équipe travaillant sur le dossier investissement variant, les personnes bénéficiaires de ces options et la proportion sur les 7,75 % qui leur est attribuée varient.

Il n'existe pas d'autres formes d'intéressement du personnel au sein du Groupe IDI, en dehors des BSA et BSA 2 émis au bénéfice de MM. Thierry GISSEROT et Xavier THOUMIEUX et décrits ci-après étant précisé que MM. Thierry GISSEROT et Xavier THOUMIEUX ont quitté IDI au mois d'octobre 2008.

Bons de souscription d'actions : l'intégralité des bons de souscription d'actions, qui avaient été émis par l'IDI en faveur de Messieurs Thierry GISSEROT et Xavier THOUMIEUX, a été annulée

Il est rappelé que les anciens directeurs généraux investissement, Messieurs Thierry GISSEROT et Xavier THOUMIEUX, qui ont quitté le groupe IDI en octobre 2008 (cf. communiqué du 20 octobre 2008), bénéficiaient d'un mécanisme d'intéressement consistant en des bons de souscription d'actions émis par l'IDI à leur profit le 25 avril 2007 ainsi que (compte tenu de l'augmentation de capital de l'IDI réalisée le 18 juillet 2007) le 13 décembre 2007.

Consécutivement au départ de Messieurs Thierry GISSEROT et Xavier THOUMIEUX du groupe IDI, ANCELLE ET ASSOCIES a acquis l'intégralité des bons de souscription d'actions émis par l'IDI en faveur de Messieurs Thierry GISSEROT et Xavier THOUMIEUX, et a indiqué à l'IDI qu'elle renonçait, irrévocablement et sans contrepartie, à l'exercice desdits bons.

Prenant acte de cette renonciation, le Gérant de l'IDI a procédé à l'annulation pure et simple de la totalité des bons de souscription d'actions émis par l'IDI en faveur de Messieurs Thierry GISSEROT et Xavier THOUMIEUX.

Par ailleurs, Messieurs Thierry GISSEROT et Xavier THOUMIEUX avaient acquis, au travers de la société OPHILIAM CAPITAL, une participation dans le capital social d'ANCELLE ET ASSOCIES, la holding de contrôle de l'IDI, en qualité d'associés minoritaires aux côtés des trois actionnaires historiques d'ANCELLE ET ASSOCIES.

ANCELLE ET ASSOCIES a acquis, par voie de réduction de capital, le nombre de ses actions propres qui étaient détenues par OPHILIAM CAPITAL de telle sorte qu'ANCELLE ET ASSOCIES est désormais détenue par Christian LANGLOIS-MEURINNE, François MARMISOLLE et la société civile MABER (famille Bernard MEHEUT).

7.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

La provision pour indemnités de départ en retraite est incluse dans la provision pour risques pour un montant de 175 milliers d'euros. Elle est calculée sur les bases suivantes : ratio de stabilité égal à 100 %, 2 % d'augmentation annuelle des salaires, actualisation à 3,73 % correspondant aux taux des obligations d'entreprises de 1ère catégorie, départ à la retraite à 70 ans.

8. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Voir 6.1 et le rapport sur le contrôle interne figurant en pages 50-54 et en page 67 et suivantes du document de référence.

En outre, et conformément aux dispositions du point 16.4 du Règlement CE n°809/2004 du 29 avril 2004, nous déclarons que l'IDI se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France, tel qu'adapté aux VAMPS (valeurs petites et moyennes) et publié par MiddleNext en décembre 2009.

Toutefois, la société IDI ne se conforme pas aux règles de gouvernement d'entreprises sur les points suivants : règles relatives à la création de comités (sous réserve de la création en 2009 d'un comité d'audit) ou à la mise en place d'un règlement intérieur du Conseil de Surveillance. Compte tenu de l'appartenance de l'IDI à l'AFIC (pour ce qui concerne la mise en place d'un règlement intérieur) et de la taille modeste de l'IDI (pour ce qui concerne la mise en place de comités), ces dernières règles ne nous paraissent pas adaptées à l'IDI.

9. Salariés

Au 31 décembre 2009, le Groupe avait un effectif de seize personnes, dont dix personnes opérationnelles et six personnes de services d'assistance administrative ou comptable.

10. Principaux actionnaires

Nombre d'actionnaires

La Société n'a pas fait de recherche concernant le nombre de ses actionnaires.

Lors de la dernière Assemblée Générale, le 30 juin 2009, (i) les actionnaires présents ou représentés qu'ils soient au nominatif ou au porteur et (ii) les actionnaires nominatifs non présents étaient ensemble au nombre de 88 (ce nombre ne comprenant pas les actionnaires au porteur qui n'ont pas assisté à l'Assemblée).

Le 31 mars 2010, le nombre d'actionnaires nominatifs était de 89.

Franchissements de seuils

L'article L. 233-7 du Code de Commerce impose à toute personne physique ou morale de déclarer sa participation dans le capital de IDI si elle vient à franchir, à la hausse ou à la baisse, les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,3 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Faute d'avoir été déclarées, les actions excédant la participation à déclarer sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par l'article L. 233-14 du Code de Commerce.

Les statuts de la Société ne prévoient pas d'obligation supplémentaire d'information.

Franchissements de seuils intervenus et action de concert

La société Foncière, Financière et de Participations - FFP (contrôlée par les Etablissements Peugeot Frères) a déclaré avoir franchi en hausse :

- le 3 juillet 2007, par suite d'une modification du nombre total de droits de vote de la société IDI, le seuil de 5 % des droits de vote de la société IDI et détenir, à cette date, 307 756 actions IDI représentant autant de droits de vote, soit 5,04 % du capital et 5,03 % des droits de vote de cette société (Décision N° 208C0362), et

- le 31 janvier 2008, par suite d'une modification du nombre total de droits de vote de la société IDI, les seuils de 10 % du capital et des droits de vote de la société IDI et détenir 726 146 actions IDI représentant autant de droits de vote, soit 10,06 % du capital et 10,05 % des droits de vote de cette société (Décision N° 208C0362).

En outre, par courrier du 20 février 2008, la déclaration d'intention suivante a été effectuée : « FFP a franchi le seuil de 10 % des

droits de vote passivement en raison d'une annulation d'actions déclarée par la société le 6 février 2008. FFP agit seul, n'entend pas acquérir le contrôle de la société, envisage de poursuivre ses achats et ne demande pas de siège supplémentaire au Conseil de Surveillance de la société dans lequel elle a déjà un siège » (Décision N° 208C0362).

■ La société Matignon Développement 1, contrôlée par AXA France, a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 juillet 2007, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société IDI et ne plus détenir aucun titre IDI. Ce franchissement de seuil résulte de la cession par le déclarant de l'intégralité de sa participation dans l'IDI dans le cadre du programme de rachat d'actions de la société (Décision N° 207C1610).

■ La société AGF IART SA (contrôlée par AGF SA) a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 juillet 2007, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société IDI et détenir à l'époque 391 000 actions IDI représentant autant de droits de vote, soit 5,10 % du capital et 5,09 % des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte de la souscription à l'augmentation de capital de la société IDI (Décision N° 207C1519).

Depuis lors, la Société n'a reçu aucune notification de franchissement de l'un des seuils définis ci-dessus.

Évolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années

À la connaissance de la Société, l'actionnariat de l'IDI était réparti comme suit.

Capital

	Au 15/04/2008		Au 15/04/2009		Au 15/04/2010	
	Nombre	Capital %	Nombre	Capital %	Nombre	Capital %
ANCELLE & ASSOCIÉS	4 707 062	*65,18*	4 707 062	*65,18*	4 707 062	*65,18*
FINANCIÈRE NEUILLY MADRID (dénommée FINANCIÈRE BAGATELLE SAS) [a]	68 692	*0,95*	68 692	*0,95*	68 692	*0,95*
Concert [b]	4 775 754	*66,13*	4 775 754	*66,13*	4 775 754	*66,13*
FFP	726 146	*10,06*	726 146	*10,06*	726 146	*10,06*
ALLIANZ IARD	391 000	*5,41*	391 000	*5,41*	381 000	*5,28*
Autres et public	1 282 852	*17,76*	1 279 238 [c]	*17,71*	1 292 612 [c]	*17,90*
Autocontrôle	45 793	*0,63*	49 407	*0,68*	46 050	*0,64*
	7 221 545	***100,00***	**7 221 545**	***100,00***	**7 221 562**	***100,00***

Droits de vote

	Au 15/04/2008		Au 15/04/2009		Au 15/04/2010	
	Nombre	Droits de vote %	Nombre	Droits de vote %	Nombre	Droits de vote %
ANCELLE & ASSOCIÉS	4 707 062	*65,53*	4 707 062	*62,03*	4 707 062	*58,37*
FINANCIÈRE NEUILLY MADRID (dénommée FINANCIÈRE BAGATELLE SAS)	68 692	*0,96*	68 692	*0,91*	68 692	*0,85*
Concert	4 775 754	*66,49*	4 775 754	*62,94*	4 775 754	*59,22*
FFP	726 146	*10,11*	1 033 902	*13,63*	1 452 292	*18,01*
ALLIANZ IARD	391 000	*5,44*	391 000	*5,15*	381 000	*4,72*
Autres et public	1 290 221	*17,96*	1 387 602	*18,29*	1 455 340	*18,05*
Autocontrôle	-	-	-	-	-	-
	7 183 121	***100,00***	**7 588 258**	***100,00***	**8 064 386**	***100,00***

(a) Filiale à 99,9 % d'ANCELLE ET ASSOCIÉS. (b) Concert présumé au sens de l'article L. 233-10 § 2.
(c) Dont 168 809 actions au nominatif et 1 123 803 actions au porteur.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement ou de concert 5 % au plus du capital ou des droits de vote.

À la connaissance de la Société, il existe quatre actionnaires nominatifs non résidents titulaires ensemble de 159 actions de l'IDI.

Les principaux actionnaires de l'émetteur ne disposent pas de droits de vote différents, sous réserve de l'article 13.2 des statuts qui confère à chaque actionnaire un droit de vote double pour toute inscription nominative depuis plus de deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Autocontrôle

L'IDI détient 46 050 de ses propres actions au 31 mars 2010.

Programme de rachat d'actions

Rapport Spécial relatif aux rachats d'actions

A. Rapport spécial établi en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce

I - Description du programme de rachat 2009

a) Cadre Juridique

L'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2009 (septième résolution) a autorisé la Gérance à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le « Programme de Rachat 2009 ») conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Au cours de l'exercice 2009, le Programme de Rachat 2009 a été mis en œuvre par la Gérance qui a réalisé des achats, dont les modalités sont décrites ci-dessous.

b) Caractéristiques du Programme de Rachat

Le Programme de Rachat a été adopté pour une période de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée du 30 juin 2009, soit jusqu'au 31 décembre 2010. En vertu de cette autorisation, le prix maximum d'achat était de 40 euros.
La gérance était autorisée à acheter un nombre d'actions représentant au maximum 10 % du capital social d'IDI à la date de réalisation de ces achats.
Les différents objectifs du Programme de Rachat conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers étaient les suivants :

- l'annulation des titres rachetés par voie de réduction de capital,
- l'attribution d'actions au profit de salariés et/ou mandataires sociaux de la société ou de son Groupe (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de Commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce,
- la remise d'actions de le Société à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières,
- la conservation des actions de la société qui auront été achetées et la remise ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'animation du marché secondaire des titres de la Société et la régularisation du cours de Bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2009 a autorisé la gérance à réduire en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, le capital social de la Société, par l'annulation des actions acquises en application de la treizième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2009.

II - Rachats d'actions réalisés par IDI au cours de l'exercice 2009

Au cours de la période du 1er janvier 2009 au 31 mars 2010, IDI a acheté 7 335 actions, toutes, en vue de l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité.

a) Rachats d'actions effectués en vue de leur annulation

Au cours de l'exercice 2009 et jusqu'au 31 mars 2010, IDI n'a pas acheté d'action en vue de leur annulation, au titre de l'autorisation conférée par la septième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2009.

b) Rachats d'actions effectués en vue de l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité

Au cours de l'exercice 2009 et jusqu'au 31 mars 2010, Oddo Corporate Finance a acheté, pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité, en vue de l'animation du marché, 7 335 actions au prix moyen de 17,8039 euros par action, pour un coût total de 130 591,60 euros.

c) Rachats d'actions effectués en vue de leur attribution au profit de salariés et de mandataires sociaux

Au cours de l'exercice 2009 et jusqu'au 31 mars 2010, IDI n'a pas acheté d'actions en vue de leur attribution aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions.

d) Rachats d'actions effectués en vue de leur remise ou échange lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance

Au cours de l'exercice 2009 et jusqu'au 31 mars 2010, IDI n'a pas acheté d'action en vue de leur remise ou échange d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance.

e) Rachats d'actions effectués en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe

Au cours de l'exercice 2009 et jusqu'au 31 mars 2010, IDI n'a pas acheté d'action en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe.

III - Cessions d'actions réalisées au cours de l'exercice 2009

Au cours de l'exercice 2009 et jusqu'au 31 mars 2010, Oddo Corporate Finance a cédé, pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité, en vue de l'animation du marché, 10 967 actions au prix moyen de 17,7453 euros par action, pour un montant total de 194 612,70 euros.

IV - Modalités des rachats d'actions

Entre le 1er janvier 2009 et le 31 mars 2010, IDI a procédé à des achats via un contrat de liquidité pour un total de 7 335 actions, au prix moyen de 17,8039 euros, pour un montant total de 130 591,60 euros.

Au cours de cette période, IDI n'a pas eu recours à des produits dérivés pour réaliser ses achats.

V - Annulations d'actions par IDI

IDI n'a pas procédé à l'annulation d'action entre le 1er janvier 2009 et le 31 mars 2010

En l'état actuel de la législation, IDI ne pourra pas annuler plus de 10 % de son capital pendant une période de 24 mois.

VI - Réallocations éventuelles

Les actions achetées par IDI dans le cadre de l'autorisation conférée par la septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2009 n'ont pas été réallouées à d'autres objectifs que les objectifs initiaux qui leur avaient été assignés lors de leurs rachats.

B. Description du programme de rachat 2010 soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2010 en application des articles 241-2 et 241-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers

L'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2010 est appelée, dans sa quatorzième résolution (reproduite dans la section « Résolutions » du présent document de référence), à adopter un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Au 31 mars 2010, la Société détient directement 46 050 actions représentant 0,64 % (1) de son capital. Conformément à la loi et aux règlements en vigueur, ces actions sont privées de droit au dividende et de droit de vote.

Aucune action n'est détenue directement ou indirectement par les filiales d'IDI.

Sur ces 46 050 actions, aucune n'ont vocation à être annulées, 7 975 actions ont été achetées par Oddo Corporate Finance pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité (soit 0,11 % du capital) (1), et 38 075 sont conservées pour les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe (soit 0,53 % du capital) (1).

Les différents objectifs de ce Programme de Rachat d'actions, énoncés dans la quatorzième résolution soumise à l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 30 juin 2010 sont, conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

1. annuler les titres rachetés par voie de réduction du capital ;

2. attribuer les titres rachetés aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société ou de son groupe, (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;

3. remettre les actions de la société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;

4. conserver les actions de la société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; et

5. animer le marché secondaire des titres de la Société et procéder à la régularisation du cours de bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

Ces objectifs sont identiques aux objectifs du précédent programme de rachat d'actions en vertu de la septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 juin 2009. La septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 juin 2009 est entièrement reproduite en page 139 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous la référence n°D.09-360 en date du 30 avril 2009.

L'autorisation de rachat conférée à la Gérance dans le cadre du programme de rachat porte sur un maximum de 10 % du capital à la date de l'Assemblée Générale du 30 juin 2010. Sur la base du capital au 31 mars 2010, ce maximum serait de 676 106 actions (soit 722 156 – 46 050).

Le prix de rachat maximum prévu par le programme de rachat d'actions est de 40 euros par action.

En conséquence le montant maximum des acquisitions ne pourra dépasser 27 044 240 euros (ce montant pouvant être ajusté en fonction du nombre d'actions en circulation au 30 juin 2010, date de l'Assemblée Générale qui adoptera le présent programme de rachat d'actions.) Toutefois, il est précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attributions gratuites d'actions, division ou groupement des actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.

En outre, le programme de rachat d'actions est prévu pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 30 juin 2010 qui est appelée à l'adopter, soit jusqu'au 31 décembre 2011.

Les rachats d'actions effectués par la Société dans le cadre du précédent Programme de Rachat d'actions sont résumés dans le tableau ci-après. Aucun achat n'a été effectué à travers l'utilisation de produits dérivés.

(1) Sur la base de 7 221 562 actions composant actuellement le capital social.

Tableau de déclaration synthétique des opérations par la Société sur ses propres titres du 1er janvier 2009 au 31 mars 2010 dans le cadre du programme de rachat d'actions :

Flux brut	Achats	Ventes	Annulation
Nombre de titres	7 335 (1)	10 967 (2)	0
Cours moyen des transactions (€)	17,8039	17,7453	
Prix d'exercice moyen			
Montants (€)	130 591,6	194 612,70	

(1) Tous achetés dans le cadre du programme de liquidité.
(2) Tous cédés dans le cadre du programme de liquidité.

Actionnariat des dirigeants et salariés de l'IDI

L'IDI n'a pas connaissance des actions qui pourraient être détenues par ses salariés ou ceux de son Groupe, aucun d'entre eux n'étant inscrit en compte nominatif.

Les personnes physiques ou morales membres du Conseil de Surveillance de l'IDI détiennent ensemble 726 505 actions représentant 1 452 676 droits de vote.

Les deux mandataires sociaux du gérant personne morale ne détiennent pas d'actions IDI.

Actionnariat des membres du Conseil de Surveillance

Le nombre d'actions IDI détenues par les membres du Conseil de Surveillance est le suivant :

Jean-Louis GERONDEAU	19
Luce GENDRY	1
Christian SCHLUMBERGER	3
Jean GATTY	3
FFP (Holding détenue majoritairement par la famille Peugeot)	726 146
Patrice de MAISTRE	1
Aimery LANGLOIS-MEURINNE	100
Michel BOLLORE	1
Olivier DOUSSET	200
Gilles ETRILLARD	1
François THOMAZEAU	20
Bertrand VOYER	10
	726 505

Actionnaire de contrôle

L'IDI est contrôlé majoritairement par la société ANCELLE ET ASSOCIÉS, qui détient directement et indirectement (avec sa filiale FINANCIÈRE NEUILLY MADRID renommée FINANCIERE BAGATELLE SAS) 66,13 % du capital de l'IDI (et 59,22 % des droits de vote). ANCELLE ET ASSOCIÉS est à la fois Gérant et associé commandité de l'IDI.

ANCELLE ET ASSOCIÉS est détenue par Christian LANGLOIS-MEURINNE, François MARMISSOLLE et la société civile MABER (famille Bernard MEHEUT).

Financière Neuilly Madrid (renommée FINANCIERE BAGATELLE SAS) est une société qui a été constituée le 8 juillet 1998. Elle a une activité de pure holding et est détenue par ANCELLE ET ASSOCIÉS. Le nombre d'actions IDI qu'elle détient n'a pas varié depuis plusieurs années.

Pour se conformer au Règlement européen, n°809-2004, l'IDI doit décrire les mesures prises en vue d'assurer que le contrôle de l'émetteur ne soit pas exercé de manière abusive. Il n'existe pas de mesures particulières prises pour éviter que le contrôle soit exercé de manière abusive. Néanmoins, l'IDI considère que la structure duale (gérance et Conseil de Surveillance) et le fait que le

gérant de l'IDI (ANCELLE ET ASSOCIÉS) soit également le principal actionnaire est un gage vis-à-vis des actionnaires minoritaires pour que celui-ci n'exerce pas son contrôle de manière abusive, puisque leurs intérêts sont alignés : faire progresser l'Actif Net Réévalué par action.

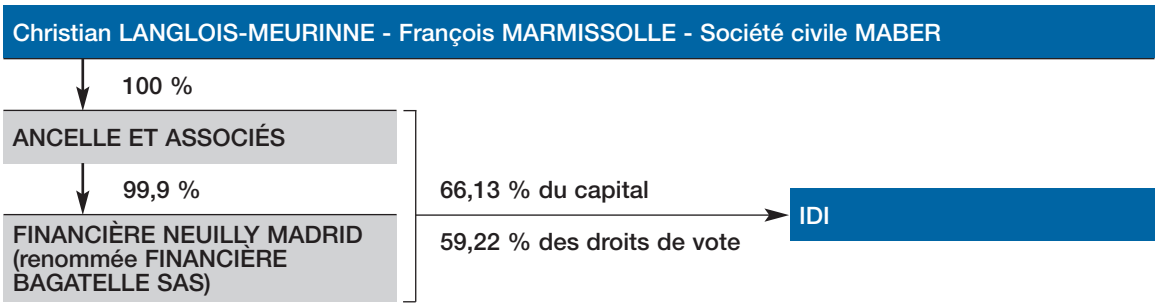
Pactes d'actionnaires

À la connaissance de l'IDI, il n'existe aucun pacte ou accord entre ses actionnaires. L'IDI n'est pas partie à un pacte d'actionnaires dont l'application des clauses serait susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre.

Il n'existe aucun nantissement sur les actions IDI inscrites au nominatif pur.

Les nantissements d'actifs de l'IDI sont mentionnés dans le paragraphe 6.6 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2009 figurant à la page 117 du présent document de référence.

Organigramme au 31 mars 2010



11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'IDI

11.1 Informations financières historiques

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004, les informations financières suivantes, qui ont toutes fait l'objet d'une vérification, sont incluses par référence dans le présent document :

- les comptes consolidés du Groupe IDI et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels que présentés aux pages 101 à 123 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2008 sous le numéro D.08-337,

- les comptes sociaux de IDI et le rapport général sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le rapport spécial des Commissaires aux comptes tels que présentés aux pages 124 à 140 du document de référence déposé auprès de l'AMF le avril 2008 sous le numéro D.08-337,

- les comptes consolidés du Groupe IDI et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels que présentés aux pages 100 à 123 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2009 sous le numéro D.09-360,

- les comptes sociaux de IDI et le rapport général sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et le rapport spécial des Commissaires aux comptes tels que présentés aux pages 124 à 139 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2009 sous le numéro D.09-360.

Les chapitres du document de référence numéro D.07-465 (tel que complété par l'actualisation sous le numéro D.07-465-A01) non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur le site internet de l'IDI.

11.2 Politique de distribution des dividendes

La politique de distribution de dividende de l'IDI vise à offrir aux actionnaires commanditaires un rendement satisfaisant représentant plus de 2,5 % de l'actif net réévalué par action.
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes
2006	0,95 €
2007	1,10 €
2008	0,90 €

étant précisé que :

- ces dividendes étaient éligibles, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France à la réfaction prévue au 2 de l'article 158-3 du Code général des impôts, et
- aucun autre revenu n'a été distribué aux actionnaires au titre de ces exercices.

Pour 2009, il est proposé la distribution d'un dividende de 0,90 euro par action. Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts. Conformément aux dispositions de l'article 2277 du Code Civil et à l'article 37.4 des statuts, les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de leur mise en paiement sont prescrits. Ils sont alors reversés à l'État dans les vingt premiers jours du mois de janvier, conformément à la loi.

12. Informations complémentaires

12.1 Capital social

12.1.1 Montant du capital souscrit

Capital souscrit - Droits de vote

Au 31 décembre 2009, le capital de l'IDI s'élevait à 51 273 090,20 euros, divisé en 7 221 562 actions de 7,1 euros de valeur nominale, intégralement libéré. La valeur nominale des 46 255 actions d'auto contrôle au 31 décembre 2009 était égale à 328 410,50 euros et leur valeur comptable était de 656 151,50 euros. Le nombre d'actions d'auto contrôle a légèrement varié depuis.

Au 31 mars 2010, 888 874 actions bénéficiaient d'un droit de vote double et 46 050 actions étaient détenues par l'IDI ; le nombre total de droits de vote existant était donc de (7 221 562 + 888 874) = 8 110 436, soit un nombre total de droits de vote net de (8 110 436 – 46 050) = 8 064 386.

Évolution du capital depuis 2007

Date de constatation	Opération ayant entraîné la modification	Valeur nominale	Nombre d'actions émises (annulées)	Capital en résultant Nombre d'actions
18/07/2007	Augmentation de capital	7,10 €	1 561 840	7 673 389
23/12/2007	Réduction de capital	7,10 €	(451 844)	7 221 545
30/06/2009	Absorption de Financière Bagatelle	7,10 €	17	7 221 562
Capital au 15/04/2010		**7,10 €**		**7 221 562**

Actions

Les actions IDI font l'objet de transactions dans le compartiment C de NYSE Euronext (code ISIN FR 0000051393).

Un contrat de liquidité a été conclu en 2007 entre la société IDI et ODDO & CIE dans le cadre d'un programme de rachat d'actions en vue d'assurer l'animation du cours de bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement, ce contrat de liquidité étant conforme à la charte de l'AFEI reconnue par l'AMF.

Il est indiqué dans le tableau ci-après l'évolution du cours de bourse et des capitaux échangés au cours des années 2008, 2009 ainsi que pendant le premier trimestre 2010.

Au cours de 2009, les actions IDI ont fait l'objet, à notre connaissance, de transactions portant sur un volume total de 55 864 actions (représentant environ 987 185 euros), soit, pour 12 mois, une moyenne mensuelle de 4 655 actions.

En 2009, le cours le plus haut a atteint 20,4 euros, et le cours le plus bas 12,35 euros. Le dernier cours de l'année 2009 a été de 20,3 euros.

Évolution du cours de bourse

Mois	Cours extrêmes Haut	Bas	Cours moyens	Nombre de titres échangés en moyenne/jour	Capitaux échangés en €
2010					
Mars	21,7	19	21,01	570	263 502
Février	20,1	19	19,73	227	89 735
Janvier	20,22	19,01	19,74	378	149 160
2009					
Décembre	20,4	17,6	18,74	477	197 005
Novembre	18,15	17,25	17,82	218	81 600
Octobre	18,8	17,25	18,21	491	196 752
Septembre	18,45	16,81	17,93	311	122 831
Août	18,4	17,25	17,94	285	107 377
Juillet	18	17,7	17,83	36	14 716
Juin	18,7	17,99	18,25	207	83 304
Mai	19,1	17,15	18,43	223	82 403
Avril	16,75	12,62	14,6	173	50 532
Mars	12,99	12,35	12,61	82	22 814
Février	14,6	12,99	13,44	36	9 676
Janvier	14,61	14	14,11	61	18 175
					987 185
2008					
Décembre	14,4	13,15	13,62	351	100 434
Novembre	19,5	14	16,09	154	49 615
Octobre	23,65	19,25	20,76	430	205 843
Septembre	30,4	24	28,32	261	163 175
Août	31	30,4	30,68	124	79 866
Juillet	32,2	30,4	31,15	85	60 574
Juin	33,2	32,2	32,92	103	71 187
Mai	33,3	31	32,36	293	198 726
Avril	31,29	30,45	30,89	74	50 276
Mars	31,99	30,71	31,49	121	72 858
Février	30,99	29,5	29,97	306	192 765
Janvier	32,05	29,5	31,06	775	529 315

(1) Moyenne calculée sur le nombre de jours de cotation
Source : GL Trade
Ces statistiques ne tiennent pas compte des transactions réalisées hors marché.

Augmentations de capital potentielles

Capital autorisé et non émis

N/A

Exercice d'options ou de titres susceptibles de faire varier le montant du capital social

N/A

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée des actionnaires au gérant dans le domaine des augmentations de capital

Autorisations	Date de délibération de l'Assemblée Générale	Durée (échéance)	Montant maximal (en euros)	Utilisation
Emission d'actions / valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	Assemblée Générale Extraordinaire 21 décembre 2006	26 mois (21 février 2009)	35 000 000	Non utilisée et venue à échéance
Emission d'actions / valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	Assemblée Générale Extraordinaire 21 décembre 2006	26 mois (21 février 2009)	35 000 000	Utilisée le 20 juin 2007
Emission d'actions / valeurs mobilières à libérer par incorporation de réserves bénéfices, primes ou autres	Assemblée Générale Extraordinaire 21 décembre 2006	26 mois (21 février 2009)	20 000 000	Non utilisée et venue à échéance
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	Assemblée Générale Extraordinaire 21 décembre 2006	26 mois (21 février 2009)	15 % des titres de l'émission initiale en l'absence de modifications des dispositions légales	Non utilisée et venue à échéance
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	Assemblée Générale Extraordinaire 21 décembre 2006	26 mois (21 février 2009)	15 % des titres de l'émission initiale en l'absence de modifications des dispositions légales	Utilisée le 20 juin 2007
Emission des bons de souscriptions d'actions réservés à Messieurs Thierry Gisserot et Xavier Thoumieux	Assemblée Générale Extraordinaire 21 décembre 2006	18 mois (21 juin 2008)	2 907 265,04	Utilisée le 25 avril 2007
Emission d'actions réservée aux salariés en application des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail	Assemblée Générale Extraordinaire 23 décembre 2007	26 mois (21 février 2010)	50 000	Non utilisée et venue à échéance

(1) L'intégralité des bons de souscription d'actions, qui avaient été émis par l'IDI en faveur de Messieurs Thierry Gisserot et Xavier Thoumieux, a été annulée.
Il est rappelé que les anciens directeurs généraux investissement, Messieurs Thierry Gisserot et Xavier Thoumieux, qui ont quitté le groupe IDI en octobre 2008 (cf. communiqué du 20 octobre 2008) bénéficiaient d'un mécanisme d'intéressement consistant en des bons de souscription d'actions émis par l'IDI à leur profit le 25 avril 2007 ainsi que (compte tenu de l'augmentation de capital de l'IDI réalisée le 18 juillet 2007) le 13 décembre 2007.
Consécutivement au départ de Messieurs Thierry Gisserot et Xavier Thoumieux du groupe IDI, ANCELLE ET ASSOCIES a acquis l'intégralité des bons de souscription d'actions émis par l'IDI en faveur de Messieurs Thierry Gisserot et Xavier Thoumieux, et a indiqué à l'IDI qu'elle renonçait, irrévocablement et sans contrepartie, à l'exercice desdits bons.
Prenant acte de cette renonciation, le Gérant de l'IDI a procédé à l'annulation pure et simple de la totalité des bons de souscription d'actions émis par l'IDI en faveur de Messieurs Thierry Gisserot et Xavier Thoumieux.

12.2 Acte constitutif et statuts

12.2.1 Objet social

Article 3 des statuts

La Société a pour objet, en France et en tous pays :

- l'étude, l'organisation, la promotion et la gestion technique, administrative et financière de toutes entreprises commerciales, industrielles, immobilières, minières, financières, prestataires de services ou agricoles,
- la prise de participation dans toutes sociétés ou entreprises de toute nature et la gestion de ces participations, et plus généralement toutes opérations civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières,
- l'achat, la souscription et la vente - soit pour son compte, soit pour le compte de tiers - de tous titres, parts d'intérêts ou droits sociaux quels qu'ils soient dans toutes sociétés françaises ou étrangères constituées ou à constituer ; la prise d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises,
- la participation directe ou indirecte à toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés nouvelles, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes, d'apport, de vente, de location de tout ou partie de l'actif, de fusion ou autrement,
- et généralement toutes opérations financières, commerciales et industrielles, mobilières et immobilières ainsi que toutes activités de courtiers, commissionnaires, conseils ou autres, pouvant se rattacher directement ou indirectement à ce qui précède ou à tous objets similaires ou connexes.

12.2.2 Disposition des statuts concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance

Seuls les statuts prévoient des dispositions concernant la gérance et les membres du Conseil de Surveillance de l'IDI (articles 16 à 18 pour la gérance et articles 19 à 24 pour ce qui concerne les membres du Conseil de Surveillance et le censeur).

Gérance

La Société est gérée et administrée par un seul ou plusieurs gérants qui sont nommés par le ou les associés commandités. La durée des fonctions de la gérance est déterminée par le ou les associés commandités ; elle peut être illimitée. Les fonctions de gérant ne prennent fin que par sa révocation ou sa démission. La révocation du ou d'un gérant est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires avec l'accord préalable de l'associé commandité ou des associés commandités. En outre, le gérant est révocable par le Tribunal de Commerce pour cause légitime, à la demande de tout associé de la Société. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Ils les exercent dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires. En raison de ses fonctions, le gérant recevra, indépendamment de la part qui lui revient en sa qualité d'associé commandité, une rémunération annuelle égale au montant cumulé de 1 % des fonds propres consolidés du Groupe IDI (part du Groupe) et de 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que cette rémunération ne puisse être inférieure à 5 500 000 FR. Cette somme sera annuellement indexée, en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation majoré d'un pour cent (1 %), et ce dès la publication de cet indice, l'indice de référence étant celui du mois de décembre 1989 soit 180,2 (base 100 en 1980). Ce montant minimum était versé le 15 janvier de chaque année et le solde éventuel était versé dès que les comptes consolidés étaient certifiés. Il a été jugé préférable à compter de l'exercice 2006 d'estimer le complément dû au titre de l'exercice lui-même.

Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de douze au plus, choisis parmi les actionnaires n'ayant pas la qualité d'associés commandités. En cours d'existence de la Société, les membres du Conseil de Surveillance sont nommés ou réélus par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Les actionnaires ayant la qualité de commandités ne peuvent participer à leur désignation. La durée de leurs fonctions est de trois ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les actionnaires ayant la qualité d'associés commandités ne peuvent participer à leur révocation. Le Conseil de Surveillance nomme un président et un ou deux vice-présidents parmi ses membres. Le Conseil de Surveillance se réunit sur la convocation de son président ou de la gérance aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Le Conseil de Surveillance ne délibère valablement que si la moitié, au moins, de ses membres sont présents. Il sera proposé aux actionnaires, lors de la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra le 30 juin 2010, de modifier les statuts afin de permettre aux membres du Conseil de Surveillance de participer aux délibérations du Conseil (débats et vote) par des moyens de visioconférence

ou télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Ils seront alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Toutefois, ce procédé ne pourra pas être utilisé pour l'approbation des comptes annuels sociaux et consolidés d'IDI. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante ; toutefois, s'il n'y a que trois membres présents, les délibérations doivent être prises à l'unanimité. Le Conseil de Surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la Société. Il dispose à cet effet des mêmes pouvoirs que les Commissaires aux comptes et est saisi en même temps que ceux-ci des mêmes documents. Il fait chaque année, à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, un rapport dans lequel il formule toutes observations sur les comptes de l'exercice et fait connaître son appréciation sur la conduite des affaires sociales et l'opportunité de la gestion. Le rapport du Conseil de Surveillance est mis, avec les comptes annuels et l'inventaire, à la disposition des actionnaires qui peuvent en prendre connaissance au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée Générale. Le Conseil de Surveillance peut convoquer l'Assemblée Générale toutes les fois qu'il le juge convenable. Les membres du Conseil de Surveillance n'encourent aucune responsabilité en raison des actes de la gestion et de leur résultat. Il est alloué au Conseil de Surveillance une rémunération annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant porté dans les frais généraux est déterminé par l'Assemblée Générale Ordinaire et demeure maintenu jusqu'à décision contraire de cette Assemblée.

Censeurs

Les censeurs sont convoqués aux séances du Conseil de Surveillance, et prennent part aux délibérations avec voix consultative, sans toutefois que leur absence ne puisse nuire à la validité de ces délibérations.

Ils sont nommés pour trois ans, et rééligibles, la durée de leur mandat s'appréciant comme celle des membres du Conseil de Surveillance. Ils sont librement révocables par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les actionnaires ayant la qualité d'associés commandités ne peuvent participer à la révocation des censeurs.

Le Conseil de Surveillance peut librement attribuer aux censeurs une partie des jetons de présence qui lui sont attribués par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance peut procéder à la nomination provisoire de censeurs sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

La représentation des sociétés et autres personnes morales auxquelles les fonctions de censeurs ont été conférées est soumise aux même règles que celles édictées pour les membres du Conseil de Surveillance ; les censeurs, personnes physiques ou représentants permanents d'une personne morale, sont soumis à la limite d'âge instituée pour les membres du Conseil de Surveillance, étant précisé que pour l'application de cette règle, le collège de censeurs sera considéré comme un organe indépendant du Conseil de Surveillance.

12.2.3 Droits, Privilèges et Restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles font l'objet d'une inscription en compte au nom de leurs titulaires dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi.

Cession et transmission des actions

Les actions sont librement négociables.

Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage et dans le boni de liquidation, à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente, compte tenu, s'il y a lieu, du capital amorti et non amorti, libéré et non libéré, du montant nominal des actions, des droits des actions de catégories différentes.

En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales dans les conditions légales et statuaires.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison du nombre d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne pourront exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de droits nécessaire.

Affectation et répartition du résultat

L'article 36 des statuts précise la fixation, l'affectation et la répartition du résultat.

Fixation, affectation et répartition du résultat

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au dessous du dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti de la façon suivante :

- le ou les associés commandités se verront attribuer un montant égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 457 347 euros (3 millions de francs), ce montant minimum étant indexé annuellement, chaque 1er janvier, en fonction du dernier taux moyen publié à la cote officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé. Cette somme sera répartie entre les associés commandités selon toute proportion qu'ils détermineront d'un commun accord ou, à défaut d'accord, par parts égales entre eux. Ce montant minimum a été ainsi porté de 1 269 737 euros (l'année précédente) à 1 327 637 euros à compter du 1er janvier 2008,

- et, à concurrence du solde, aux propriétaires d'actions au prorata du nombre de leurs actions.

Toutefois, l'Assemblée Générale peut, sur proposition de la gérance, décider le prélèvement, sur la part revenant aux propriétaires d'actions dans le solde des bénéfices, des sommes qu'elle juge convenable de fixer pour être reportées à nouveau au profit desdits actionnaires sur l'exercice suivant, ou pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux, non productifs d'intérêts, sur lesquels les associés commandités n'ont, en cette qualité, aucun droit.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice de l'exercice.

L'Assemblée Générale peut en outre décider la mise en distribution de toutes sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

12.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Conditions d'exercice du droit de vote

Outre le droit de vote attribué par la loi à chacune des actions composant le capital social, et en application de l'article 13-2 des statuts, un droit de vote double est attaché à toute action entièrement libérée et inscrite sous la forme nominative au nom de la même personne depuis plus de deux ans.

Cette disposition a été insérée dans les statuts par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 1990.

Conformément à la loi,

- les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie d'un droit de vote double, bénéficient également d'un droit de vote double,

- le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale,

■ le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires commanditaires sous réserve de l'approbation préalable de l'associé commandité et après ratification de l'assemblée spéciale des bénéficiaires de ce droit.

Les statuts de l'IDI ne prévoient aucune limitation au nombre de droits de vote double détenus par un actionnaire.

12.2.5 Conditions régissant la manière dont les Assemblées Générales Annuelles et les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires sont convoquées

Modes de convocation

Les Assemblées Générales des actionnaires sont convoquées, en application des dispositions légales, par publication au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) d'un avis de réunion (trente cinq jours au moins avant la date prévue pour la tenue de ladite assemblée), puis au BALO et dans un journal d'annonces légales dans le département du siège d'un avis de convocation (quinze jours au moins avant cette même date). Les titulaires d'actions nominatives, depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation dans le journal d'annonces légales, sont convoqués par lettre.

Conditions d'admission

Sur justification de son identité et de sa qualité, tout actionnaire peut participer aux Assemblées, soit personnellement, soit par mandataire (étant précisé qu'un actionnaire ne peut être représenté que par son conjoint ou par un autre actionnaire), soit enfin par correspondance. Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée, les actionnaires propriétaires de titres nominatifs doivent être inscrits en compte dans les livres de la Société cinq jours au moins avant l'Assemblée Générale; ceux propriétaires de titres au porteur doivent, dans le même délai, demander à l'intermédiaire financier habilité auprès duquel leurs titres sont inscrits en compte d'établir (puis de transmettre à l'établissement en charge du service titres de l'IDI) une attestation constatant l'indisponibilité de ceux-ci jusqu'à la date de l'Assemblée.

Le formulaire permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée est tenu à la disposition des actionnaires auprès de l'intermédiaire chez lequel leurs titres sont inscrits, ou peut leur être adressé sur simple demande formulée auprès de l'IDI. Les procurations et les votes par correspondance ne sont pris en compte que pour les formulaires, dûment remplis, parvenus à l'établissement en charge du service titres de l'IDI trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, accompagnés (si l'actionnaire est titulaire de titres au porteur) d'une attestation de participation des actions ouvrant droit au vote.

12.2.6 Conditions imposées par les statuts, régissant les modifications du capital

Le capital social et les droits attachés à chaque action ne sont susceptibles de modification que sous réserve du respect des dispositions légales en vigueur. Les statuts de la Société ne subordonnent ces opérations à aucune condition ou restriction particulière, à l'exception toutefois des dispositions de l'article 13-3 qui prévoient que chaque actionnaire devra faire son affaire du groupement d'actions qui pourrait être requis pour l'exercice d'un droit.

13. Documents accessibles au public et information financière

Les documents relatifs à l'IDI qui, en application de la législation, sont mis à la disposition des actionnaires et du public (en ce compris les documents visés au point 24 de l'Annexe I du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004) peuvent être consultés au siège de la société, 18 avenue Matignon 75008 PARIS.

Les documents visés au point 24 de l'Annexe I du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 sont :

- l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur,

- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'IDI, dont une partie est inclusse ou visée dans le document de référence, en l'espèce le rapport de Associés en Finance, reproduit pages 43-44 du présent document de référence,

- les informations financières historiques de l'IDI et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

Le site internet du Groupe IDI (www.idi.fr) permet de consulter les communiqués de presse et éléments financiers du Groupe sous la rubrique « investisseurs ».

Un communiqué précisant les modalités de mise à disposition du document de référence a été publié et diffusé le 29 avril 2010.

Le présent document de référence, conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'AMF :

- est tenu gratuitement à la disposition du public,
 - peut être consulté à tout moment par toute personne qui en fait la demande au siège de IDI,
- sera adressé sans frais à toute personne qui en fait la demande,
 - est consultable sur le site internet du Groupe IDI (www.idi.fr)

En termes de communication financière, l'IDI tiendra son Assemblée Générale Ordinaire annuelle le 30 juin 2010 à 11h00.

En outre, l'IDI publiera :

- au BALO, au plus tard le 26 mai 2010 :
 - l'avis de réunion valant avis de convocation
- au plus tard le 30 avril 2010, un communiqué de presse sur les comptes annuels
- au BALO, au plus tard le 13 août 2010 :
 - les comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale,
 - les comptes consolidés approuvés par l'Assemblée Générale,
- au plus tard le 31 août 2010, un communiqué de presse sur les comptes du 1er semestre

Enfin, l'IDI a rénové en 2008 son site internet qui est régulièrement mis à jour notamment de l'information réglementée.

Ce site est consulté de façon régulière.

Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe IDI survenu depuis le 31 décembre 2009 pour lequel des états financiers ou des états financiers intermédiaires ont été publiés sous réserve de ce qui est indiqué au paragraphe « Évènements significatifs intervenus depuis le 1er janvier 2010 pages 47, 120 et 131 du présent document de référence.

14. Comptes consolidés

A. Bilan consolidé

ACTIF	Notes	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Actifs non courants				
Immobilisations corporelles		519	548	468
Immobilisations incorporelles		6	5	6
Immobilisations financières	4.1	262 504	274 479	419 828
Participation dans les entreprises associées et créances rattachées				
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		57 424	89 678	167 813
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (IAS 28)			1 620	21 584
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (IAS 39)		204 944	183 048	230 309
Autres immobilisations financières		136	133	122
Impôts différés actifs				
Autres créances		22 045	60 715	
Total des actifs non courants		**285 074**	**335 747**	**420 302**
Actifs courants				
Créances d'exploitation	4.3	391	1 138	626
Autres créances		8 054	28 118	3 593
Trésorerie gagée en garantie de remboursement des emprunts en devises	4.2			79 912
Valeurs mobilières de placement	4.2	48 761	71 648	1 316
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.2	12 910	5 425	24 537
Total des actifs courants		**70 116**	**106 329**	**109 984**
Total de l'actif		**355 190**	**442 076**	**530 286**

PASSIF	Notes	31/12/09	31/12/08	31/12/07
Capitaux propres				
Capital social	4.4	51 273	51 273	51 273
Primes		131 627	131 626	131 626
Réserves consolidées		27 117	93 725	92 396
Résultat - Part du Groupe		20 753	-60 537	37 481
Capitaux propres part du Groupe		**230 770**	**216 087**	**312 776**
Intérêts minoritaires		50 038	105 874	2 017
Total des capitaux propres		**280 808**	**321 961**	**314 793**
Passifs non courants				
Provisions pour risques et charges	4.5	2 588	473	938
Impôts différés passifs	4.6			2 681
Dettes financières non courantes	6.2	15 280	32 634	160 567
Autres dettes non courantes	4.3	23 011	21 755	21 246
Total des passifs non courants		**40 879**	**54 862**	**185 432**
Passifs courants				
Dettes financières courantes	6.2	18 589	40 843	3 266
Dettes d'exploitation	4.3	3 409	2 654	4 024
Impôts exigibles	4.3			1 526
Autres dettes	4.3	11 505	21 756	21 245
Total des passifs courants		**33 503**	**65 253**	**30 061**
Total du passif		**355 190**	**442 076**	**530 286**

B. Compte de résultat consolidé

(En K€)	Note	Année 2009	Année 2008	Année 2007
Prestations facturées		2 233	2 882	1 861
Services extérieurs		- 3 283	- 4 141	- 3 926
Personnel		- 3 727	- 3 954	- 4 159
Impôts et taxes		- 218	- 405	- 367
Dotation amortissements		- 74	- 474	- 106
Autres charges		- 2 342	- 2 359	- 4 035
Résultat d'exploitation	**5.1**	**- 7 411**	**- 8 451**	**- 10 732**
Solde des plus-values/moins-values sur immobilisations financières		13 887	9 178	26 411
Solde des dotations et reprises de provisions et amortissements	5.4	- 11 864	- 2 649	- 58
Autres produits en capital				134
Variation juste valeur		13 026	- 63 496	12 346
Résultat sur opérations en capital	**5.2**	**15 049**	**- 56 967**	**38 833**
Autres produits & charges opérationnels	**5.3**	**- 23**	**65**	**- 778**
Résultat opérationnel		**7 615**	**- 65 353**	**27 323**
Produits financiers de l'actif immobilisé		8 707	9 887	4 368
Charges - Produits de trésorerie		- 1 748	- 8 517	- 3 642
Différence de change		- 3 792	- 10 733	13 737
Dotation nette provision pour perte de change		- 660		
Résultat financier		**2 507**	**- 9 363**	**14 463**
Résultat avant impôt des sociétés consolidées par intégration globale		**10 122**	**- 74 716**	**41 786**
Résultat des entreprises associées				
Résultat avant impôt		**10 122**	**- 74 716**	**41 786**
dont :				
- part du Groupe		13 950		
- part des minoritaires		- 3 828		
Impôts courants et différés des sociétés consolidées par intégration globale	5.4	6 803	1 975	- 4 305
RESULTAT NET		**16 925**	**- 72 741**	**37 481**
dont :				
Résultat net part du Groupe		**20 753**	**- 60 537**	**37 481**
Résultat net part des minoritaires		- 3 828	- 12 204	
Résultat net de base par action part du Groupe	4.4	2,89	- 8,44	5,54
Résultat net dilué par action part du Groupe	4.4	2,89	- 8,44	5,30

État du résultat global à fin 2009

(En K€)	Note	Année 2009	Année 2008	Année 2007
Résultat après impôt		**16 925**	**- 72 741**	**37 481**
Variation de la juste valeur des actifs financiers par capitaux propres		3 723	- 28 942	- 10 369
Impôts différés sur variation des justes valeurs par capitaux propres		0	2 073	- 1 595
Résultat global pour la période		**20 648**	**- 99 610**	**25 517**
Part du groupe		22 435	- 87 406	25 517
Part des minoritaires		- 1 787	- 12 204	0
Résultat global par action		**3,13**	**- 12,19**	**3,77**

C. Tableau des flux de trésorerie consolidés

(En K€)	Année 2009	Année 2008	Année 2007
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			
+ Résultat net	16 925	- 72 741	37 481
+ Dotations aux amortissements	74	3 588	106
+ Dotations aux provisions (hors celles liées à l'actif circulant)	12 524	- 465	58
- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur par résultat	13 026	- 63 496	12 346
- Plus et moins values sur cessions d'actifs	13 887	9 178	26 411
- Autres produits non monétaires			134
- QP de résultat de stés mises en équivalence			
- Dividendes de sociétés non consolidées	8 707	9 887	4 368
+ Coût de l'endettement financier net	1 748	8 517	3 642
+ Charge d'impôt	- 6 803	- 1 975	4 305
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et de l'impôt	**- 11 152**	**- 18 645**	**2 333**
- Variation du besoin de fonds de roulement d'exploitation	- 1 502	1 882	- 1 102
Total des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	**- 9 650**	**- 20 527**	**3 435**
Flux de trésorerie des activités d'investissement financiers et de placement			
Activité opérationnelle d'investissement et de placement			
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	32 248	57 179	168 896
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	64 298	119 218	131 462
- Var. plus-values latentes sur immos financières	12 942	- 60 914	- 21 449
+ Incidence des variations de périmètre prov risques			
+ Prod. Financiers actif immobilisé	8 707	9 887	4 368
+ Rés. Sociétés en équivalence			
- Charge d'impôt	- 866	- 4 048	5 900
+ Écart juste valeur	13 094	- 60 864	- 21 381
+ Autres produits non monétaires			134
+ Changement périmètre réserves	- 54 018	115 941	1 949
Activité d'investissements en immobilisations incorporelles et corporelles			
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	46	3 672	61
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		5	18
- Variation hors cycle net	- 55 676	85 746	- 6 607
Total des flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle d'investissement et de placement	**43 387**	**102 552**	**- 30 251**
Flux de trésorerie des activités de financement			
+ Augmentation de capital	1		44 599
- Distribution aux actionnaires de la société mère	7 784	9 163	6 987
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées			
+ Nouveaux emprunts et dettes financières	871	10 000	51 858
- Remboursements emprunts et dettes financières	34 984	140 614	41 512
+ Changement périmètre dettes LMT			
- Intérêts financiers nets versés	1 748	8 517	3 642
+ Var dettes financières court terme	- 5 495	37 577	- 763
Total des flux de trésorerie provenant des opérations de financement	**- 49 139**	**- 110 717**	**43 553**
Variation des liquidités et équivalents au cours de l'exercice	**- 15 402**	**- 28 692**	**16 737**
Trésorerie à l'ouverture	**77 073**	**105 765**	**89 028**
Trésorerie à la clôture	**61 671**	**77 073**	**105 765**

D. Tableau de variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2006	**43 392**	**94 908**	**84 789**	**26 619**	**249 708**	**8**	**249 716**
Résultat de la période				37 481	37 481		37 481
Écart de valeur (IAS 39)			- 11 964		- 11 964		- 11 964
Résultat global	**0**	**0**	**- 11 964**	**37 481**	**25 517**	**0**	**25 517**
Distribution de dividendes							
Commanditaires				- 5 767	- 5 767		- 5 767
Commandités				- 1 220	- 1 220		- 1 220
Mise en réserves			19 632	- 19 632	0		0
Augmentation de capital du 18 juillet	11 089	46 699			57 788		57 788
Réduction de capital du 23 décembre	- 3 208	- 11 725			- 14 933		- 14 933
Émission BSA 1		1 460			1 460		1 460
Émission BSA 2		284			284		284
Changement périmètre réserve					0	2 009	2 009
Variation autocontrôle			- 52		- 52		- 52
Acquisition titres Financière Bagatelle			- 9		- 9		- 9
Capitaux propres au 31 décembre 2007	**51 273**	**131 626**	**92 396**	**37 481**	**312 776**	**2 017**	**314 793**
Résultat de la période				- 60 537	- 60 537	- 12 204	- 72 741
Écart de valeur (IAS 39)			- 26 869		- 26 869		- 26 869
Résultat global	**0**	**0**	**- 26 869**	**- 60 537**	**- 87 406**	**- 12 204**	**- 99 610**
Distribution de dividendes							
Commanditaires				- 7 893	- 7 893		- 7 893
Commandités				- 1 270	- 1 270		- 1 270
Mise en réserves			28 318	- 28 318	0		0
Changement périmètre réserve					0	116 061	116 061
Variation autocontrôle			-120		- 120		- 120
Total des transactions avec les actionnaires	**0**	**0**	**28 198**	**- 37 481**	**- 9 283**	**116 061**	**106 778**
Capitaux propres au 31 décembre 2008	**51 273**	**131 626**	**93 725**	**- 60 537**	**216 087**	**105 874**	**321 961**
Résultat de la période				20 753	20 753	- 3 828	16 925
Écart de valeur (IAS 39)			1 682		1 682	2 041	3 723
Résultat global	**0**	**0**	**1 682**	**20 753**	**22 435**	**- 1 787**	**20 648**
Distribution de dividendes							
Commanditaires			- 6 456		- 6 456		- 6 456
Commandités			- 1 328		- 1 328		- 1 328
Mise en réserves			- 60 537	60 537	0		0
Augmentation de capital		1			1		1
Changement périmètre réserve					0	- 54 049	- 54 049
Variation autocontrôle			31		31		31
Total des transactions avec les actionnaires	**0**	**1**	**- 68 290**	**60 537**	**- 7 752**	**- 54 049**	**- 61 801**
Capitaux propres au 31 décembre 2009	**51 273**	**131 627**	**27 117**	**20 753**	**230 770**	**50 038**	**280 808**

E. Notes aux états financiers

Faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'exercice 2009, IDI n'a pas réalisé d'investissement d'envergure.
Les investissements se sont élevés à 32,2 millions d'euros principalement dans des fonds et titres cotés et les cessions se sont élevées à 64,3 millions d'euros dont 11,5 de plus value par rapport au prix de revient d'origine.

1. Méthodes comptables

1.1 Publication des comptes

La publication des comptes a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 28 avril 2010.

Les premiers comptes consolidés établis par le Groupe en conformité avec les IFRS l'ont été au 31 décembre 2005 avec une date de transition au 1er janvier 2004. Les modalités de la transition sont détaillées dans les comptes consolidés publiés au 31 décembre 2005.

1.2 Référentiel appliqué dans les comptes clos le 31 décembre 2009

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et disponible sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Normes, interprétations et amendements aux normes d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2009

- IAS 1 révisée « Présentation des états financiers » ;
- IFRS 8 « Secteurs opérationnels » ;
- Amendement à IAS 23 « Coûts d'emprunt » ;
- Amendement à IAS 32 et à IAS1 « Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation » ;
- Amendements à IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions – conditions d'acquisition des droits et annulations » ;
- Améliorations annuelles (2006-2008) des IFRS : Recueil d'amendements aux IFRS (sauf IFRS 5) ;
- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation des clients » ;
- IFRIC 14 « Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction » ;
- IFRIC 11 – IFRS 2 « transactions au sein d'un groupe » ;
- Amendements à IFRIC 9 et à IAS 39 « dérivées incorporées » ;
- Amendement à IAS 39 et IFRS 7 – Reclassement des actifs financiers ;
- Amendement à IFRS 1 et IAS 27 « coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement, ou une entreprise associée » ;
- Amendements à IFRS 7 « améliorations des informations à fournir sur les instruments financiers » - applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 ; adopté le 27-11-2009.

Ces amendements et interprétations n'ont pas eu d'incidence sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2009.

Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiés par l'IASB et endossées par l'Union Européenne, appliqués par anticipation par le Groupe :

- IFRS 3 révisée « regroupements d'entreprises » ;
- IAS 27 R - États financiers consolidés et individuels.

Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiés par l'IASB et endossées par l'Union Européenne, mais dont l'application n'est pas encore obligatoire au 31 décembre 2009. Ces normes et interprétations n'ont pas été appliquées par anticipation par le Groupe

- Amendements IAS 39 « éléments couverts éligibles » applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009, soit pour le groupe à compter du 1er janvier 2010 ;
- IFRIC 12 « accords de concession de services » - / exercices ouverts à compter du 29/03/09 pour l'UE : donc applicable sur option ;
- IFRIC 15 « accords de construction de bien immobilier » ; applicable sur option ;
- IFRIC 16 « couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger » applicable sur option ;
- IFRIC 17- Distribution en nature aux actionnaires ;
- IFRIC 18 - Transferts d'actifs de la part de clients ;
- IFRS 1 - 1ère adoption des IFRS ;
- Amendement à IAS 32 « classements des droits de souscription émis » ;
- Amendements à IFRS 5 issus des améliorations 2008.

L'incidence sur les états financiers des textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2009, mais dont l'application n'est pas encore obligatoire, est en cours d'analyse. Le Groupe n'anticipe pas d'incidence significative sur les comptes.

Normes, interprétations et amendements déjà publiés par l'IASB mais non encore endossés par l'Union Européenne

- IAS 24 révisée « informations relatives aux parties liées » ;
- Amendements à IFRS2 « transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers (phase 1 : classification et évaluation des actifs financiers) » ;
- Amélioration annuelle (2007 - 2009) des IFRS ;
- Amendements à IFRIC 14 - Remboursement anticipé des exigences de financement minimum ;
- IFRIC 19 - Extinction de passifs avec des instruments de capitaux propres ;
- Amendements à IFRS 1 - Exemptions supplémentaires pour les 1ers adoptants.

L'incidence sur les états financiers des textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2009 et non encore en vigueur dans l'Union Européenne est en cours d'analyse.

1.3 Méthodes de consolidation

L'IDI a pour métier la prise de participations dans les entreprises à tous les stades de leur vie (création, développement, transmission). Son activité s'exerce soit directement, soit par l'intermédiaire de sociétés de portefeuille.

L'IDI consolide les sociétés de portefeuille :

- par intégration globale pour celles détenues à plus de 50 %,
- par équivalence pour les autres.

S'agissant des concours aux entreprises, d'après la norme IAS 27, le contrôle impliquant la consolidation est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité. Au cas particulier, la participation Financière Lilas, bien qu'étant contrôlée par l'IDI, n'a pas été consolidée compte tenu de son caractère non significatif.

La société Domosys Finance (holding de reprise du groupe Mikit) a été consolidée par intégration globale à compter de la date de sa prise de contrôle (octobre 2007). De ce fait, la valeur de MIKIT et les dettes financières d'acquisition sont incluses au sein des comptes consolidés du Groupe.

La société IDI Emerging Markets a été consolidée par intégration globale à compter de sa création en mai 2008. Certaines sociétés de portefeuille non significatives au niveau des capitaux propres ou dont la cession est prévue ne sont pas consolidées. Les comptes des sociétés consolidées sont arrêtés au 31 décembre de chaque exercice présenté.

1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les durées retenues sont les suivantes :

- agencements, aménagements, installations : 10 ans,
- mobilier et matériel de bureau : 5 ans et 3 ans.

1.5 Actifs financiers

Immobilisations financières

Les titres de participation sont constitués par les sociétés de portefeuille.

Les immobilisations financières sont classées en quatre principales catégories :

- les participations dans les entreprises associées, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence (ne s'applique pas à 2009),
- les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (AFS),
- les actifs financiers à la juste valeur par résultat en application de la norme IAS 28,
- les actifs financiers à la juste valeur par résultat pour les titres acquis à compter du 1er janvier 2006 (IAS 39).

Les autres immobilisations financières représentent les dépôts et cautionnements principalement liés aux locations immobilières ainsi que les prêts.

Valorisation

À chaque arrêté trimestriel, semestriel ou annuel, les immobilisations financières font l'objet d'une analyse ligne par ligne afin de déterminer leur juste valeur.

Cette valeur correspond :

Pour les titres non cotés :

- dans les 12 mois de l'acquisition : au prix d'achat sauf évènement important notamment sur la structure d'acquisition,
- après 12 mois :
 - application de la méthode « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital),
 - en cas de résultat inférieur au prix de revient, diminution de valeur (provisions),
 - en cas de revalorisation à la hausse, application d'une décote de 10 à 30 % sur cette valeur réévaluée des titres. Si après cette décote, la valorisation est supérieure au prix de revient, cette valeur est conservée,
 - IDI applique en outre, en tant que de besoin, une décote d'illiquidité liée à la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

Pour les titres cotés :

- valorisés au dernier cours de bourse de la période sans décote,
- exception : titres cotés faisant l'objet de restrictions de négociabilité / illiquidité valorisés avec une décote comprise entre 5 % et 40 % sur le dernier cours de bourse de la période. En particulier, les « hedge funds » sont valorisés sur la base de leur « net asset value » (NAV) publiée, qui correspond à leur ANR. Cependant pour les fonds bloquant temporairement les demandes de remboursement, une provision d'environ 50 % a été constituée sur la partie faisant l'objet de blocages (dénommée généralement « side pocket »).

Pour ce qui concerne la valorisation de ses actifs, IDI Emerging Markets retient la dernière valeur d'actif net (Net Asset Value) disponible à la date d'arrêté des comptes et transmise par les fonds concernés.

Cette valeur vénale permet de passer dans les comptes les écritures d'ajustement des justes valeurs afin d'obtenir un actif net réévalué qui, pour une société de capital investissement, est le principal critère de référence. Pour les titres cotés et non cotés, si une baisse de la valeur sous le coût d'acquisition est jugée significative (plus de 50% de perte de valeur) ou prolongée (période supérieure à 12 mois), une dépréciation durable est constatée. La constatation de cette dépréciation se fait par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité en cas d'amélioration ultérieure du cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Le Groupe IDI n'a pas eu recours à la titrisation au cours de l'exercice 2009.

1.6 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées :

- lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé,
- s'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Figurent au passif du bilan des provisions destinées à couvrir des risques identifiés, appréciés au cas par cas, liés aux activités

des sociétés consolidées.
Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent essentiellement les indemnités de fin de carrière.
Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », leur évaluation est effectuée annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées et en appliquant un prorata à l'ancienneté.
Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux de rendement des obligations privées françaises de première catégorie dont les échéances sont approximativement égales à celles des obligations du Groupe.
Les écarts actuariels issus des évaluations sont comptabilisés immédiatement en résultat de la période.

La provision pour indemnités de départ en retraite a été calculée sur la base des hypothèses suivantes :
- ratio de stabilité égal à 100 %,
- taux d'augmentation des salaires de 2 %,
- taux d'actualisation à 3,74 % correspondant au taux des obligations d'entreprises de 1ère catégorie,
- âge de départ à la retraite à 70 ans.

1.7 Résultat sur opérations en capital

Sont classées dans cette rubrique les plus ou moins-values sur actifs cédés, ainsi que la variation en juste valeur des actifs constatée sur la période.

1.8 Résultat opérationnel

Les revenus regroupent les prestations de service facturées. Les charges concernent les charges courantes d'exploitation.
S'y ajoutent le résultat sur opérations en capital et les autres produits et charges non récurrents.

1.9 Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices au compte de résultat comprend l'impôt à payer au titre de la période et l'impôt différé.

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en application de la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité et qu'ils ont des échéances de reversement identiques.

1.10 Résultat par action

Le résultat par action est calculé conformément à la norme IAS 33 - Résultat par action. Le résultat net par action dilué est calculé en ajustant le résultat net part du Groupe et le nombre d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'exercice des plans d'options ouverts à la date de clôture.

1.11 Actions propres

Les titres en auto contrôle quelle que soit leur destination sont éliminés lors de la consolidation par les capitaux propres.
Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

1.12 Comparabilité des exercices

Le Groupe a opté en 2006 pour l'application de la norme IAS 39 révisée option juste valeur. Cette option de la norme permet d'enregistrer par le compte de résultat la variation en juste valeur des titres nouvellement acquis à partir du 1er janvier 2006.

1.13 Options sur les investissements des sociétés du Groupe

Comme dans un certain nombre de structures de capital investissement, les cadres supérieurs du Groupe IDI et les deux mandataires sociaux de ANCELLE ET ASSOCIÉS bénéficient d'options d'achat sur les investissements réalisés par les sociétés du Groupe. Ce système autorisé et mis en place par le Conseil d'Administration de l'IDI, alors société anonyme, dans sa séance du 12 juin 1985, avait été étendu et autorisé par les Conseils d'Administration de chaque société du Groupe ; il a été adapté par le Conseil de Surveillance de l'IDI dans sa séance du 10 octobre 2006 ; il a les caractéristiques suivantes :
- les options portent, depuis le second semestre 2006, sur 7,75 % de chaque investissement (au lieu de 10 % antérieurement),
- elles sont consenties moyennant le paiement par le bénéficiaire d'un prix représentant 10 % du prix d'acquisition de l'IDI,

- elles sont exerçables au prix d'acquisition des titres par l'IDI,
- la durée des options est de sept ans et demi (sociétés et fonds de toute nature),
- dans les comptes du Groupe, le prix versé pour l'option n'est pas immédiatement mis en produit. En effet en cas de départ du Groupe, le montant versé par le chargé d'affaires lui est remboursé, majoré d'intérêts calculés au taux du marché (pour les options ayant moins de deux ans). Le montant de l'option figure donc en dettes et est enregistré en produits lors de la levée de l'option. À fin 2009, 932 milliers d'euros figurent ainsi au sein des dettes courantes au titre du montant des options.

Il n'existe pas d'autres formes d'intéressement du personnel au sein du Groupe IDI, en dehors des Bons de Souscription d'Actions - BSA émis en 2007 qui ont été annulés à la suite du départ de leurs bénéficiaires.
Pour le calcul de l'actif net réévalué (paragraphe 1.14 ci-après) la quote part des plus values latentes afférente aux options est éliminée.

1.14 L'actif net réévalué

L'actif net réévalué est le principal critère de référence pour une société de portefeuille comme l'IDI, qui applique les règles EVCA - AFIC.

Cf. méthodes de valorisation, Note 1.5 de la présente Annexe.

Dans tous les cas, les impôts latents sont pris en compte.

2. Estimations de la Direction

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement la valorisation en juste valeur des titres non cotés selon leur valeur de marché.

3. Périmètre de consolidation

Le périmètre au 31 décembre 2009 comprend les sociétés suivantes :

Sociétés intégrées globalement	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2009	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2008
IDI	**Mère**	**Mère**
DOMOSYS FINANCE	60,00%	60,00%
FINANCIERE BAGATELLE	Absorbée par IDI	99,95%
GIE MATIGNON 18	89,99%	89,99%
IDI EMERGING MARKETS	46,39%	46,39%
IDIFINE	100,00%	100,00%
IDI SERVICES	100,00%	100,00%
OGI ALBAN	100,00%	100,00%

Sociétés mises en équivalence	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2009	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2008
NÉANT		

4. Informations relatives au bilan

4.1 Immobilisations financières

(En milliers d'euros)	Total	Titres consolidés	Titres mis en équivalence et créances rattachées	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers à la juste valeur par résultat (IAS 28)	Actifs financiers à la juste valeur par résultat (IAS 39)	Autres
Valeur nette fin 2006	**354 133**			**210 688**	**70 550**	**72 777**	**118**
Acquisitions 2007							
Titres consolidés							
Écart d'acquisition							
Concours aux entreprises	168 889			763		168 126	
Autres immobilisations financières	7						7
Changement de périmètre							
Cessions	- 123 541			- 51 631	- 53 827	- 18 080	- 3
Variation valeur de marché par capitaux propres	7 993			7 993			
Variation valeur de marché par résultat	12 347				4 861	7 486	
Valeur nette fin 2007	**419 828**			**167 813**	**21 584**	**230 309**	**122**
Acquisitions 2008							
Titres consolidés							
Écart d'acquisition							
Concours aux entreprises	57 168			39		57 129	
Autres immobilisations financières	11						11
Cessions	- 127 550			- 66 692	- 19 715	- 41 143	
Variation écart de marché par capitaux propres	- 11 482			- 11 482			
Variation écart de marché par résultat	- 63 496				- 249	- 63 247	
Valeur nette fin 2008	**274 479**			**89 678**	**1 620**	**183 048**	**133**
Acquisitions 2009							
Titres consolidés							
Écart d'acquisition							
Concours aux entreprises	32 245			1 280		30 965	
Autres immobilisations financières	3						3
Cessions	- 56 664			- 32 949		- 23 715	
Variation écart de marché par capitaux propres	9 823			9 823			
Dépréciation durable	- 10 408			- 10 408			
Variation écart de marché par résultat	13 026				- 1 620	14 646	
Valeur nette fin 2009	**262 504**			**57 424**	**0**	**204 944**	**136**

Valeur de marché du portefeuille d'immobilisations financières

(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2009 Valeur de marché	Montant au 31/12/2008 Valeur de marché
Fraction de portefeuille évaluée		
- à la valeur de marché	203 185 (2)	206 649 (1)
- au cours de bourse	59 183	67 697
	262 368	**274 346**
Autres immos financières	136	133
Total	**262 504**	**274 479**

(1) Dont 38 213 souscrit non libéré. (2) Dont 31 319 souscrit non libéré.

La valeur estimative du portefeuille de concours aux entreprises à la fin 2009 a été déterminée conformément aux règles EVCA-AFIC. Cf. méthodes de valorisation, Note 1.5 de la présente Annexe.

4.2 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Valeurs mobilières de placement :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Valeur d'inventaire	48 761	71 648
Valeur boursière	48 761	71 648

Disponibilités :

Les disponibilités (12 910 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 5 425 milliers d'euros au 31 décembre 2008) sont placées :

- soit sur le marché monétaire,
- soit en fonds communs de placement ou SICAV de trésorerie.

Il en allait de même pour la trésorerie (79 912 milliers d'euros au 31 décembre 2007) gagée en garantie de remboursement des emprunts en devises comme à fin 2008 ; il n'existe plus de trésorerie gagée depuis le 31 décembre 2008 par suite du remboursement courant 2008 de la totalité des emprunts en devises correspondants.

4.3 État des créances et des dettes à fin 2009

(En milliers d'euros)	Total	À 1 an au plus	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres immobilisations financières	**136**			136
Créances d'exploitation	**391**	391		
Autres créances [1]	**30 099**	8 054	22 045	
Total créances	**30 626**	**8 445**	**22 045**	**136**
Dettes financières	**33 869**	18 589	15 280	
Impôts latents				
Dettes d'exploitation	**3 409**	3 409		
Autres dettes (titres à libérer)	**34 516**	11 505	23 011	
Impôts exigibles et dividendes à payer				
Total dettes	**71 794**	**33 503**	**38 291**	

(1) Les autres créances concernent principalement la part des tiers dans le capital non appelé chez IDI Emerging Markets ainsi que la créance sur l'État au titre du report en arrière des déficits.

4.4 Capital et actions potentielles

Capital social

Le capital de la société IDI s'élève à 51 273 090,2 euros. Il est divisé en 7 221 562 actions de valeur nominale 7,10 euros entièrement libérées.

Les variations du nombre d'actions composant le capital social s'analyse comme suit :

Au 31 décembre 2006	**6 111 549**
Actions émises lors de l'augmentation du capital du 18 juillet	1 561 840
Actions annulées lors de la réduction du capital du 13 décembre	- 451 844
Au 31 décembre 2007	**7 221 545**
Au 31 décembre 2008	**7 221 545**
Actions émises à la suite de la transmission universelle du patrimoine de Financière Bagatelle	17
Au 31 décembre 2009	**7 221 562**

Pour l'exercice 2009, il est proposé à l'Assemblée Générale la distribution d'un dividende de 0,90 euro par action, inchangé par rapport à l'exercice 2008.

Actions d'autocontrôle

Les actions propres (46 255 à fin 2009) ont été éliminées en consolidation.

Résultat par action

	2009	2008	2007
Résultat net part du Groupe en milliers d'euros	20 753	- 60 537	37 481
Nombre d'actions en circulation	7 221 562	7 221 545	7 221 545
Neutralisation des actions propres	- 46 255	- 49 682	- 42 720
Nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice	7 175 307	7 171 863	7 178 825
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période hors éléments dilutifs	7 175 307	7 171 863	6 762 871
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période y compris éléments dilutifs	7 175 307	7 171 863	6 775 311
Résultat de base par action	**2,89**	**- 8,44**	**5,54**
Résultat dilué par action	**2,89**	**- 8,44**	**5,53**
Résultat global par action	**3,13**	**- 12,19**	**3,77**

4.5 Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	Total	Indemnités de fin de carrière	Post cessions compléments de prix	Risque de change
Clôture au 31 décembre 2007	**938**	**100**	**838**	
Dotations de la période	175	75	100	
Reprises pour non utilisation	- 640		- 640	
Effets des variations de périmètre				
Clôture au 31 décembre 2008	**473**	**175**	**298**	
Dotations de la période	2 190	30	1 500	660
Reprises pour utilisation	- 75	- 75		
Reprises pour non utilisation				
Effets des variations de périmètre				
Clôture au 31 décembre 2009	**2 588**	**130**	**1 798**	**660**

La dotation à la provision pour risques postérieurs aux cessions est liée pour la totalité à un montant éventuel à verser selon l'évolution de paramètres négociés lors de l'acquisition.
La provision de 98 milliers d'euros chez Financière Bagatelle ne peut être reprise à ce jour, le dossier fiscal concerné n'étant pas définitivement clos.
Le montant provisionné est tel qu'il n'existe pas de risque résiduel significatif non provisionné.
Les différends et litiges en cours font l'objet d'un exposé détaillé dans le paragraphe 6.5.
La provision pour indemnités de départ en retraite a été calculée sur la base des hypothèses suivantes :

- ratio de stabilité égal à 100 %,
- taux d'augmentation des salaires de 2 %,
- taux actualisation à 3,74 % correspondant au taux des obligations d'entreprises de 1ère catégorie,
- âge de départ à la retraite à 70 ans.

4.6 Impôts différés

Les impôts différés passifs sont liés à l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs dégagés par la valorisation en valeur de marché des immobilisations financières.

Les impôts différés sur les provisions fiscalement non déductibles n'ont pas été pris en compte en l'absence de date certaine pour la reprise de ces provisions.

Comme à fin 2008, il n'y a pas d'impôts différés à fin 2009.

5. Informations relatives au compte de résultat

Les revenus regroupent les prestations de services facturées.
Les charges correspondent aux charges courantes d'exploitation.

5.1 Résultat sur opérations en capital

Sont classées dans cette rubrique (a) les plus ou moins-values nettes, réalisées suite aux cessions des immobilisations financières, (b) le solde des dotations et reprises de provisions sur immobilisations financières et pour risques (cf paragraphe 5.2 ci-après), (c) la variation en juste valeur constatée sur la période (IAS 28 et IAS 39) et éventuellement (d) les autres produits en capital.

Au total (y compris les dotations aux provisions), le résultat sur opérations en capital est positif de 15 049 milliers d'euros à fin 2009, compte tenu de plus values réalisées (13 887 milliers d'euros), de la hausse des plus values latentes (13 026 milliers d'euros) et de l'effet négatif de la dotation aux provisions (- 11 864 milliers d'euros).

5.2 Dotations / reprises de provisions sur immobilisations financières et pour risque

Le solde négatif de 11 864 milliers d'euros au 31 décembre 2009 correspond aux dotations nettes de reprises pour dépréciation d'investissements financiers.

Il fait partie du résultat sur opérations en capital.

5.3 Autres produits et charges opérationnels

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2009, le montant négatif de 53 milliers d'euros correspond au solde net de diverses régularisations.

5.4 Impôts

Intégration fiscale

L'IDI est intégré fiscalement avec des filiales détenues à plus de 95 % : IDI SERVICES, IDIFINE et OGI ALBAN.

Le gain d'intégration fiscale est conservé par l'IDI. En 2009, ce gain d'intégration fiscale s'est élevé à 26 milliers d'euros contre 104 milliers d'euros en 2008.

Impôts

La charge d'impôt sur les résultats s'analyse de la manière suivante :

En milliers d'euros	2009	2008
Impôts exigibles	- 6 803	- 1 367
Impôts différés		- 608
Total	**- 6 803**	**- 1 975**

La rationalisation de la charge d'impôt se détaille comme suit :

		2009		2008
En milliers d'euros	**Résultat avant impôt**	**Impôt**	**Résultat avant impôt**	**Impôt**
Résultat	**10 122**		**- 74 716**	**-1 975**
	- 67,21 %	**- 6 803**		
Différences permanentes	- 3 %	- 303		1 452
Différence entre le taux d'impôt de droit commun et le taux réduit d'impôt	31,58 %	4 269		- 6 520
Variation du taux d'impôt différé et impôt différé sur les plus-values latentes des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0 %			
Déficits non activés au cours des années antérieures et utilisés au titre des reports déficitaires	58,65 %	5 937		337
Contribution additionnelle	0 %			
Impôts différés actifs non reconnus	13,31 %	274		- 18 197
Charge d'impôt théorique	**33,33 %**	**3 374**		**- 24 903**

La créance au titre du report en arrière des déficits, étant au plus tard à échéance 2014, a été, par prudence, actualisée à 4 %.

Au 31 décembre 2009, la société IDI bénéficiait de déficits fiscaux reportables n'ayant pas donné lieu à la reconnaissance d'impôt différé actif. Ces déficits représentaient une créance latente d'impôt de 9,7 millions d'euros.

6. Autres informations

6.1 Risques de liquidités

À fin avril 2010, à l'identique du 31 décembre 2009, la société n'a pas de risque de liquidité.

Les covenants des emprunts bancaires consentis à IDI imposent la mise en garantie de titres de filiales du Groupe ou de sociétés. Si la valeur des titres remis en garantie diminue les covenants prévoient l'obligation d'ajuster à la hausse le nombre de titres remis en garantie pour qu'il n'y ait pas de diminution de l'assiette de la garantie.

Par ailleurs, et compte tenu de l'environnement des dettes sur le marché du capital investissement, le Groupe IDI est particulièrement attentif au respect par les sociétés dans lesquelles il a investi des covenants stipulés dans les contrats de financement.

À cet effet, le Groupe IDI a demandé à ses participations de le tenir informé de tout non respect des covenants.

Au 31 décembre 2009, Domosys Finance n'a pas respecté ses covenants bancaires stipulés par la documentation bancaire et mezzanine, se trouvant ainsi en cas de défaut potentiel. Néanmoins, IDI a acquis la totalité de la dette bancaire de Domosys Finance début 2010, de telle sorte que ce défaut sur covenant n'impacte en rien la situation d'IDI.

6.2 Risques de marché

Risque de change

■ Le Groupe réalise des ventes à terme de dollars. À chaque dénouement d'une vente à terme, le résultat est enregistré en comptabilité (perte ou profit de change). À chaque arrêté de compte, le résultat latent de la vente à terme est également enregistré dans les comptes consolidés. Le montant des ventes à terme en dollars au 31 décembre 2009 est de 18 millions de dollars, soit l'équivalent de 12,50 millions d'euros (faisant ressortir une perte de 660 milliers d'euros).

■ Le montant des ventes à terme est ajusté périodiquement en fonction de l'évolution et de la variation de la valeur des investissements concernés. En fin d'année 2009, l'IDI avait des ventes à terme portant sur 18 millions de dollars pour un encours d'investissement (hors cession en cours) de 24,95 millions de dollars, soit un montant non couvert de 6,965 millions de dollars environ (correspondant notamment à des souscriptions de fin d'année). L'évolution du dollar entre le 31 décembre 2009 et le 28 février 2010 (+ 6 % environ) entraine un profit potentiel de 298 milliers d'euros.

Au cours du premier trimestre 2010, l'IDI a réduit ses ventes à terme. Le dénouement de celles-ci s'est traduit par une perte de change de 1,08 million d'euros au 31 mars 2010. En revanche, les actifs en dollars se sont trouvés revalorisés du fait de l'évolution favorable du dollar.

Par ailleurs, l'en-cours des ventes à terme au 31 mars 2010 (ramené à 5 millions de dollars) se traduit à cette date par une perte latente de 46 milliers d'euros.

■ S'agissant d'IDI Emerging Markets, dont les fonds sont principalement libellés en dollars alors que les fonds sous jacents investissent dans les monnaies locales (Chine, Inde, …), les coûts de couverture sont très élevés et d'autre part, il est de notoriété publique que la monnaie chinoise est sous évaluée. IDI Emerging Markets a donc décidé de ne pas se couvrir sur les risques de change.

Risques de taux

Placements de trésorerie

Les emplois de trésorerie à taux variable représentent la totalité des placements de trésorerie. Une petite partie est placée en banque par l'intermédiaire de l'établissement financier du Groupe, IDIFINE ; l'essentiel est en SICAV de trésorerie : tous les véhicules utilisés sont indexés sur le taux du marché monétaire et ne supportent donc pas de risque en capital (SICAV détenant exclusivement des obligations d'États européens ou SICAV monétaires court terme, gérées par de grands établissements bancaires).

Dettes financières

Elles sont toutes à taux variable. Le Groupe n'a pas de politique de couverture systématique du risque d'évolution des taux d'intérêts. Le Groupe ne s'est pas couvert sur le risque des taux d'intérêt en 2009.

En milliers d'euros	1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt obligataire [a]		4 399		4 399
Emprunts bancaires en euros [b]				
Autres [c]	18 589	10 881		29 470
Total	**18 589**	**15 280**		**33 869**

(a) Emprunt obligataire : le montant de 4 399 milliers d'euros correspond, chez Domosys Finance, à la part des tiers dans un emprunt souscrit par tous les associés (montant nominal de 3 565 milliers d'euros majoré des intérêts). Il est « non recourse ».

(b) L'IDI bénéficie d'une autorisation d'emprunt auprès d'un établissement bancaire pour un total de 15 245 milliers d'euros, dont les taux sont variables. L'IDI n'avait pas effectué de tirage fin 2009.

En garantie de cette autorisation d'emprunt, le Groupe a nanti des titres de filiales.

(c) Autres : le montant global de 29 470 milliers d'euros correspond à hauteur de 28 931 à des dettes contractées par Domosys Finance (dont 25 064 milliers d'euros sont « non recourse ») et à hauteur de 539 milliers d'euros à des dettes à court terme.

Risques de prix

Le Groupe IDI détient des titres cotés qui proviennent :

- soit de son activité de capital investissement : participations dans des sociétés non cotées dont les titres ont été introduits en bourse ou dans des sociétés déjà cotées (exemple : Avanquest),
- soit dans son activité de placements financiers : acquisition d'actions cotées et de parts de fonds détenteurs d'actions cotées, ainsi qu'investissements dans des fonds de gestion alternative (hedge funds).

Le Groupe IDI est donc susceptible d'être affecté par une éventuelle évolution négative des cours de Bourse des valeurs cotées qu'elle détient dans son portefeuille, et ce à un double titre :

- par la baisse de son actif net à un moment donné,
- par l'impact que cette baisse aura sur les plus-values ou moins-values réalisées lors des cessions en Bourse de ces valeurs par la Société.

Une variation de 10 % des cours de bourse pourrait avoir un impact de 5 918 milliers d'euros pour les « actions tierces » et de 66 milliers d'euros pour les « actions propres ». Une variation de 10 % des critères de valorisation des titres non cotés pourrait de son côté avoir un impact de 17 187 milliers d'euros (en ne tenant pas compte des montants souscrits non libérés).

6.3 Gestion du capital

Les principaux aspects de la gestion du capital sont exposés dans le document de référence sous la rubrique « Gestion du capital ». Les principaux objectifs poursuivis sont les suivants :

- accroissement de l'ANR sur longue période,
- une amélioration de la liquidité de l'action IDI,
- une réduction de la décote de holding (qui s'est fortement accrue en 2008 et 2009 avec la crise),
- un rendement de l'action représentant au moins 2,5 % de l'ANR par action.

S'agissant de la structure financière, l'IDI souhaite avoir un bilan équilibré avec un endettement net (dette financière déduction faite de la trésorerie disponible) inférieur à 25 % des fonds propres consolidés ; l'IDI dispose depuis fin 2009 d'une trésorerie nette positive, qui est passée de 35 millions d'euros fin 2008 à 61 millions d'euros fin 2009.

6.4 Instruments financiers

La juste valeur d'un contrat est le prix qui serait convenu entre des parties libres de contracter et opérant aux conditions du marché. À la date de la transaction, elle correspond généralement au prix de transaction. La détermination de la juste valeur doit ensuite être fondée sur des données de marché observables qui fournissent l'indication la plus fiable de la juste valeur d'un instrument financier.

La juste valeur des actifs financiers est déterminée selon la méthode décrite dans les principes comptables.

La juste valeur des emprunts et des dettes financières est déterminée en actualisant les flux contractuels aux taux d'intérêts du marché. La totalité des dettes financières du Groupe est contractée à taux variable, de ce fait l'écart entre la juste valeur et la valeur comptable des dettes financières n'est pas significatif.

La juste valeur des dettes fournisseurs, des créances clients correspond à la valeur comptable indiquée au bilan, l'effet de l'actualisation des flux futurs de trésorerie n'étant pas significatif.

Pour les exercices clos au 31 décembre 2007, 2008 et 2009, l'analyse des instruments financiers par méthode de comptabilisation est la suivante :

31/12/2007	Valeur comptable	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Actif disponible à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers						
Immobilisations financières	419 828	251 893	167 813		122	
Créances d'exploitation	626				626	
Autres créances	3 593				3 593	
Trésorerie gagée en garantie du remboursement des emprunts en devises	79 912	79 912				
Valeurs mobilières de placement	1 316	1 316				
Trésorerie et équivalent de trésorerie	24 537	24 537				
Total actifs financiers	**529 812**	**357 658**	**167 813**	**0**	**4 341**	**0**
Passifs financiers						
Dettes financières	163 833					163 833
Dettes d'exploitation	4 024					4 024
Impôts et dividendes exigibles	1 526					1 526
Autres dettes	42 491					42 491
Total passifs financiers	**211 874**	**0**	**0**	**0**	**0**	**211 874**

31/12/2008	Valeur comptable	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Actif disponible à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers						
Immobilisations financières	274 479	184 668	89 678		133	
Créances d'exploitation	1 138				1 138	
Autres créances	88 833				88 833	
Trésorerie gagée en garantie du remboursement des emprunts en devises						
Valeurs mobilières de placement	71 648	71 648				
Trésorerie et équivalent de trésorerie	5 425	5 425				
Total actifs financiers	**441 523**	**261 741**	**89 678**	**0**	**90 104**	**0**
Passifs financiers						
Dettes financières	73 477					73 477
Dettes d'exploitation	2 654					2 654
Impôts et dividendes exigibles						
Autres dettes [a]	43 511					43 511
Total passifs financiers	**119 642**	**0**	**0**	**0**	**0**	**119 642**

(a) Dont 34 552 milliers d'euros correspondant à des engagements de souscription (non encore libérés au 31/12/2008) pris par IDI Emerging Markets dans des fonds de *private equity* dans des pays émergents, la part de l'IDI dans ces engagements est de 46,39 %, soit 16 030 milliers d'euros.

31/12/2009	Valeur comptable	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Actif disponible à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers						
Immobilisations financières	262 504	204 944	57 424		136	
Créances d'exploitation	391				391	
Autres créances	30 099				30 099	
Trésorerie gagée en garantie du remboursement des emprunts en devises						
Valeurs mobilières de placement	48 761	48 761				
Trésorerie et équivalent de trésorerie	12 910	12 910				
Total actifs financiers	**354 665**	**266 615**	**57 424**		**30 626**	
Passifs financiers						
Dettes financières	33 869					33 869
Dettes d'exploitation	3 409					3 409
Impôts et dividendes exigibles						
Autres dettes [b]	34 516					34 516
Total passifs financiers	**71 794**					**71 794**

(b) Dont 28 728 milliers d'euros correspondant à des engagements de souscription (non encore libérés à fin 2009) pris par IDI Emerging Markets dans des fonds de *private equity* dans des pays émergents, la part de l'IDI dans ces engagements est de 46,39 % soit 13 327 milliers d'euros.

Les tableaux suivants présentent conformément aux dispositions de l'amendement à IFRS 7, les actifs financiers du Groupe qui sont évalués à la juste valeur selon leur mode d'évaluation.

Les niveaux de classification sont définis comme suit :

- Niveau 1 : prix coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : prix coté sur un marché actif pour un instrument similaire, ou autre technique d'évaluation basée sur des paramètres observables ;
- Niveau 3 : technique d'évaluation incorporant des paramètres non observables.

31/12/2008	Classification de la méthode d'évaluation			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	38 351	51 327		89 678
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (IAS 28)		1 620		1 620
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (IAS 39)	30 822	152 226		183 048
Total	**69 173**	**205 173**	**0**	**274 346**

31/12/2009	Classification de la méthode d'évaluation			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	13 453	43 971		57 424
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (IAS 28)			0	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (IAS 39)	45 730	159 214		204 944
Total	**59 183**	**203 185**	**0**	**262 368**

Nouveaux emprunts et dettes financières (en milliers d'euros)

La variation des dettes financières représente selon les bilans 2008 et 2009 une diminution de 39 608 ainsi ventilée :

	Fin 2009	Fin 2008
Dettes financières non courantes	15 280	32 634
Dettes financières courantes	18 589	40 843
Impôts différés passif		
	33 869	**73 477**

Écart - 39 608

L'écart s'explique par les mouvements suivants indiqués dans le tableau des flux de trésorerie :

	Fin 2009
Nouveaux emprunts et dettes financières	871
Remboursements	- 34 984
Variation des dettes financières CT	- 5 495
Variation des impôts différés passif	-
	- 39 608

6.5 Différends et litiges

Le Groupe IDI est aujourd'hui engagé dans quelques litiges ou différends qui sont décrits ci-après. Ces litiges ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière, l'activité ou les résultats de l'IDI.

■ Dans le cadre de la procédure judiciaire consécutive à l'acquisition par la Société IDI, le 6 août 2003, d'une participation minoritaire au capital d'une société (procédure au fond dans le cadre de laquelle l'actionnaire principal de cette société contestait la validité et la régularité de cette acquisition, et ayant donné lieu à un jugement du Tribunal de Commerce de Paris du 25 juin 2007, prononçant la nullité de l'acquisition intervenue au profit de la Société IDI), la Cour d'Appel de Paris a, aux termes d'un arrêt infirmatif rendu le 1er juillet 2008, déclaré l'acquisition intervenue au profit de la Société IDI opposable à la société et à son actionnaire principal, et condamné ce dernier au paiement à la Société IDI d'une indemnité de 50 000 euros au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile. La société et son actionnaire principal ont formé un pourvoi à l'encontre de cet arrêt, lequel pourvoi a été déclaré non-admis par un arrêt du 15 septembre 2009 de la Cour de Cassation, rendant ainsi définitif l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris.

■ Procédure opposant IDI venant aux droits de COPARIS à l'Union des Producteurs de Saint Emilion définitivement tranchée le 16 mars 2010 : la Cour d'Appel de Bordeaux a condamné IDI au paiement à l'Union des Producteurs de Saint Emilion de la somme de 1 680 000 FRF assortie des intérêts de droit à compter du 6 septembre 1994 du fait de la nullité de la caution souscrit par l'Union des Producteurs de Saint Emilion, en date du 30 mars 1993 en garanti du prêt consenti par COPARIS aux droits de laquelle est venu IDI.

■ Enfin, le 24 juillet 2009, un ancien actionnaire d'une participation d'IDI a assigné la société IDI devant le Tribunal de commerce de Paris, ainsi que les autres actionnaires de ladite participation. Cet ancien actionnaire demande à IDI le paiement d'un crédit vendeur, dont la quote part de l'IDI s'élève à 2,4 millions d'euros.

Dans ses conclusions en date du 28 septembre 2009, IDI a contesté le bien fondé des demandes de l'ancien actionnaire.
La prochaine audience est fixée au 7 juin 2010.

Cette affaire devrait être plaidée au cours de l'année 2010.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont l'IDI a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'IDI et/ou du Groupe IDI.

D'une manière générale, concernant l'évaluation de la provision pour risques, à chaque arrêté semestriel ou annuel, les risques font l'objet d'une évaluation ligne à ligne : risques postérieurs à une cession (garantie de passif, complément de prix…) ou litiges en cours.

Le montant de la provision pour risques au bilan est alors revu de façon qu'il soit tel qu'il n'existe pas de risque résiduel significatif non provisionné.

6.6 Engagements hors bilan à fin 2009

Engagements reçus

En milliers d'euros	31/12/2009
IDI	
Total des engagements reçus	**Néant**

Engagements donnés

En milliers d'euros	31/12/2009
IDI	
Nantissement d'actions en garantie d'autorisations d'emprunts bancaires en euros	15 245
Ventes à terme en dollars non dénoués au 31/12/2009	12 494
Engagements d'apports éventuels en trésorerie et en fonds propres, vis à vis de l'ACAM	31 350
Engagements de versement sur dossiers	40
Garantie de passif	1 180
Total des engagements donnés	**60 309**

- Dans le cadre de l'acquisition de sa participation dans ALBINGIA au travers de la holding Financière Miro, IDI s'est engagé, vis-à-vis de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM), dans la limite d'un montant de 45 M€ (montant diminué dans notre engagement hors bilan du montant des obligations convertibles souscrites par IDI, soit 13,65 M€) à apporter les fonds propres nécessaires pour contribuer, le cas échéant, au respect de l'exigence de marge de solvabilité au niveau du Groupe ALBINGIA. Cet apport pourra prendre la forme de conversion des obligations convertibles souscrites par IDI au moment de l'acquisition d'ALBINGIA et / ou de souscription à une augmentation de capital ou toute autre forme appropriée. Cette exigence de marge de solvabilité est appréciée lors de chaque exercice et jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice 2011, échéance du business plan présenté à l'ACAM par les actionnaires de Financière Miro lorsque ces derniers ont demandé, lors de l'acquisition d'ALBINGIA, à l'ACAM d'être exclus du champ de surveillance complémentaire de la société ALBINGIA dans les conditions prévues à l'article L. 334-3 du code des assurances.
- Pour une entreprise au capital de laquelle le Groupe IDI est entré en 2007, il a été convenu que :
 - si une procédure en cours se terminait favorablement par le paiement d'une indemnité à cette entreprise, cette indemnité serait reversée au cédant. Ce reversement serait donc financièrement neutre pour les acquéreurs, dont le Groupe IDI,
 - si la procédure en cours visant à modifier les modalités de rémunération de cette entreprise dans l'une de ses branches d'activité se terminait favorablement, alors les acquéreurs verseraient au cédant un complément de prix dont la part pour le Groupe IDI s'élèverait à 2,6 millions d'euros.

6.7 Effectif

Au 31/12/2009, l'effectif total des sociétés consolidées en nombre de personnes est de : 16.

6.8 Parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de IDI et les filiales mentionnées dans la note 3.

IDI est détenue majoritairement par la société ANCELLE ET ASSOCIÉS.

Les transactions réalisées avec les parties liées correspondent à la rémunération versée en qualité de gérant à la société ANCELLE ET ASSOCIÉS tel qu'indiqué ci-dessous.

L'IDI n'a pas consenti de prêt ni aucune garantie à ses dirigeants.

6.9 Rémunération des organes sociaux

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance de l'IDI se sont élevés à 42 672 euros au titre de 2009.

Au cours de l'exercice 2009, l'IDI a enregistré au titre de la rémunération en qualité de gérant d'ANCELLE ET ASSOCIÉS une somme de 2 299 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2009 (1 373 milliers d'euros), d'autre part au complément dû au titre des résultats 2008 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2009 (47 milliers d'euros) et en outre au complément estimé dû au titre des résultats 2009 (879 milliers d'euros), montant qui sera ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2010.

Les rémunérations de Monsieur Christian LANGLOIS-MEURINNE et Monsieur François MARMISSOLLE qui sont les deux mandataires sociaux d'ANCELLE ET ASSOCIÉS, unique gérant de l'IDI, sont assumées en totalité par ANCELLE ET ASSOCIÉS. Au titre de l'exercice 2009, ANCELLE ET ASSOCIÉS a versé un salaire brut de 349 233 euros à Christian LANGLOIS-MEURINNE et un salaire brut de 224 363 euros à François MARMISSOLLE. ANCELLE ET ASSOCIÉS a mis à la disposition de Christian LANGLOIS-MEURINNE et François MARMISSOLLE une voiture de fonction. Aucune autre rémunération ou avantage ne leur a été consenti.

Au cours de l'exercice 2010, l'IDI a versé à ANCELLE et ASSOCIÉS en début d'année une somme de 1 401 milliers d'euros TTC correspondant au montant minimum fixé par les statuts pour cet exercice et lui versera une somme de 351 milliers d'euros TTC correspondant à l'ajustement du complément dû au titre des résultats 2009 après approbation des comptes 2009 par l'Assemblée Générale.

6.10 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau

Exercices couverts : 2008 et 2009

	Mazars				DELOITTE Marque et Gendrot			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur[1]	74 725	109 750	70,83	73,91	74 725	118 750	64,86	64,26
Filiales intégrées globalement	30 775	26 250	29,17	17,68	40 490	64 050	35,14	34,66
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes								
Émetteur		8 000		5,39		2 000		1,08
Filiales intégrées globalement		4 500		3,03				
Sous-total	**105 500**	**148 500**	**100**	**100**	**115 215**	**184 800**	**100**	**100**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
Sous-total								
Total	**105 500**	**148 500**	**100**	**100**	**115 215**	**184 800**	**100**	**100**

(1) L'émetteur s'entend comme étant la société mère.

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2008 et 2009, le Groupe n'a pas confié à ces Commissaires aux comptes ou aux membres de leur réseau d'autres prestations de nature par exemple juridique, fiscale ou sociale.

6.11 Actif net réévalué par action

Au 31 décembre 2009, l'actif net réévalué du Groupe, 230 770 milliers d'euros, est ventilé entre :

Part des commandités	17 000
Part des commanditaires	213 770

Par ailleurs, des BSA ont été émis en 2 tranches pour un total de 409 474 + 74 370 = 483 844. À la suite du départ de l'IDI de leurs bénéficiaires, ces BSA ont été annulés.

La valeur de l'ANR par action a donc été calculée sur 7 175 307 actions soit :

7 221 562	Actions existantes à fin 2009
- 46 255	Actions propres à fin 2009
7 175 307	

L'ANR par action à fin 2009 est ainsi de 29,79 euros, soit une augmentation en 2009 de 10,17 %. Cet ANR se compare à celui de fin décembre 2008 (27,94 euros) diminué du dividende versé en juillet 2009 (0,90 euro), soit 27,04 euros.

7. Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Au cours du premier trimestre 2010, la valeur des actifs de l'IDI (essentiellement les titres cotés et IDI Emerging Markets) a augmenté d'environ 5 millions d'euros. L'ANR au 31 mars 2010 s'établit à 30,45 euros par action, en progression de 2,2 % (chiffre non audité par les Commissaires aux comptes) par rapport à fin 2009.

Les conditions économiques s'étant améliorées au cours du dernier trimestre 2009, l'IDI a décidé de reprendre une politique plus dynamique en matière de nouveaux investissements. Ainsi au cours du premier trimestre 2010, l'IDI a approfondi un nombre plus important d'opportunités d'investissements.

C'est ainsi que :

■ En mars 2010, L'IDI a signé l'acquisition, auprès d' Allianz France, d'AGF *Private Equity*, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF qui emploie 33 personnes et gère environ 2,5 milliards d'euros d'actifs au sein de deux principales activités que sont le fonds de fonds d'investissements non cotés en Europe et le capital risque. Son résultat net 2009 s'élève à 6,33 millions d'euros et son chiffre d'affaires à 22,87 millions d'euros. Cette opération, conditionnée à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers, s'inscrit dans la stratégie de développement de la gestion pour compte de tiers de l'IDI et repose sur la complémentarité des expériences des deux équipes.

■ IDI a racheté les dettes senior de la holding d'acquisition du Groupe Domosys Finance d'un montant nominal total de 20 millions d'euros . L'IDI reste l'actionnaire de référence du Groupe Domosys Finance, acteur spécialisé dans la construction de maisons individuelles, en détenant 60 % du capital et des droits de vote de la holding d'acquisition. En 2009, 1 600 maisons ont été construites en France, correspondant à un chiffre d'affaires total du réseau proche de 150 millions d'euros.

Au total, le Groupe a investi près de 19 millions d'euros au 1er trimestre 2010.

Parallèlement, les cessions ont atteint 7 millions d'euros.

8. Délai de paiement

Les montants dus aux fournisseurs s'établissent à 1 260 milliers d'euros. Sur ce montant :

■ 403 correspondent à des factures à recevoir ;
■ 857 correspondent à des factures non échues

Les délais de règlement des factures non échues sont conformes à la loi 2008.776 du 4 août 2008 dite loi LME.

15. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société IDI, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2 de l'annexe relative à la première application de la norme IAS 1 révisée « Présentation des états financiers » et de la norme IFRS 7 révisée « Instruments financiers : informations à fournir », ainsi que de l'application par anticipation des normes IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels ».

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un environnement marqué par la crise financière et économique qui perdure depuis 2008. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
Selon les normes IFRS en vigueur et comme indiqué dans la note 1.5, votre société enregistre ses actifs financiers à leur juste valeur.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques, à leur appréciation et à leur couverture ainsi que les éléments ayant conduit à la détermination des justes valeurs pour les principales lignes du portefeuille. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations ainsi que des évaluations qui en résultent ou de l'information financière communiquée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Neuilly, le 28 avril 2010
Les Commissaires aux comptes

DELOITTE MARQUE & GENDROT	**MAZARS**
Frédéric NEIGE	Charles de Boisriou

16. Comptes sociaux

A. Bilan au 31 décembre (en euros)

ACTIF (en euros)	2009			2008	2007
	Valeur d'origine	Amortissement ou provision	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISÉ	**246 161 918**	**71 096 020**	**175 065 897**	**241 167 859**	**322 734 962**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 006	6 275	3 731	4 732	5 732
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	10 006	6 275	3 731	4 732	5 732
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	479 901	132 487	347 414	329 164	346 919
Autres immobilisations corporelles	479 901	132 487	347 414	329 164	346 919
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	245 672 011	70 957 258	174 714 752	240 833 964	322 382 311
Titres de participation	138 652 171	40 582 914	98 069 257	140 148 456	83 245 851
Créances rattachées à des participations					
Autres titres	86 795 088	25 957 623	60 837 465	91 860 124	233 381 967
Créances rattachées aux autres titres	4 229 348	696 654	3 532 693	61 918	3 128 494
Autres prêts	4 890 000	430 000	4 460 000	2 110 000	
Autres immobilisations financières	60		60	122	122
Intérêts courus sur immobilisations financières	11 105 345	3 290 067	7 815 277	6 653 345	2 625 878
ACTIF CIRCULANT	**60 722 482**	**4 950**	**60 717 532**	**70 047 200**	**102 426 078**
CRÉANCES	7 578 604	4 950	7 573 654	8 571 464	17 773 708
Avances et acomptes versés				699 106	
Créances clients et comptes rattachés				28 883	59 800
Autres créances	7 578 604	4 950	7 573 654	7 843 475	17 713 908
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	41 817 763		41 817 763	57 764 984	1 304 206
Valeurs mobilières de placement	41 787 198		41 787 198	57 764 984	1 304 206
Intérêts courus	30 565		30 565		
DISPONIBILITÉS	11 326 115		11 326 115	3 710 751	83 348 165
Disponibilités	11 326 115		11 326 115	3 710 751	83 341 987
Intérêts courus					6 178
COMPTES DE RÉGULARISATION	**23 412**		**23 412**	**71 376**	**42 595**
Charges constatées d'avance	23 412		23 412	71 376	42 595
ÉCART DE CONVERSION ACTIF					
TOTAL ACTIF	**306 907 812**	**71 100 971**	**235 806 841**	**311 286 435**	**425 203 636**

PASSIF (en euros)	2009	2008	2007
CAPITAUX PROPRES	**207 185 827**	**199 677 396**	**241 734 547**
Capital social	51 273 090	51 272 970	51 272 970
Primes et BSA	131 426 710	131 425 539	131 425 539
Réserve légale	5 127 297	5 127 297	4 339 199
Réserves réglementées			
Autres réserves	106 635	92 838	72 201
Report à nouveau	3 960 777	44 652 101	7 161 080
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	15 291 318	- 32 893 349	47 463 557
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	**2 558 373**	**300 000**	**840 000**
Provisions pour risques	2 558 373	300 000	840 000
DETTES	**26 062 641**	**109 446 189**	**175 219 500**
Avances financières	718 102	243 631	3 735 386
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		32 634 300	124 802 793
Emprunts et dettes financières divers	8 373	8 481	8 351
Intérêts courus	180	22 192	122 307
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	793 542	159 912	661 028
Dettes fiscales et sociales	82 947	218 472	2 064 356
Dettes sur immobilisations	22 793 621	71 842 804	41 329 295
Autres dettes	1 665 877	4 316 398	2 495 983
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
ÉCART DE CONVERSION PASSIF		**1 862 851**	**7 409 589**
TOTAL PASSIF	**235 806 841**	**311 286 435**	**425 203 636**

B. Compte de résultats au 31 décembre (en euros)

COMPTE DE RÉSULTATS	2009	2008	2007
PRODUITS D'EXPLOITATION	**423 986**	**383 827**	**905 400**
Prestations de services	34 146	279 772	796 155
Reprises sur provisions et amortissements et transf.de charges	304 898	314	350
Autres produits	13 049	3 049	6 549
Refacturations	71 894	100 693	102 346
CHARGES D'EXPLOITATION	**- 6 200 036**	**- 8 130 827**	**- 11 542 408**
Achats et charges externes	- 1 697 860	- 2 700 404	- 3 131 003
Impôts, taxes et versements assimilés	- 80 978	- 250 622	- 247 430
Salaires et traitements	- 420 490	- 1 261 252	- 1 756 250
Charges sociales	- 129 964	- 407 862	- 590 867
Sur immobilisations : dotation aux amortissements	- 10 930	- 18 756	- 19 315
Autres charges	- 3 859 814	- 3 491 930	- 5 797 544
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**- 5 776 049**	**- 7 746 999**	**- 10 637 007**
PRODUITS FINANCIERS	**9 881 684**	**25 282 752**	**22 048 313**
Dividendes	1 054 555	4 561 248	1 997 345
Produits des titres et créances	5 402 132	5 156 788	2 370 852
Produits de trésorerie	60 670	3 233 030	3 922 161
Reprises sur provisions			
Différences positives de change	231 160	9 949 782	12 966 667
Produits nets sur cession VMP	3 133 167	2 381 904	791 289
CHARGES FINANCIÈRES	**- 6 318 407**	**- 17 560 328**	**- 8 430 608**
Dotation aux provisions	- 3 933 665	- 16 877	
Charges de trésorerie et emprunts	- 304 192	- 4 683 310	- 7 823 820
Différences négatives de change	- 374 985	- 5 038 582	- 606 788
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	- 1 705 565	- 7 821 559	
RÉSULTAT FINANCIER	**3 563 277**	**7 722 424**	**13 617 705**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**- 2 212 772**	**- 24 575**	**2 980 698**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**41 269 297**	**43 935 833**	**69 439 707**
Sur opérations de gestion	28 256	184 185	36 416
Sur opérations de capital	1 666 056	2 226 511	6 579 394
Reprises sur provisions et transfert de charges	29 084 332	13 202 793	12 593 014
Profits nets sur opérations de capital	10 490 652	28 322 344	50 230 883
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**- 30 711 183**	**- 76 804 607**	**- 18 079 627**
Sur opérations de gestion	- 305 171	- 5 643	- 904 947
Sur opérations de capital	- 4 847	- 541 991	- 1 007 413
Dotations aux amortissements et provisions	- 19 392 770	- 61 671 619	- 14 617 699
Pertes nettes sur opérations de capital	- 11 008 395	- 14 585 355	- 1 549 568
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ET SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	**10 558 113**	**- 32 868 774**	**51 360 080**
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	**6 945 977**		**- 6 877 221**
RÉSULTAT NET	**15 291 318**	**- 32 893 349**	**47 463 557**

C. Annexe aux comptes sociaux

1. Principes comptables

1.1 Présentation des comptes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été élaborés et présentés conformément aux règles du Plan Comptable Général, dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Ces comptes sont tenus en euros, selon les règles françaises.

1.2 Immobilisations corporelles

Elles sont amorties en fonction de la durée d'utilisation estimée.
Les durées retenues sont les suivantes :
- agencements, aménagements, installations : 10 ans
- mobilier et matériel de bureau : 5 ans et 3 ans

1.3 Immobilisations financières

- Prix de revient brut : les titres et créances sont inscrits soit pour leur valeur d'acquisition soit pour leur valeur d'apport lors de fusions.
- Provisions pour dépréciation : elles sont calculées pour ajuster la valeur d'inventaire à la valeur probable de négociation estimée à la clôture de l'exercice.
- En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée.

1.4 Valeurs mobilières de placement

Leur prix de revient brut correspond à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée.

Le portefeuille des valeurs mobilières de placement est évalué en fonction de la plus ou moins value globale par rapport au cours de bourse au 31 décembre.

1.5 Provisions pour risques

Au delà des provisions pour dépréciation qui couvrent les risques d'évaluation des titres en portefeuille, il a été jugé prudent de constituer, au passif du bilan, une provision destinée à couvrir les risques identifiés et appréciés cas par cas, liés à l'activité de la société.

1.6 Titres de participation

Ils comprennent les titres reclassés en 1995, conformément à l'instruction du 18/07/1995, 4B-4-95, au compte « Titres bénéficiant du régime des plus-values à long terme ».

1.7 Créances, dettes et emprunts en monnaie étrangère

Au 31 décembre 2008 un écart de conversion passif a été comptabilisé sur des emprunts contractés en dollar US, et ce afin de tenir compte de l'évolution de cette devise depuis la comptabilisation des emprunts.

Les créances et les dettes en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change. Lorsque l'application du taux de conversion à la date d'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites :
- à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente,
- au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent.

Au 31 décembre 2009, tous les emprunts en monnaie étrangère ont été remboursés.

1.8 Opérations à terme en monnaie étrangère

Les résultats sur les opérations à terme en monnaie étrangère sont comptabilisés à l'échéance des contrats.

À la clôture de l'exercice, les contrats en cours sont évalués au cours de la devise à la date de clôture.

En cas de perte latente, un provision pour risque de change est comptabilisée.

Au 31/12/2009, les ventes à terme non dénouées ne font pas ressortir de profit latents.

1.9 Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les dotations, les reprises de provisions et le résultat de cession des immobilisations financières.

1.10 Report en arrière des déficits

IDI a opté en 2009 pour le report en arrière des déficits, obtenant ainsi une créance sur l'état de 6 945 977 euros, sur laquelle les impôts à payer au titre des 4 prochains exercices pourront s'imputer, le solde éventuel étant remboursable après la clôture de l'exercice 2013. En contrepartie de cette créance, un profit du même montant a été comptabilisé.

2. Informations relatives au bilan

2.1 Immobilisations financières

a) Mouvements de l'exercice (en euros)

	Montant au 31/12/2008	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2009
Prix de revient brut				
Titres de participation	187 077 701	5 571 358	53 996 888	138 652 171
Autres titres	116 950 240	20 871 463	51 026 615	86 795 088
Créances rattachées aux autres titres	758 572	3 470 776	1	4 229 348
Autres prêts	4 890 000			4 890 000
Autres immobilisations financières	122		62	60
Intérêts courus	6 670 222	4 847 774	412 651	11 105 345
Total	**316 346 856**	**34 761 371**	**105 436 216**	**245 672 011**
Provisions				
Titres de participation	46 929 245	10 304 407	16 650 738	40 582 914
Autres titres	25 090 116	11 229 400	10 361 894	25 957 623
Créances rattachées aux autres titres	696 654			696 654
Autres prêts	2 780 000		2 350 000	430 000
Intérêts courus	16 877	3 273 190		3 290 067
Total	**75 512 892**	**24 806 998**	**29 362 632**	**70 957 258**

Les mouvements les plus significatifs concernant les titres de participations ont été :

- l'absorption de FINANCIÈRE BAGATELLE, la réduction de capital de IDI Emerging Markets et de IDI MEZZANINE,
- la cession de titres ISIOM et l'attribution de titres PRINTOR.

Les mouvements les plus significatifs concernant les autres titres ont été des acquisitions et cessions d'actions cotées, de divers titres et fonds de gestion alternative.

b) Valeur estimative du portefeuille titres de participation et autres titres (en millions d'euros)

	Montant en début d'exercice (01/01/2009)		Montant en fin d'exercice (31/12/2009)	
	valeur nette	valeur estimative	valeur nette	valeur estimative
Fractions du portefeuille évaluées :				
- à la valeur du marché	180,1	186,6	122,1	135,1
- au cours de la bourse	60,7	67,7	52,6	59,2
	240,8	**254,3**	**174,7**	**194,3**

c) Variation de la valeur estimative du portefeuille de concours aux entreprises (en millions d'euros)

Analyse des mouvements	Valeur nette comptable	Valeur estimative
À l'ouverture de l'exercice au 01/01/09	240,8	254,3
Réduction de la taille d'un fonds	- 46,8	- 46,8
Acquisitions de l'exercice	30,5	30,5
Cessions de l'exercice	- 46,5	- 58
Variation de la provision pour dépréciation du portefeuille	- 2,6	- 2,6
Autres variations de plus values latentes	- 0,7	16,9
à la clôture de l'exercice au 31/12/09	174,7	194,3

La valeur estimative du portefeuille de concours aux entreprises à la fin 2009 a été déterminée conformément aux règles EVCA-AFIC.

Pour les titres non cotés :

- Dans les 12 mois de l'acquisition : au prix d'achat sauf évènement important notamment sur la structure d'acquisition.
- Après 12 mois :
 - application de la méthode « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital),
 - en cas de résultat inférieur au prix de revient, diminution de valeur (provisions),
 - en cas de revalorisation à la hausse, application d'une décote de 10 à 30 % sur cette valeur réévaluée des titres.

 Si après cette décote, la valorisation est supérieure au prix de revient, cette valeur est conservée,
 - IDI applique en outre, en tant que de besoin, une décote d'illiquidité liée à la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

Pour les titres cotés :

- Valorisés au dernier cours de bourse de la période sans décote ;
- Exception : titres cotés faisant l'objet de restrictions de négociabilité / illiquidité valorisés avec une décote comprise entre 5 % et 40 % sur le dernier cours de bourse de la période. En particulier, les « hedge funds » sont valorisés sur la base de leur « net asset value » (NAV) publiée, qui correspond à leur ANR. Cependant pour les fonds bloquant temporairement les demandes de remboursement, une provision d'environ 50 % a été constituée sur la partie faisant l'objet de blocages (dénommée généralement « side pocket »).

2.2 Valeurs mobilières de placement (en euros)

	Valeur d'inventaire au 31/12/2009	Valeur boursière au 31/12/2009
SICAV	41 423 524	41 423 524
Total des valeurs mobilières de placement	**41 423 524**	**41 423 524**

2.3 Échéances des créances et des dettes (en euros)

État des créances	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Actif immobilisé			
Prêts	4 901 983	4 901 983	
Autres immobilisations financières	4 251 192	4 251 192	
Actif circulant			
Créances fiscales et sociales	6 945 977		6 945 977
Créances clients et comptes rattachés	0	0	
Autres créances (1)	627 244	627 244	
Débiteurs divers	5 383	5 383	
Charges constatées d'avance	23 412	23 412	
Total général	**16 755 190**	**9 809 213**	**6 945 977**

(1) Concerne à hauteur de 0,601 million d'euros une créance sur IDIFINE qui place ces sommes sur le marché monétaire.

État des dettes	Total	À un an au plus	> À 1 an < À 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit*	180	180		
Emprunts et dettes financières diverses	726 475	726 475		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	793 542	793 542		
Dettes fiscales et sociales	82 947	82 947		
Dettes sur immobilisations	22 793 621	11 396 811	11 396 811	
Autres dettes	1 665 877	1 665 877		
Total général	**26 062 641**	**14 665 831**	**11 396 811**	**0**

* Montant emprunté au cours de l'exercice	
* Montant remboursé au cours de l'exercice	32 634 188

2.4. Capitaux propres

Capital social :

51 273 090,20 euros.

Il est composé de 7 221 562 actions de 7,10 euros chacune, entièrement libérées (dont 46 225 actions propres à un prix de revient de 656 milliers d'euros).

Capitaux propres : Variation (en euros).

	Montant au 31/12/2008 avant affectation du résultat	Affectation du résultat 2008	Variations diverses des réserves	Résultat 2009	Montant au 31/12/2009 avant affectation du résultat
Capitaux propres					
Capital social	51 272 970		121		51 273 090
Prime d'émission	34 973 664				34 973 664
Prime et boni de fusion	94 708 341		1 171		94 709 512
BSA émis	1 743 534				1 743 534
Réserve légale	5 127 297				5 127 297
Autres réserves	92 838	13 797			106 635
Report à nouveau	44 652 101	- 40 691 324			3 960 777
Résultat 2008	- 32 893 349	32 893 349			0
Résultat 2009				15 291 318	15 291 318
Total	**199 677 396**	**- 7 784 178**	**1 291**	**15 291 318**	**207 185 827**
Dividendes versés		7 827 028	- 42 850 (1)		
7 784 178		7 827 028	- 42 850		

(1) Montant correspondant au dividende neutralisé sur les actions d'autocontrôle.

2.5. Provision pour risques et charges (en euros)

	Montant au 31/12/2008	Augmentations	Reprises	Montant au 31/12/2009
Provisions pour risques	300 000	1 897 898	300 000	1 897 898
dont utilisée				
dont non utilisée			*300 000*	
Provisions pour risques de change		660 474		660 474
Total	**300 000**	**2 558 373**	**300 000**	**2 558 373**

La provision pour risques inclut notamment la provision pour indemnités de départ à la retraite qui a été calculée sur la base des hypothèses suivantes :

- ratio de stabilité égal à 100 %,
- taux d'augmentation des salaires de 2 %,
- taux d'actualisation à 3,74 % correspondant aux taux des obligations d'entreprises de 1ère catégorie,
- âge de départ à la retraite à 70 ans.

2.6. Éléments concernant plusieurs postes de bilan (en euros)

ACTIF	Produits à recevoir	Entreprises liées (1)
Participations		98 069 257
Autres titres immobilisés	7 815 277	
Autres créances		627 078
Intérêts bancaires à recevoir	0	
Total	**7 815 277**	**98 696 335**

PASSIF	Charges à payer	Entreprises liées (1)
Avances financières		618 072
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	211 789	
Dettes fiscales et sociales	30 087	
Intérêts bancaires dûs	180	
Total	**242 056**	**618 072**

(1) Les entreprises liées correspondent à celles figurant dans le portefeuille « Titres de Participation ».

3. Informations relatives au compte de résultats

3.1 Résultat exceptionnel

Les 10,56 millions d'euros de résultat exceptionnel correspondent à 10,53 millions d'euros de résultat positif sur le portefeuille titre, à 0,03 million d'euros de profits divers.

3.2 Impôts sur les bénéfices (en euros)

Résultats	Avant impôt	Impôt correspondant		Impôt dû	Net
		Théorique	Compensation		
Résultat courant	4 733 045	1 577 682	- 1 577 682	0	4 733 045
Résultat exceptionnel					
CT	3 563 579	1 187 860	- 1 187 860	0	3 563 579
LT	6 994 694	0	0	0	6 994 694
Résultat comptable	**15 291 318**	**2 765 541**	**- 2 765 541**	**0**	**15 291 318**

L'IDI est intégré fiscalement avec ses filiales détenues à près de 100 % : IDI SERVICES, IDIFINE, OGI ALBAN.

Les filiales paient à l'IDI l'impôt sur les bénéfices dont elles sont redevables. L'IDI paie l'impôt du Groupe (résultant de l'intégration fiscale) et conserve le gain éventuel de cette intégration.

En 2009, ce gain d'intégration fiscale s'est élevé à : 25 756 euros.

4. Autres informations

4.1. Engagements hors bilan au 31/12/2009 (en milliers d'euros)

Engagements donnés : 63 003.
Ils se ventilent en :

- 15 245 assortis de sûretés réelles : nantissement d'actions en garantie d'autorisations d'emprunts bancaires en euros, (sur ce montant, aucune somme est empruntée au 31/12/2009),
- 12 495 de vente à terme en dollars,
- 2 187 engagements de versement sur dossiers,
- 1 180 garanties de passif,
- 31 350 engagements d'apports éventuels en trésorerie et en fonds propres, vis à vis de l'ACAM,
- 546 cautions pour le paiement du loyer du siège social.

Engagements reçus : néant.

4.2 Rémunération des organes sociaux

Les jetons de présence versés au Conseil de Surveillance se sont élevés à 42 672 euros au titre de 2009.

Au cours de l'exercice 2009, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de gérant d'Ancelle et Associés, une somme de 2 299 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2009 (1 373 milliers d'euros), d'autre part un complément dû au titre des résultats 2008 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2009 (47 milliers d'euros), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2009 (879 milliers d'euros), montant qui sera ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2009.

Au cours de l'exercice 2010, l'IDI a versé à Ancelle et Associés en début d'année une somme de 1 401 milliers d'euros correspondant au montant minimum fixé par les statuts pour cet exercice et lui versera une somme d'environ 351 milliers d'euros correspondant à l'ajustement du complément dû au titre des résultat 2009 après approbation des comptes 2009 par l'Assemblée Générale.

Au cours de l'exercice 2009, ni IDI, ni les sociétés qu'elle contrôle n'ont versé de rémunération à Christian Langlois-Meurinne et François Marmissolle. Par contre Ancelle et Associés leur a versé globalement le montant suivant au titre de leurs rémunérations : 573 596 euros.

4.3 Effectif

L'effectif moyen était de 5 personnes en 2009.

4.4 Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Les conditions économiques s'étant améliorées au cours du dernier trimestre 2009, l'IDI a décidé de reprendre une politique plus dynamique en matière de nouveaux investissements. Ainsi au cours du premier trimestre 2010, l'IDI a approfondi un nombre plus important d'opportunités d'investissements.

C'est ainsi que :

■ En mars 2010, L'IDI a signé l'acquisition, auprès d' Allianz France, d'AGF *Private Equity*, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF qui emploie 33 personnes et gère environ 2,5 milliards d'euros d'actifs au sein de deux principales activités que sont le fonds de fonds d'investissements non cotés en Europe et le capital risque. Son résultat net 2009 s'élève à 6,33 millions d'euros et son chiffre d'affaires à 22,87 millions d'euros. Cette opération, conditionnée à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers, s'inscrit dans la stratégie de développement de la gestion pour compte de tiers de l'IDI et repose sur la complémentarité des expériences des deux équipes.

■ IDI a racheté les dettes senior de la holding d'acquisition du Groupe Domosys Finance d'un montant nominal total de 20 millions d'euros . L'IDI reste l'actionnaire de référence du Groupe Domosys Finance, acteur spécialisé dans la construction de maisons individuelles, en détenant 60 % du capital et des droits de vote de la holding d'acquisition. En 2009, 1 600 maisons ont été construites en France, correspondant à un chiffre d'affaires total du réseau proche de 150 millions d'euros.

Inventaire des titres immobilisés de l'activité de portefeuille

(En milliers d'euros)	Valeurs nettes au 31/12/2009
Actions	
Non coté	24 096
Coté	24 740
Obligations	25 812
Prêts	4 460
FONDS	
Private equity dans pays émergents	2 071
Fonds de Hedge-Fonds longs	24 423
Total	**105 602**

Filiales et participations au 31/12/2009 (en milliers d'euros)

Sociétés ou Groupes de sociétés	Capital	Capitaux propres av. résultats du dernier exercice	Quote-part du capital détenue (en %) [2]	Valeur comptable des titres détenus Brute	Nette [1]	Prêts et avances consentis par la Sté et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Sté	Chiffre d'affaires du dernier exercice (HT)	Bénéfice net ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté au cours de l'exercice
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations :										
1. Filiales (+ de 50 % du capital)										
DOMOSYS FINANCE (Mikit)	4 800	2 516	60,00	2 880				1 650		
IDI EMERGING MARKETS [3]	95 966	92 954	46,43	53 618				0	3 218	
IDIFINE	2 287	2 851	99,99	2 287		601	N	13	8	
OGI ALBAN	762	2 359	99,99	762					8	
2. Participations (5 à 50 % du capital)							É			
ALTI Partenariat	10 422	10 394	27,31	2 846				0	- 28	
ARTHUS BERTRAND	2 148	8 650	22,16	3 989			A	34 440	535	
COJEAN	633	2 401	5,95	860				12 315	263	6
IDI MEZZANINE [4]	71 373	43 054	18,02	11 181				0	- 5 884	
LILAS (Karting)	7 500	5 690	78,27	5 870			N	171	- 5 802	
FINANCIERE MIRO (Albingia)	4 067	41 752	39,00	7 786				0	27 300	
FINANCIERE NOE (Acteon)	18 160	11 582	16,29	2 958				110 700	- 4 700	
HI-MEDIA	4 426	148 300	6,77	15 570			T	135 700	6 100	
RIVOLI PARTICIPATION (Aff. Par.)	2 653	9 430	24,58	652				11 721	1 523	
SACRED	152	14 771	10,00	570				25 900	- 138	
SORGEM holding	3 000	4 845	33,90	1 017				14 800	900	
SFPI	27 763	130 067	12,36	6 000				431 000	7 000	247
FINANCIERE TOP INFO (12/2008)	6 032	31 639	19,57	2 941				144 817	4 308	336
WFC (12/2008)	53 604	43 531	7,93	4 250				255 300	5 300	
				126 037	**92 503**					
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations :										
Dans les sociétés françaises				12 405	5 482					
Dans les sociétés étrangères				210	84					

(1) Les informations individuelles ne sont pas fournies en raison du préjudice pouvant résulter de leur publication.

(2) Les pourcentages des droits de vote ne sont pas différents de la quote-part de capital détenue.

(3) Société Luxembourgeoise.

(4) Le montant restant à libérer sur les parts IDI Mezzanine est de 2 489 milliers d'euros et sur les actions IDI Emerging Markets de 20 202 milliers d'euros.

Filiales et participations au 31/12/2009 - Adresse du siège social des sociétés

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations :

1/ Filiales

DOMOSYS FINANCE (Mikit)	12 à 18, avenue de la Jonchère	78170	LA CELLE SAINT CLOUD
IDI EMERGING MARKETS	57, avenue de la gare	L-1611	LUXEMBOURG
IDIFINE	18, avenue Matignon	75008	PARIS
OGI ALBAN	18, avenue Matignon	75008	PARIS

2/ Participations

ALTI Partenariat	28, avenue de l'Opéra	75002	PARIS
ARTHUS BERTRAND	6, place St Germain des Prés	75006	PARIS
COJEAN	Les Chevrons - 59, bld du Gal Martial Valin	75015	PARIS
IDI MEZZANINE	18, avenue Matignon	75008	PARIS
LILAS Financière (Karting)	113, avenue de la République	38130	ECHIROLLES
FINANCIÈRE MIRO (Albingia)	109, rue Victor Hugo	92300	LEVALLOIS PERRET
FINANCIÈRE NOE (Actéon)	47, rue du Faubourg Saint Honoré	75008	PARIS
HI MEDIA	6, rue Saint Joseph	75002	PARIS
RIVOLI PARTICIPATION (Aff. Par.)	23 Bis, avenue de Messine	75008	PARIS
SACRED	Route de Dampierre, BP 89	28350	SAINT LUBIN DES JONCHERETS
SORGEM Holding	11, rue Leroux	75116	PARIS
SFPI	20, rue de l'Arc de Triomphe	75017	PARIS
FINANCIÈRE TOP INFO	151, avenue Gallieni	93170	BAGNOLET
WFC	3, rue du Cercle Bat.3313, BP 15060	95723	ROISSY CDG

Résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices

Nature des indications	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social	36 858 663	43 391 998	51 272 970	51 272 970	51 273 090
Nombre des actions ordinaires existantes	5 191 361	6 111 549	7 221 545	7 221 545	7 221 562
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
Par conversion d'obligation					
Par exercice de droits de souscription (BSA)			109 805	0	0
2. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	989 932	944 750	898 501	380 464	106 040
Produits financiers	8 009 992	16 097 579	22 048 313	25 282 752	9 881 684
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 713 544	5 087 304	56 384 778	15 611 109	2 293 476
Impôt sur les bénéfices	3 781 724	6 506 174	6 877 221		- 6 945 977
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	756 168	14 826 553	47 463 557	- 32 893 349	15 291 318
Résultat distribué :					
Actionnaires commanditaires	14 678 315	5 766 950	7 894 066	6 499 391	6 499 406 (a)
Associé commandité	1 177 058	1 220 256	1 269 737	1 327 637	1 387 380
3. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,37	- 0,23	6,86	2,16	1,28
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,15	2,43	6,57	- 4,55	2,12
Dividende net attribué à chaque action	2,85 *	0,95 **	1,1	0,9	0,9
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	6	7	8	9	5
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 028 042	801 337	1 756 250	1 261 252	420 490
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (œuvres sociales…)	340 380	327 928	590 867	407 862	129 964

* Dividende versé sur 5 150 286 actions (il y a 41 075 actions d'autocontrôle) dont dividende ordinaire (0,85 euro) et exceptionnel (2 euros).
** Dividende versé sur 6 070 474 actions (il y a 41 075 actions d'autocontrôle).
(a) Montant provisoire car le nombre d'actions d'auto-contrôle variera d'ici la distribution du dividende, le montant indiqué est calculé sur la totalité des actions composant le capital social.

17. Rapport général des Commissaires aux comptes

Comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur:

- le contrôle des comptes annuels de la société IDI, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un environnement marqué par la crise financière et économique qui perdure depuis 2008. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 de Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques sur les titres détenus (Note 1.3 et 1.5 des « principes comptables » de l'annexe aux comptes annuels).

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques, à leur appréciation et à leur couverture par des provisions spécifiques ainsi que les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'inventaire pour les principales lignes de portefeuille. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations ainsi que des évaluations qui en résultent ou de l'information financière communiquée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 28 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE MARQUE & GENDROT	**MAZARS**
Frédéric NEIGE	Charles DE BOISRIOU

18. Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 226-2 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

ABSENCE D'AVIS DE CONVENTION ET D'ENGAGEMENT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et des engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

Convention de gestion centralisée de trésorerie

Le Conseil de Surveillance a approuvé le 10 décembre 1996 une convention de gestion centralisée de la trésorerie, destinée à rationaliser la gestion de trésorerie au sein du groupe IDI. Cette convention permet aux sociétés adhérentes, placées sous le contrôle de l'IDI, de déposer leurs excédents de trésorerie, ou d'emprunter, auprès de la société centralisatrice, à des conditions au moins équivalentes à celles du marché. Les dépôts sont rémunérés à Eonia et les avances portent intérêt à Eonia + 1/8.

Les sociétés pour lesquelles l'application de cette convention s'est poursuivie au titre de l'exercice 2009 sont les sociétés ANCELLE ET ASSOCIÉS, OGI ALBAN, IDI ASSET MANAGEMENT.

Convention d'intégration fiscale

La convention signée entre IDI, IDI SERVICES, IDIFINE et OGI ALBAN, met notamment l'impôt sur les sociétés dû par les filiales à la charge de l'IDI qui bénéficie en contrepartie d'une créance sur celles-ci à hauteur de l'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration.

Le gain d'intégration fiscale s'est élevé pour l'exercice 2009 à 25 756 euros.

Rémunération de la gérance

Au cours de l'exercice 2009, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de gérant d'Ancelle et Associés, une somme de 2 299 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2009 (1 373 milliers d'euros), d'autre part un complément dû au titre des résultats 2008 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2009 (47 milliers d'euros), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2009 (879 milliers d'euros) montant qui sera ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2010.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 28 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE MARQUE & GENDROT
Frédéric NEIGE

MAZARS
Charles DE BOISRIOU

19. Résolutions présentées à l'Assemblée Générale

Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution - Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice social clos le 31 décembre 2009, des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés et le résultat dudit exercice qui se traduit par un bénéfice net de 15 291 318 euros.
Elle approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution - Affectation du résultat de l'exercice et distribution d'un dividende

L'Assemblée Générale, sur la proposition de la Gérance, décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Report à nouveau	3 960 777
Bénéfice net de l'exercice	15 291 318
Soit un solde disponible de	**19 252 095**

Ce bénéfice sera réparti de la façon suivante :	
Dotation à la réserve légale	-
Dotation aux autres réserves	16 933
Dividende à l'associé commandité (article 36 des statuts)	1 387 380
Dividende aux actionnaires commanditaires	6 499 406
Report à nouveau	11 348 376
Total égal au disponible	**19 252 095**

L'Assemblée fixe en conséquence pour cet exercice le dividende pour les actionnaires commanditaires à 0,90 euro par action.

Ce dividende sera mis en paiement après le 30 juin 2010. Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du code général des impôts.

Si au moment du paiement du dividende, la société détenait certaines de ses propres actions, le montant du dividende correspondant à ces actions viendrait automatiquement majorer le report à nouveau.

Il est rappelé les dividendes distribués aux actionnaires commanditaires au cours des trois exercices précédents :

Exercice (en euros)	Dividende (1)
2006	0,95
2007	1,10
2008	0,90

(1) Dividende éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du code général des impôts.

Troisième résolution - Approbation des conventions visées aux articles L. 226-10 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 226-10 et suivants du Code de Commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009

L'Assemblée Générale, connaissance prise des comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2009, des rapports du Conseil de Surveillance, de la Gérance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés clos le 31 décembre 2009, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'il lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.
Elle arrête le résultat net global consolidé de cet exercice qui se traduit par un bénéfice de 20 648 milliers d'euros, dont un bénéfice de 22 435 milliers d'euros pour la part du Groupe.

Cinquième résolution - Quitus de la gérance

L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion à la Gérance de la Société pour l'exercice écoulé.

Sixième résolution - Jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale décide d'attribuer une somme globale de 71 000 euros aux membres du Conseil de Surveillance, y compris les membres du Comité d'Audit, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2010 et les exercices suivants.

Septième résolution - Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, B&A AUDIT, 27 rue du Cayla - 92400 Courbevoie, représenté par Nathalie BOLLET-FLAMAND.

Huitième résolution - Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, Jean-Philippe HOREN, 10, rue Léon FROT - 75011 Paris.

Neuvième résolution - Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée Générale décide de nommer BEAS, 7-9 Villa Houssaye, 92200 Neuilly-sur-Seine, Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de M. Dominique DONVAL, Commissaire aux comptes suppléant, qui a pris sa retraite, pour la durée restant à courir du mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Dixième résolution - Ratification de la nomination du Président du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale ratifie la nomination, faite par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 19 janvier 2010, aux fonctions de Président du Conseil de Surveillance, de Mme Luce GENDRY 3 bis, Square Lamartine - 75116 Paris en remplacement de M. Jean-Louis GERONDEAU en raison de son décès survenu le 22 novembre 2009.
En conséquence, Mme Luce GENDRY exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Onzième résolution - Ratification de la nomination du Vice-président du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale ratifie la nomination, faite par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 19 janvier 2010, aux fonctions de Vice-président du Conseil de Surveillance, de Société Foncière, Financière et de Participations, représentée par M. Alain CHAGNON, 75 avenue de la Grande Armée 75116 Paris en remplacement de Mme Luce GENDRY en raison de sa nomination aux fonctions de Président du Conseil de Surveillance.

En conséquence, M. Alain CHAGNON exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Douzième résolution - Ratification de la nomination d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation, décidée par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 28 avril 2010, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, de M. Renaud GIRARD 29, rue de Condé - 75006 Paris, en remplacement de M. Jean-Louis GERONDEAU en raison de son décès survenu le 22 novembre 2009.
En conséquence, M. Renaud GIRARD exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Treizième résolution - Nomination d'un Censeur

L'Assemblée Générale nomme pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, M. Louis de MURARD 27-29, rue des Poissonniers 92200 Neuilly-sur-Seine, comme Censeur.

Quatorzième résolution - Autorisation à donner à la Gérance à l'effet de mettre en œuvre un programme de rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement Général de l'Autorités des marchés financiers et du

Règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003,
- met fin, avec effet immédiat, pour sa partie non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2009 par le vote de sa septième résolution, autorisant la Gérance à acheter des actions de la Société,
- autorise la Gérance à opérer sur les actions de la Société dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social à la date de réalisation de ces achats, étant toutefois précisé que le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10 % du capital.

Le prix maximum d'achat par action est fixé à 40 euros. En conséquence, le montant maximum des acquisitions ne pourra dépasser 27 044 240 euros. Toutefois, il est précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement des actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, offres publiques, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, dans les conditions prévues par les autorités de marché et dans le respect de la réglementation.
La Société pourra utiliser la présente autorisation en vue des affectations suivantes, dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :
- annuler les titres rachetés par voie de réduction du capital ;
- attribuer les titres rachetés aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société ou de son groupe, (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- remettre les actions de la société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
- conserver les actions de la société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; et
- animer le marché secondaire des titres de la Société et procéder à la régularisation du cours de bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

Conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ne peut excéder 5 % de son capital.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

Les opérations d'achat, vente ou transfert d'actions de la Société par la Gérance pourront intervenir à tout moment dans le respect des dispositions légales et réglementaires, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Société ou visant les titres de la Société.

La Société devra informer, conformément à la réglementation en vigueur, l'Autorité des marchés financiers des achats, cessions, transferts réalisés et plus généralement procéder à toutes formalités et déclarations nécessaires.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Gérance, avec faculté de subdélégation telle que définie par l'article L. 225-209 alinéa 3 du Code de commerce, pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, notamment pour ajuster le prix d'achat susvisé en cas d'opérations modifiant les capitaux propres, le capital social ou la valeur nominale des actions, passer tous ordres en bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités et généralement faire tout le nécessaire.

Assemblée Générale Extraordinaire

Quinzième résolution - Modification de l'article 20 des statuts

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, approuve la modification de l'article 20 des statuts visant à autoriser les membres du Conseil de Surveillance à participer aux délibérations du Conseil (débats et vote) par des moyens de visioconférence ou télécommunications. L'article 20 se lit désormais comme suit :

« Article 20 - Délibérations et nomination du Conseil de Surveillance

1. Le Conseil de Surveillance nomme un président et un ou deux vice-présidents parmi ses membres et un secrétaire qui peut être pris en dehors de son sein. En cas d'absence du président, le vice-président le plus ancien, le membre le plus ancien ou, à défaut, le doyen d'âge, remplit ses fonctions.

2. Le Conseil de Surveillance se réunit sur la convocation de son président ou de la gérance aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut donner, même par lettre ou télégramme, mandat à l'un de ses collègues de le représenter à une séance du Conseil de Surveillance.

Chaque membre du Conseil de Surveillance ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule des procurations visées par l'alinéa ci-dessus.

Le Conseil de Surveillance ne délibère valablement que si la moitié, au moins, de ses membres sont présents.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante ; toutefois, s'il n'y a que trois membres présents, les délibérations doivent être prises à l'unanimité.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent participer aux délibérations du Conseil (débats et vote) par des moyens de visioconférence ou télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Ils seront alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Toutefois ce procédé ne pourra être utilisé pour l'approbation des comptes annuels sociaux et consolidés d'IDI.

Le ou les gérants doivent être convoqués et peuvent assister aux séances du conseil mais sans voix délibérative. S'ils le souhaitent, ils peuvent être accompagnés du ou des directeurs généraux de la société ou se faire remplacer à leur seule initiative par eux ou par l'un d'eux.

3. Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial coté et paraphé, et signés par les membres présents ou au moins par le président ou le secrétaire. Toutefois, ces procès-verbaux peuvent être inscrits sur des feuillets mobiles numérotés et paraphés sans discontinuité. »

Seizième résolution - Autorisation donnée à la Gérance de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce :
1. autorise la Gérance à réduire, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, le capital social de la Société, par annulation des actions achetées en application de la quatorzième résolution de la présente Assemblée, et/ou de la 7e résolution de l'Assemblée générale Mixte du 30 juin 2009, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale ;
2. décide que l'excédent éventuel du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur les postes de primes d'émission, de fusion ou d'apports ou sur tout poste de réserve disponible, y compris sur la réserve légale dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;
3. décide que cette autorisation est donnée pour une période de 24 mois à compter de la présente Assemblée Générale ;
4. donne tous pouvoirs à la Gérance, pour réaliser et constater ces réductions de capital, apporter aux statuts les modifications nécessaires en cas d'utilisation de la présente autorisation ainsi que pour procéder à toutes informations, publications et formalités y afférentes ;
5. décide que cette autorisation annule, pour sa partie non utilisée, toute autorisation précédente ayant le même objet.

Assemblée Générale Ordinaire

Dix-septième résolution - Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer les publications légales et accomplir toutes formalités.

20. Document d'information annuel

Ce document a été diffusé le 19 avril 2010 à titre d'information réglementée par notre diffuseur agréé et sur le site internet de l'IDI (www.idi.fr).

21. Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau

Le tableau des honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau a été diffusé le 21 avril 2010 à titre d'information réglementée par notre diffuseur agréé et sur le site internet de l'IDI (www.idi.fr).

22. Table de concordance

1. PERSONNES RESPONSABLES 58

1.1.	Nom de la personne responsable du document de référence	58
1.2.	Déclaration de la personne responsable du document de référence	58
1.3	Information financière	96

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES 58

2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur, indication de l'appartenance à un organisme professionnel	58-59
2.2.	Si des contrôleurs légaux ont démissionné, ont été écartés ou n'ont pas été re-désignés durant la période couverte par les informations financières historiques, divulguer les détails de cette information, s'ils sont importants	N/A

3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

3.1.	Présentation des informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur, pour chaque exercice de la période couverte par ces informations financières historiques et pour toute période intermédiaire ultérieure, dans la même monnaie	25 à 27
3.2.	Les informations financières historiques sélectionnées doivent contenir les informations clés résumant la situation financière de l'émetteur	20 à 27
3.3.	Si des informations financières ont été sélectionnées pour des périodes intermédiaires, des données comparatives couvrant la même période de l'exercice précédent doivent également être fournies ; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilancielles comparables	N/A

4. FACTEURS DE RISQUE 59 et s.

5. INFORMATIONS CONCERNANT IDI 9, 20 et s. et 64 et s.

5.1	Historique et évolution de l'IDI	9 et s.
5.1.1.	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	64
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	64
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	64
5.1.4.	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, l'adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire	64
5.1.5.	Evénements importants depuis le développement des activités de l'émetteur	9 et s.
5.2.	Investissements	20 et s. et 64 et s.
5.2.1.	Principaux investissements (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement	20 et s. et 64 et s.
5.2.2.	Principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe)	20 et s. et 64 et s.
5.2.3.	Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	N/A

6. APERÇU DES ACTIVITÉS 10 et s. et 30 et s.

6.1.	Principales activités	10 et s. et 28 et s.
6.1.1.	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités - y compris les facteurs clés y afférents - en mentionnant les principales catégories de produits vendus et/ou de services fournis durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques	10 et s. et 28 et s.
6.1.2.	Nouveau produit et/ou service important lancé sur le marché et, dans la mesure où le développement de nouveaux produits ou services a fait l'objet de publicité, indiquer l'état de ce développement	N/A
6.2.	Principaux marchés	18 à 20
6.3.	Lorsque les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2 ont été influencés par des événements exceptionnels, en faire mention	N/A
6.4.	Si les affaires ou la rentabilité de l'émetteur en sont sensiblement influencées, fournir des informations, sous une forme résumée, concernant le degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A
6.5	Indiquer les éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	18 et s.

7. ORGANIGRAMME 66

7.1.	Si l'émetteur fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe l'émetteur	66
7.2.	Dresser la liste des filiales importantes de l'émetteur, y compris leur nom, leur pays d'origine ou d'établissement ainsi que le pourcentage de capital et, s'il est différent, le pourcentage de droits de vote qui y sont détenus	66-67

8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS N/A

8.1.	Immobilisation corporelle importante existant ou planifiée, y compris les propriétés immobilières louées, et toute charge majeure pesant dessus	N/A
8.2.	Description de toute question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	N/A

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT 40 et s.

9.1.	Situation financière	40 et s.
9.2.	Résultat d'exploitation	40 et s.
9.2.1.	Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté	N/A
9.2.2.	Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements	N/A
9.2.3.	Mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	N/A

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX 40 et s. et 98 et s. et 122 et s.

10.1.	Fournir des informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	101
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description des flux de trésorerie	100
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	26, 41, 59 à 61, 108, 112 et s., 117-118
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	N/A
10.5.	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	N/A

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES N/A

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES 9, 18 à 20, 21 et s., 96, 120 et 131

12.1.	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	9, 18 à 20, 21 et s., 96, 120 et 131
12.2.	Signalisation de toute tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	9, 96, 120 et 131

13. PRÉVISIONS OU ESTIMATION DU BÉNÉFICE N/A

14. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 67 et s.

14.1.	Nom, adresse professionnelle et fonction, dans la société émettrice, des personnes suivantes, en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors de cette société émettrice lorsque ces activités sont significatives par rapport à celle-ci :	
a)	membres du conseil de surveillance	67 et s.
b)	gérant de associé commandité	74 et s.
c)	expérience des dirigeants	74 et s.
14.1.1.	Nature de tout lien familial existant entre n'importe lesquelles de ces personnes	72
14.1.2.	Expertise et expérience en matière de gestion des dirigeants du gérant ainsi que les informations suivantes	74 et s.
a)	Nom de toutes les sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles cette personne a été membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité, à tout moment des cinq dernières années (indiquer également si elle a toujours, ou non, cette qualité). Il n'est pas nécessaire de dresser la liste de toutes les filiales de la société émettrice au sein desquelles la personne est aussi membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance	74 et s.
b)	Toute condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins	74 et 76
c)	Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle une personne visée aux points a) et d) du premier alinéa et agissant en qualité de l'une quelconque des positions visées auxdits points a) et d) a été associée au cours des cinq dernières années au moins	74 et 76
d)	Détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre une telle personne par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). Il est aussi	

	indiqué si cette personne a déjà été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins	**74 et 76**
14.2.	**Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale**	**74 et 76**
14.2.1.	Les conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs doivent être clairement signalés. En l'absence de tels conflits d'intérêts, une déclaration le précisant doit être faite	74 et 76
14.2.2.	Indiquer tout arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale	N/A
14.2.3.	Donner le détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point 14.1 concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur	76

15. RÉMUNERATION ET AVANTAGES — 77 et s.

	Concernant l'intégralité du dernier exercice, indiquer, pour toute personne visée au point 14.1, premier alinéa, points a) et d) :	
15.1.	**Montant de la rémunération versée (y compris de toute rémunération conditionnelle ou différée) et les avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales pour les services de tout type qui leur ont été fournis par cette personne**	**77 et s.**
15.2.	**Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages**	**81**

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION — 68 et s.

	Pour le dernier exercice de l'émetteur, et sauf spécification contraire, fournir les informations suivantes concernant toute personne visée au point 14.1, premier alinéa, point a) :	
16.1.	**Date d'expiration du mandat actuel de cette personne, le cas échéant, et la période durant laquelle elle est restée en fonction**	**68 et s.**
16.2.	**Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat, ou une déclaration négative appropriée**	**74 et 76**
16.3.	**Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur, y compris le nom des membres de ces comités et un résumé du mandat en vertu duquel ils siègent**	**72**
16.4.	**Inclure également une déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine. Lorsque l'émetteur ne s'y conforme pas, la déclaration doit être assortie d'une explication**	**82**

17. SALAIRES — 81 et s.

17.1.	**Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques**	**82**
17.2.	**Participations et stock options**	**80-81**
17.3.	**Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur**	**N/A**

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1.	**Information connue de l'émetteur, concernant le nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance qui détient, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur qui doit être notifié en vertu de la législation nationale applicable à celui-ci ainsi que le montant de la participation ainsi détenue, ou, en l'absence de telles personnes, fournir une déclaration négative appropriée**	**82-83, 87-88**
18.2.	**Indication du nombre de droits de vote des principaux actionnaires de l'émetteur**	**83**
18.3.	**Contrôle de l'émetteur**	**87-88**
18.4.	**Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en oeuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle**	**N/A**

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTES — N/A

20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'IDI — 88 et s.

20.1.	**Informations financières historiques**	**88**
20.2.	**Informations financières pro forma**	**N/A**
20.3.	**États financiers**	**98 et s. et 122 et s.**
20.4	**Vérification des informations financières historiques annuelles**	**88**
20.4.1.	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	58 et 88

20.4.2.	Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été vérifiées par les contrôleurs légaux	58, 38, 88, 121 et 135
20.4.3.	Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées	N/A
20.5.	**Date des dernières informations financières**	**98 et s. et 122 et s.**
20.5.1.	Dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées	98 et s. et 122 et s.
20.6.	**Informations financières intermédiaires et autres**	**N/A**
20.7.	**Politique de distribution des dividendes**	**89**
20.7.1.	Montant du dividende par action pour les trois derniers exercices	89
20.8.	**Procédures judiciaires et d'arbitrage**	**59 - 116 et s.**
20.9.	**Changement significatif de la situation financière ou commerciale**	**96**

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 89 et s.

21.1.	**Capital social**	**89**
21.1.1.	Montant du capital souscrit	89
a)	**le nombre d'actions autorisées**	**89**
b)	**le nombre d'actions émises et totalement libérées et le nombre d'actions émises, mais non totalement libérées**	**89**
c)	**la valeur nominale par action, ou le fait que les actions n'ont pas de valeur nominale**	**89**
d)	**un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice**	**82 et s.**
21.1.2.	Actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques	N/A
21.1.3.	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	84 et 89
21.1.4.	Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	81
21.1.5.	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A
21.1.6.	Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	N/A
21.1.7.	Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence	89
21.2.	**Acte constitutif et statuts**	**92 et s.**
21.2.1.	Décrire l'objet social de l'émetteur et indiquer où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts	92
21.2.2.	Résumer toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	92 et 93
21.2.3.	Décrire les droits, les privilèges et les restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	93 et 94
21.2.4.	Décrire les actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention	94
21.2.5.	Décrire les conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission	95
21.2.6.	Décrire sommairement toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	N/A
21.2.7.	Indiquer, le cas échéant, toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	82
21.2.8.	Décrire les conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	95

22. CONTRATS IMPORTANTS N/A

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRETS

23.1.	**Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus(e) dans le document d'enregistrement, indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement**	**43 et 44**
23.2.	**Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information**	**44**

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 96

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS 132, 133

Notes

Crédits photos Masterfile et Photos.com
Création et réalisation Agence Marc Praquin